L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1517 - VENDREDI 08 MARS 2019 2,20 €
www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 31/03/19.

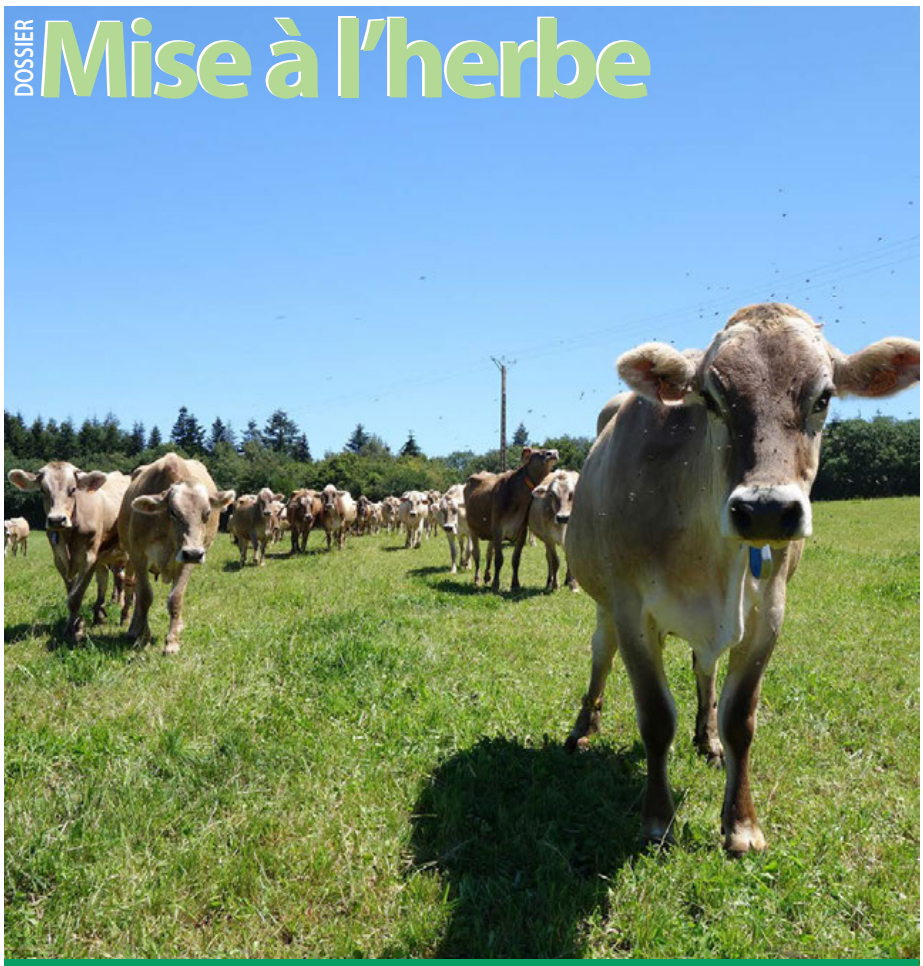
Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67032 Strasbourg Cedex - 379 906 752 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2019

DOSSIER

Mise à l'herbe



- Comment réussir sa mise à l'herbe ?
- Optimiser le rendement des prairies en post-sécheresse
- Mieux connaître la flore naturelle des prairies
- La fertilisation azotée pour sécuriser la production

Pages 17 à 21

Encart : Annonce Fête du Crémant (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

La nouvelle équipe est en place



Nièvre

› Chambre d'agriculture

Le bureau est installé



Yonne

› Chambre d'agriculture

Arnaud Delestre, nouveau président



NOUVELLE CHARGEUSE
TM320 S MAX ecomax

JCB AGRI
La Puissance d'un Leader

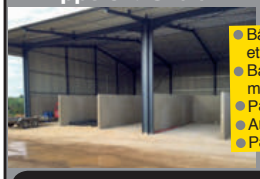
demandez un ESSAI



G. BUCHEZ
SECTEURS / Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert - Autun
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Dans la gamme JCB AGRI, vous trouverez le TELESCOPIC ARTICULÉ adapté à votre exploitation: 4 modèles et versions, de 62 à 145 cv

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET - Lionel POMMERAY



- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois/ Bardage métallique
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur
- Panneaux photovoltaïques

Route de Bourgogne - 58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
accueil@mc58.fr - www.metalconstruction.fr

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Salon de l'agriculture: Du très lourd !
05 • Chambre d'agriculture: La nouvelle équipe est en place
06 • Simmental française: Un marché en délicatesse
07 • Mirebeau-sur-Bèze: Un très beau dimanche en préparation
Nièvre
08 • Sanitaire: Une soirée pour comprendre la situation sanitaire
09 • Régulation des nuisibles: Destruction du sanglier du 1er au 31 mars 2019 dans la Nièvre
10 • Vélage «tranquille»: Intérêt économique démontré
11 • Chambre d'agriculture: Comment construire sa reconversion professionnelle ?
Yonne
12 • Chambre d'agriculture: Arnaud Delestre, nouveau président
13 • Innov'action: Découverte de la production de noix
14 • Bienvenue à la Ferme: Nouvelle carte et nouveaux adhérents
15 • Foire de Saint-Léger Vauban: Édition 2019 sous le soleil
Région et ailleurs
16 • SIA 2019: Un goût de Bourgogne Franche-Comté
Dossier
17-21 • Spécial Mise à l'herbe
Infos Services
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

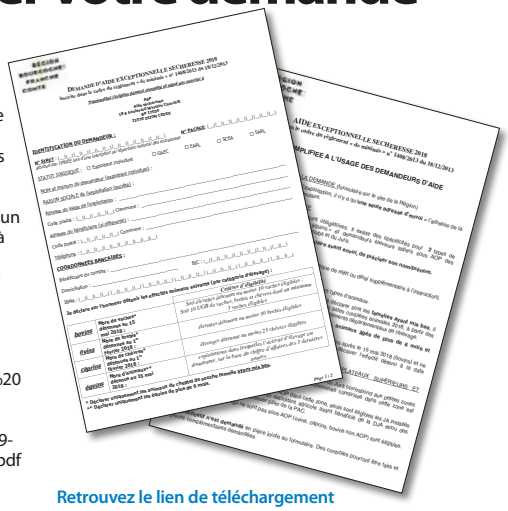
Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Aide sécheresse du Conseil régional

Pensez à déposer votre demande

Suite à l'épisode de sécheresse qui a frappé le département et la région BFC fin 2018, la FRSEA a obtenu la mise en place par le conseil régional d'une aide financière directe à l'attention des agriculteurs. Pour la Nièvre c'est une enveloppe de 800725 € qui a été obtenue.
A ce jour, trop peu de demandes ont été déposées auprès de l'ASP. Au 15 février seulement 24 % du budget alloué avait été consommé.
Pour mémoire, cette demande d'aide fait l'objet d'un formulaire indépendant et n'est aucunement liée à votre déclaration Telecalam.
Le formulaire pour demander le bénéfice de l'aide régionale est disponible sur demande auprès de la FDSEA. Vous pouvez également le télécharger sur le site internet du conseil régional via le lien suivant : https://prod.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2019-01/Dossier%20demande%20V5_09jan_0.pdf
La notice est également disponible : https://prod.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2019-01/NOTICE%20aide%20secheresse_09jan_ERR_0.pdf
Pour mémoire, la date butoir de dépôt des formulaires est fixé au 31 mars 2019.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ FDSEA 58



Retrouvez le lien de téléchargement du formulaire de demande d'aide et de sa notice explicative sur notre site www.agribourgogne.fr

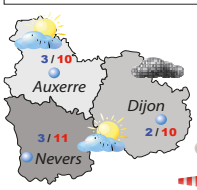
en bref

Biodiversité Des services environnementaux sur-mesure et rémunérateurs pour les agriculteurs

Le 5 mars, la FNSEA et Imaginrural ont signé une convention pour sceller un partenariat commercial autour de la marque Épiterre. Cette signature concrétise plus d'un an de travail pour définir les termes de ce partenariat et préciser le mode d'action de la marque. Elle doit donc, en alliant les compétences juridiques de la FNSEA, et celles techniques d'Imaginrural, offrir des prestations environnementales à la carte afin de proposer des projets de territoires construits par des experts et réalisés par des agriculteurs, qui seront rémunérés pour ces services grâce à des *« contrats pour services environnementaux »*. L'alliance des deux entités permet à la marque de s'appuyer sur un réseau de plus de 200 000 agriculteurs, présents dans 98 départements, pour animer les actions et travailler sur le terrain. *« Avec Épiterre, nous sommes en mode projet pour préserver la biodiversité »*, apprécie Hervé Lapie membre du Bureau de la FNSEA et président de l'association Symbiose. *« Les agriculteurs seront des porteurs de projets environnementaux et seront rémunérés pour leurs actions »*, précise Kristell Labous, consultante en services environnementaux à la FNSEA, qui suit le dossier depuis sa genèse.
« Ce concept était attendu en département, on le ressent dans les débats sur le terrain, les agriculteurs ont la volonté d'être acteur de la préservation de l'environnement », souligne Christiane Lambert, présidente de la FNSEA qui a apposé sa signature sur la convention. Ainsi, les entreprises qui veulent compenser l'impact écologique de leur projet ou encore les collectivités locales qui souhaitent restaurer les continuités écologiques de leur territoire et valoriser leurs espaces en lien avec les agriculteurs (investir dans la protection d'espèces protéger, lutter contre le changement climatique, prévenir les inondations…) pourront donc faire appel à Épiterre qui propose, notamment, de réaliser des diagnostics environnementaux et territoriaux, de mobiliser et de concerter des agriculteurs et des acteurs locaux, d'élaborer un programme de contractualisation avec la maîtrise d'ouvrage et les agriculteurs, de rédiger et de souscrire des contrats avec les agriculteurs mais aussi d'animer le projet sur le territoire… *« Épiterre devrait donc permettre de reconnaître les bonnes pratiques des agriculteurs mais aussi de les valoriser. La valorisation économique donne de l'importance à ces enjeux ! »*, conclut Marc Didier, trésorier d'Imaginrural, signataire de la convention.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 8 Mars

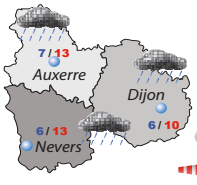


Mitigé
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies localement. Les vents seront faibles.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint J. de Dieu
Soleil : 07h19 - 18h45
Lune : 08h27 - 20h38

Samedi 9 Mars



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce samedi. Les vents souffleront modérément.

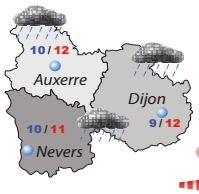
T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 10 à 14°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Françoise
Soleil : 07h17 - 18h46
Lune : 08h48 - 21h43

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 10 Mars



Perturbé
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront. Les vents resteront modérés.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 9 à 13°C
Vents : Ouest 40 km/h

Saint Vivien
Soleil : 07h15 - 18h48
Lune : 09h10 - 22h49

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Mars au Mercredi 13 Mars
Un ciel nuageux à couvert avec quelques précipitations.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 14 Mars au Dimanche 17 Mars
Le temps restera maussade avec quelques pluies.
Vents : Ouest à 40 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 7 à 9°C

*clin d'*œil



© Acip/Chaunu

Salon international de l'agriculture

La semaine du dialogue et de la « *positive agriculture* »

L'édition 2019 du salon de l'agriculture, qui a attiré plus de 630 000 visiteurs, s'est déroulée dans un climat de «*respect et de bienveillance*». L'objectif affiché par les acteurs du monde agricole comme pas le gouvernement était de mettre en avant les initiatives positives que portent les agriculteurs et ainsi améliorer l'image de l'agriculture.



Photo: Actuagri

Lancement de la campagne « *L'aventure du vivant* » pour promouvoir l'"enseignement agricole.

L'édition 2019 du salon de l'agriculture se voulait résolument positive. Le ministère de l'Agriculture et la FNSEA ont tous deux donné le ton en choisissant pour l'un de promouvoir « *la positive agriculture* » et pour l'autre la chance que représente l'agriculture pour la France. « *Le bilan de cette édition est, sans nul doute, celui du respect entre urbains et ruraux* », se félicite l'équipe organisatrice du salon qui a accueilli 633 213 visiteurs. Le renforcement de l'attractivité des métiers et des formations agricoles se trouvait au cœur des préoccupations. Dans son discours introductif, Emmanuel Macron, président de la République, a d'ailleurs insisté sur la nécessité d'assurer le renouvellement des générations. Un combat porté par Jeunes Agriculteurs qui a ainsi profité du salon pour présenter le « *Livre blanc du renouvellement des générations en élevage ovin bovin et caprin* ». Rédigé avec la CNE, il dresse un état des lieux des reprises et installation et formule 23 propositions concrètes qui visent à favoriser la transmission et l'installation.

Promouvoir les formations

Un renouvellement qui passe aussi par la promotion des formations agricoles. Le Salon a donc été l'occasion de signer des conventions, entre l'Onisep et le Cniel, par exemple, pour renforcer l'attractivité des formations des métiers de la filière laitière, mais aussi de lancer une grande campagne de communication pour l'enseignement agricole. « *L'aventure du vivant* » est ainsi devenue, le 27 février, le nouveau slogan de l'enseignement agricole. Il a été lancé sur le stand du ministère de l'Agriculture, par Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation national et de la Jeunesse, mais aussi de jeunes, étudiants actuellement en lycée agricole Ils étaient venus témoigner des bienfaits de l'enseignement agricole, que ce soit en apprentissage ou en formation classique, du CAP aux études supérieures. En plus de renforcer l'attractivité de l'agriculture, les exposants souhaitaient aussi en véhiculer une image positive.

Dialogue citoyen

« *Nous avons besoin d'expliquer aux Français de quoi est faite l'agriculture. Il faut expliquer pour mieux comprendre* », précise Valérie Le Roy, Directrice du Salon International de l'agriculture. « *Le salon a été un lieu de débats au service de la profession agricole, mais aussi au service des concitoyens qui souhaitent comprendre l'agriculture d'aujourd'hui* », ajoute Jean-Luc Poulain, Président du Salon International de l'agriculture. Cet évènement « *inscrit au patrimoine de cœur des Français* », a donc été l'occasion de dialoguer directement avec les citoyens en leur expliquant les initiatives positives portées par le monde agricole, en présentant, par exemple, des innovations qui favorisent le bien-être animal, facilitent le don agricole… Des petits débats citoyens avaient également été organisés par le ministère. L'APCA de son côté a présenté des minis conférences pour expliquer concrètement l'agriculture et notamment son impact sur l'environnement. Interbev avait fait le choix de promouvoir le flexitarisme pour valoriser la viande de qualité à travers une animation culinaire avec le slogan « *aimez la viande, mangez-en mieux* ». Une initiative saluée par le Président de la République.

Dialogues politique et médiatique

Le défilé des politiques qui se suivent au salon représente aussi une opportunité pour divulguer les messages portés par la profession. Les filières ont ainsi pu échanger avec le président, qui a passé plus de 14 heures au salon. Le Premier ministre a déambulé à trois reprises dans les allées du salon. En plus du ministre de l'Agriculture, qui a passé sa semaine au SIA, les membres du gouvernement, les députés, les parlementaires, les candidats aux Européennes… se sont succédés dans les allées pour rencontrer agriculteurs et responsables professionnels. Grâce à une couverture médiatique de grande ampleur, en partie induite par ce « *bal des politiques* », (3 300 journalistes français et internationaux présents), le SIA est aussi une tribune d'expression considérable pour les acteurs du monde agricole qui ont largement communiqué durant ces 10 jours. Le salon a rencontré un grand succès sur les réseaux sociaux, puisque 2 840 000 personnes ont pris une part active à la vie du Salon en partageant des publications pendant 9 jours.

Nouer des partenariats positifs

Enfin, la SIA est un lieu privilégié pour nouer des partenariats, qui engagent les acteurs dans des démarches de progrès. La signature, le 25 février, par Didier Guillaume, du préambule du « *Contrat de solutions, une trajectoire de progrès pour la protection des plantes* », porté par 43 partenaires, a ainsi été un moment fort pour la profession. Le ministre a d'ailleurs, à cette occasion, salué une démarche proactive de la profession pour devancer les attentes et renouer le lien avec la société. Une signature qui, pour les porteurs de ce projet, représente une preuve du bien-fondé de leur démarche, une reconnaissance aussi de leur implication pour réduire les usages et les impacts des produits phytosanitaires. Les énergies renouvelables se sont aussi retrouvées au cœur des engagements pris par les acteurs des filières. Ainsi, Engie et la FNSEA, ont signé le 26 février, une convention de partenariat visant à renforcer leur coopération dans le domaine des énergies renouvelables. 800 000 millions d'euros devraient ainsi être investis par le groupe français pour développer la production de biogaz Français. Un accord a également été conclu entre l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et Gaz réseau de France (GRDF), pour accompagner l'essor des projets de méthanisation agricole. Agriculteurs, élus et citoyens, se sont donc retrouvés pendant 10 jours pour dialoguer autour de métiers et de pratiques en pleine évolution.

Le SIA 2019 en quelques chiffres

- 633 213 visiteurs
- 1 000 d'exposants venus de 27 pays
- 4 000 animaux présents au Salon dont 2 845 présentés au Concours général agricole
- 1 400 éleveurs de 8 espèces animales et 384 races
- 1 316 animaux primés au Concours Général Agricole
- 12 000 produits des régions de France
- 21 000 produits et vins présentés au Concours Général Agricole
- 1 553 produits et 3 989 vins médaillés
- 3 300 journalistes français et internationaux ont couvert le SIA 2019.

MAZERON
JOURNÉES PORTES OUVERTES
Le 11 Mars au 15 mars 2019
ZA Bonjuan, D606,
89200 Magny
Tél: 03 86 33 17 70
www.mazeron-sas.com –
mazeronsa@yahoo.fr

Buffet champêtre
Promotions barrière de pré,
bac à eau, nourrisseur…


Salon de l'agriculture

Du très lourd !

La Côte-d'Or a une nouvelle fois brillé au salon de l'agriculture qui a fermé ses portes dimanche soir. Suite et fin des derniers résultats du département.



Après le sacre de sa vache Jartelle au dernier Sommet de l'Élevage à Cournon, le Gaec Changarnier, de Montmoyen, réalise un incroyable doublé avec Leslie (Hayssli), réserve miss BGS et Mafaveur (Hayssli), sacrée Miss BGS et meilleure mamelle du concours brun.



Jugement de bétail : Bravo, Paul Galissot ! Scolarisé au lycée agricole de Quetigny et membre de la famille de Thibaut Malnoury (lauréat en race Charolaise), le jeune étudiant décroche le trophée du meilleur pointeur en bovins laitiers. Océane Sureau et Bastien Gervasoni, du lycée agricole La Barotte, terminent respectivement première et quatrième du pointage en race Brune.



Madrilène (Isold), du Gaec de la Côte (Bissey-la-Côte), signe le premier prix de sa section et le titre de meilleure mamelle.



Le Gaec Froidurot était lui aussi à Paris mais pas à la Portes de Versailles. L'élevage de Jours-lès-Baigneux s'est rendu au Simagena, au parc des expositions de Paris-Nord Villepinte, avec sa vache Indiana qui a réalisé le doublé en remportant un premier prix de section et le titre de championne femelle du trophée AJEC européen.

Animaux : les derniers résultats

Concours canin : deux premiers prix et un troisième prix pour Patrick Maurage, un premier prix et sept deuxièmes prix pour Didier Faivre. **Traits ardennais :** troisième et sixième places pour l'élevage Miguet. **Trophée d'avenir :** sixième place sur dix équipes pour David Lucas et Alexandra Bailly. **Brune :** deuxième et troisième prix pour Alain Terrillon, troisième prix pour le Gaec Colson, quatrième prix pour le Gaec Loosli. **Jugement de bétail :** Tom Lehupt : 38ème en Charolais, Laurette Millot : 11ème en Prim'Holstein

Produits

Les médailles d'or

Vins : EARL domaine Pierre Ravaut, domaine du lycée viticole de Beaune, domaine du château de Meursault, EARL Germain Gilbert et Philippe, Jaffelin, EARL La Roche Aigue, EARL domaine Vincent Charache, La Cave des Hautes Côtes, domaine Thevenot Le Brun, domaine Alain Maurice Gavignet, Hervé Kerlann, EARL domaine Yves Bazin père et fille, domaine Thevenot Le Brun, Maison Henri de Villamont, domaine Bouillot Louis, La Cave des Hautes-Côtes, Veuve Ambal (x2), SA Mongeard-Mugneret, EARL domaine Trapet-Rochelandet, EARL domaine de la Galopiere, SCE domaine Albert Grivault, domaine du château de Meursault, EARL domaine Petitot Jean et fils, SA Mongeard-Mugneret, domaine Chauvenet-Chopin, EARL Domaine Vincent Charache, domaine Françoise Jeanniard, EARL Vincent Bachelet.

Produits laitiers : laiterie de Bourgogne à Sainte-Marie-la-Blanche (2), Fromagerie Berthaut.

Apéritifs : Joseph Cartron SAS (2), Pagès Védrenne SAS, Joannet Gilles, SARL Liqueurs Jean-Baptiste Joannet (2)

Viandes : Super U de Talant Belvédère

Côte-d'Or, tes supporters étaient là

Une centaine de personnes ont assisté le 26 février à la journée Côte-d'Or au salon de l'agriculture. Chacun avait remporté sa place sur la page Facebook du Conseil départemental. *« Les départs étaient donnés de Dijon, Blaisy-Bas, Sombernon, Pouilly-en-Auxois et Bierre-lès-Semur »*, indique Christelle Potier, agricultrice à Savigny-sous-Malain et organisatrice de ce déplacement. Les visiteurs ont tous apprécié cette journée placée sous le signe de la convivialité. Les concours Simmental Française, Traits Auxois et le défilé des animaux de Côte-d'Or ont été suivis avec une grande attention. *« Le Conseil départemental participe au financement de ce transport depuis cinq ans. Pour la première fois, le déplacement et l'entrée étaient tous les deux offerts pour celles et ceux qui avaient eu la chance d'être tirés au sort »*, poursuit Christelle Potier.

L'éleveuse de 200 brebis Charollaises est une grande habituée du salon : *« cela fait dix-huit ans que nous organisons des bus pour Paris. Au tout début, chacun payait le déplacement et les entrées. Au fil des années, des partenaires agricoles comme la Chambre d'agriculture, la FDSEA au encore les JA se sont greffés à l'évènement »*. Christelle Potier prend toujours plaisir à se rendre à la Porte de Versailles : *« je ne m'en lasse pas, j'attends chaque édition avec impatience. Nous voyons toujours de nouveaux animaux. Cette édition fut encore très sympathique. Je vois toutefois deux petits bémols : je n'ai personnellement pas du tout aimé la façon dont a été accueilli le Président Macron. Par rapport à toutes ses promesses non tenues, il aurait fallu exprimer beaucoup plus fermement notre mécontentement agricole. Un autre point : je regrette qu'il y ait de moins en moins d'animaux au salon. C'est dommage mais cela se comprend facilement : aller à Paris avec des animaux représente un coût important et il n'est pas toujours facile de se libérer du temps »*.

Chambre d'agriculture

La nouvelle équipe est en place

La session d'installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est tenue lundi à Dijon. Vincent Lavier, président sortant, a été reconduit dans ses fonctions.



Les membres du nouveau bureau, réunis en début de semaine à l'Hôtel du Département

La session d'installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est déroulée le 4 mars à la salle des séances du conseil départemental. Sans surprise, Vincent Lavier a été réélu président. Onze autres membres du bureau ont été élus lors de ce rendez-vous : Carla Da Silva, Fabrice Faivre, Fabrice Genin, Véronique Laville, Christophe Lechenault, François-Xavier Lévêque, Jean-Luc Loizon, Lucien Rocault, Thierry Ronot, Sylvain Tscherter et Aurélien Viellard. Sept d'entre eux ont été élus à la présidence des services de la Chambre d'agriculture : Fabrice Genin (grandes cultures), Christophe Lechenault (élevage), Lucien Rocault (viticulture), Véronique Laville (environnement), Sylvain Tsherter (valorisation des ressources locales), Jean-Luc Loizon (aménagement rural), Aurélien Viellard (formation-transmission-installation-emploi).

Principales orientations

Vincent Lavier a livré les lignes directrices de cette nouvelle mandature : « *Des réflexions menées cet hiver avec la FDSEA et les JA vont guider nos actions. L'un des plus grands sujets concerne la résilience de nos systèmes d'exploitation : nous devons progresser dans les domaines de l'optimisation économique et de la valorisation de nos produits. Beaucoup de travail est notamment à réaliser dans les filières animales. Dans le même registre, nous allons continuer de nous atteler à mieux nous armer contre les aléas climatiques : celles et ceux qui trouveront des solutions seront mieux placés pour pérenniser leur système. Le deuxième grand sujet s'intéresse au renouvellement des générations et à l'attractivité du métier, ces deux notions sont étroitement liées. Nous avons toujours su mettre en évidence les problématiques de nos métiers, mais peut-être avons-nous omis de communiquer sur leurs aspects positifs. Nous avons la chance d'exercer un métier passionnant et très diversifié : notre mandature s'attellera à communiquer davantage et de manière transversale, dans tous nos services. L'enjeu est de taille car une rupture du lien entre le monde agricole et la société est constatée et une poignée de gens sont capables de nous nuire. Nous devons inverser cette tendance. Il faut mettre fin, définitivement, à la remise en cause permanente de nos pratiques. Tous ensemble, nous y arriverons* ».

AG

Groupement de défense sanitaire

Rendez-vous le 14 mars

Le GDS de Côte-d'Or donne rendez-vous à Sombernon pour son assemblée générale.



Jean-Luc Chevalier, président du GDS.

L'assemblée du GDS approche. Ce rendez-vous se tiendra jeudi prochain à la salle polyvalente de Sombernon, à partir de 9 h 30. Plusieurs dossiers seront à l'ordre du jour, et notamment celui de la tuberculose bovine. « *Nous en sommes à deux foyers à ce jour, alors que la campagne de prophylaxie s'étendra jusqu'à fin mars* », déplore Jean-Luc Chevalier, le président du GDS, qui espérait un nombre moins important de cas positifs dans le département, après les trois foyers de 2018. « *L'un des deux foyers se trouve en dehors de la zone rouge, en dehors du cercle dans lequel nous étions habitués à déceler la maladie, cela est d'autant plus inquiétant* », poursuit Jean-Luc Chevalier. L'avancement du dossier relatif à la BVD sera également à l'ordre du jour : « *nous attendons toujours l'arrêté ministériel qui nous dictera les différentes modalités d'éradication* ». La sortie du document était annoncée pour fin 2018, celle-ci est finalement reportée pour fin 2019 : « *il faut néanmoins que nous avancions sur le sujet, nos voisins l'ont déjà fait. Une démarche a été entreprise avec les vétérinaires et le laboratoire départemental pour répondre aux attentes des éleveurs. Des courriers leur ont été envoyés pour connaître les personnes intéressées par le bouclage auriculaire. Nous devons connaître les volumes à commander. Les éleveurs qui ne sont pas intéressés commanderont des boucles classiques à l'EDE. Ce sujet a été longuement débattu lors de nos assemblées cantonales, nous avons aussi échangé avec les présidents des différentes races. Une rencontre avec les acteurs de la filière sera également organisée par la Région* ». La révision de la loi santé animal sera un autre point important de cette réunion. « *Alain Cantaloube, de GDS France, viendra présenter les différentes avancées de ce dossier, actuellement discuté au niveau européen* », poursuit Jean-Luc Chevalier.

AG

▸ Formations

28/03 Prévention des pathologies néonatales chez le bovin

Bio Bourgogne organise une formation sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Le rendez-vous est programmé le 28 mars en Côte-d'Or, dans le secteur Sombernon (à confirmer), avec l'intervention de Paul Polis, vétérinaire au GIE Zone Verte. Contact : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

25/03 Créancey - Favoriser les équilibres microbiens

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/03 Créancey- Agir sur la biocompatibilité de l'eau

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Simmental française

Un marché en délicatesse

L'assemblée générale du syndicat Simmental française a été l'occasion d'aborder le commerce des animaux, défaillant depuis plusieurs mois.



Lors du rendez-vous du 15 février à Boux-sous-Salmaise.

Le constat est le même dans bien d'autres races laitières : le commerce des génisses marque sérieusement le pas. *« C'est un gros problème pour nos élevages, nous étions habitués à en vendre un peu partout en France »*, s'inquiète Sylvain Aubry, le président du syndicat départemental des éleveurs de la race Simmental française.

L'éleveur de Jours-lès-Baigneux s'explique : *« notre taux de renouvellement varie entre 30 et 35 % avec, en théorie, 50 % de femelles. Il nous reste donc 15 à 20 % d'animaux, généralement destinés à la vente. La conjoncture, l'impact de la sécheresse et les prix de nos produits qui n'augmentent toujours pas mettent à mal les trésoreries. Le commerce en pâtit, malheureusement. Cela est inquiétant car ces animaux vont vêler, des stocks importants de nourriture vont être nécessaires pour satisfaire tous ces animaux »*.

La situation est d'autant plus tendue que les stocks de fourrages s'amenuisent. Ces stocks étaient, fort heureusement, relativement importants dans les élevages laitiers avant que ne sévisse la sécheresse. *« Cela reste toutefois compliqué pour environ 20 % des fermes »*, indique Jean-François Dessolin, technicien à Alysé, « tout le monde espère une pousse de l'herbe vigoureuse et rapide au printemps pour nourrir les animaux et reconstituer des stocks ».

Une belle performance

Un autre point, beaucoup plus positif, a été abordé lors de cette réunion.

En Côte-d'Or lors de la précédente campagne, la race Simmental française a dépassé pour la toute première fois la barre des 7 000 kg de lait/vache/an. *« C'est tout simplement exceptionnel »*, commente Jean-François Dessolin, *« le département est déjà nettement au-dessus de la moyenne nationale. Ce résultat a été obtenu sans allonger la durée de lactation. L'investissement dans la génétique porte ses fruits, les élevages en Côte-d'Or travaillent de plus en plus avec des taureaux fortement indexés en lait »*.

Dans le même temps, la Simmental française maintient ses différents taux à de très bons niveaux. *« Cela est très intéressant d'un point de vue économique, il y a la quantité mais aussi la qualité »*, souligne Sylvain Aubry, *« aussi et surtout, la Simmental reste une race mixte avec des poids de carcasses de plus de 400 kg à l'abattage »*. À noter que, lors de chaque conseil d'administration du syndicat Simmental, l'ensemble des éleveurs sont conviés pour suivre les sorties des nouveaux taureaux qui arrivent sur le marché. *« Les éleveurs participent directement au choix des taureaux de leur race, chacun apporte son avis, c'est très important »*, précise Jean-François Dessolin. *« En plus d'être une source de réflexions, notre syndicat fédère les éleveurs et lutte contre l'isolement, c'est aussi un point que nous devons rappeler »*, ajoute Sylvain Aubry.

Vers une hausse de prix ?

L'année en cours pourrait connaître une hausse de prix, comme l'indique le président du syndicat : *« les prix font du stand-by depuis un petit moment déjà, il serait temps qu'ils bougent dans le bon sens. Tout porte à croire qu'il se passera quelque chose d'ici quelques mois : il y a moins de lait sur le marché et la production globale n'a pas été exceptionnelle cet hiver »*. *« Une autre chose est à souhaiter pour cette année »*, ajoute Jean-François Dessolin, *« tout le monde n'a malheureusement pas pu profiter de la hausse de production durant la dernière campagne. En effet, certaines laiteries ont limité la quantité en mettant du quota b avec des prix inférieurs ou en demandant même de baisser la production. Nous espérons une nette amélioration dans ce domaine »*. **AG**

Cap sur l'autonomie alimentaire

Brigitte et Yves Belin proposaient la visite de leur exploitation au terme de cette assemblée. Les deux éleveurs bios de Boux-sous-Salmaise ont mis en place un système alimentaire pleinement autonome, leur troupeau de 68 vaches Simmental est ainsi nourri avec de l'herbe et des céréales produites sur la ferme, sans le moindre maïs. Brigitte et Yves Belin consacrent 150 de leurs 180 hectares à l'alimentation de leurs bovins : *« L'idée est d'avoir, en quelque sorte, un peu plus de surfaces qu'il n'en faut, pour nourrir les animaux toute l'année et pour se constituer des stocks suffisamment importants pour faire face aux aléas climatiques, comme la sécheresse des derniers mois »*. Des mélanges de luzerne, trèfle violet, dactyle, fétuque, fléole et ray-grass anglais sont semés dans les 57 ha de prairies temporaires de l'exploitation, pour des périodes variant de deux à trois ans. Les céréales font aussi l'objet de mélanges (triticale-pois d'hiver, orge-avoine) pour produire de la farine. *« L'EARL Belin obtient des résultats technico-économiques intéressants »*, indique Jean-François Dessolin, *« leur chemin vers une totale autonomie est pertinent. Limiter la proportion de maïs dans les rations est d'ailleurs un sujet d'actualité à l'échelle départementale, car les résultats de cette culture sont sujets à beaucoup de variations d'une année sur l'autre, à cause de la météo »*.



Daphnée, sacrée !



La vache de l'EARL du Meix de Chêne, à Argilly, a conservé son titre de grande championne au Salon de l'agriculture. Justine Millot a présenté la vache lauréate sur le ring du pavillon 1, à l'occasion du défilé des animaux de Côte-d'Or le 26 février. Plusieurs membres de l'association *« J'Élève en Côte-d'Or »* participaient à cet évènement et tiennent à remercier l'un de leurs plus fidèles supporters, en la personne de Jean-Paul Fretel, de Saint-Anthot (à droite sur la photo) : *« Nous l'apprécions énormément et nous voulons lui faire un petit clin d'œil dans cet article ! Jean-Paul est très serviable et se passionne pour tout ce que nous faisons, il apporte toujours la bonne humeur, il se rend très disponible, sa présence est réconfortante dans toutes nos actions. Jean-Paul nous a suivis durant ce salon, mais il est aussi présent lors de la Ferme Côte-d'Or et d'autres événements laitiers. Merci pour tout, Jean-Paul ! »*

Mirebeau-sur-Bèze

Un très beau dimanche en préparation

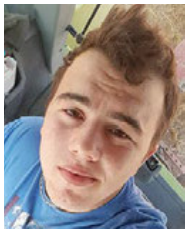
Une fête agricole se tient dimanche 28 avril à la ZAC de Bocanon.

Le comice de Mirebeau-sur-Bèze propose la découverte du milieu agricole et du monde rural dimanche 28 avril, dans la zone d'aménagement concerté de Bocanon. Dès le début de matinée, les visiteurs pourront flâner sur un petit marché *« du champ à l'assiette »*. Du miel, des fromages et bien d'autres produits du terroir seront proposés à la vente. Le public pourra se restaurer le midi avec un bœuf à la broche, préparé avec un animal né et élevé dans le canton. Des engins agricoles et des animaux du canton seront exposés lors de ce rendez-vous. Les animations seront nombreuses avec notamment du moiss'batt cross, la grande nouveauté de cette édition, qui devrait réunir pas moins de seize machines. Un spectacle, une fête foraine, un concert spécial années quatre-vingt et un feu d'artifice de 20 minutes se succéderont à partir de la fin d'après-midi. Une restauration rapide et une buvette seront à disposition.

AG



Témoignage



Florian Bollotte, 18 ans, est membre du comice agricole de Mirebeau : *« Il s'agit d'une fête « à la bonne franquette »* qui reflète parfaitement l'esprit de la campagne et du milieu agricole ! Le comice, c'est aussi notre petit salon de l'agriculture à nous, avec la présence de nombreux animaux de la ferme. La plupart des animations sont réalisées par des associations ou écoles locales, des danseurs, des chanteurs, des musiciens, des pom-pom Girls, ce qui donne une ambiance très familiale à l'évènement.
Cette fête a lieu tous les quatre ans, les trois dernières éditions ont attiré entre 5 000 et 10 000 visiteurs. Le comice agricole était initialement organisé tous les ans autour de quatre cantons différents : Mirebeau, Genlis, Auxonne et Saint-Jean-de-Losne, mais seuls deux cantons restent actifs aujourd'hui. En ce qui concerne la communication, de nombreux annonceurs sont sollicités pour la création d'une brochure éditée à 30 000 exemplaires. Une page Facebook est spécialement dédiée à cette journée : *« Comice agricole Mirebeau Sur Bèze »*.

Groupement d'employeurs

Quatre postes à pourvoir en CDI à temps plein

Agri Ressources 21 mutualise les besoins de ses adhérents pour proposer des emplois pérennes et à temps plein aux salariés. Ainsi, nous avons trois postes d'ouvrier agricole polyvalent à pourvoir pour une mise à disposition sur une ou deux exploitations en polyculture élevage allaitant. Ces postes sont situés sur les secteurs d'Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois et Boux-sous-Salmaise. Nous recrutons également un mécanicien agricole pour assurer la maintenance du matériel de deux entreprises du paysage. Le poste est à pourvoir entre Dijon et Genlis. Les postes d'ouvrier agricole sont ouverts à toutes personnes justifiant d'une première expérience réussie en polyculture élevage (soit par la voie de la formation soit par le biais de l'expérience professionnelle.) N'hésitez pas à passer le message autour de vous !
Pour postuler ou avoir plus d'informations, contactez Céline Flückiger (03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com)

Apprenti cherche maître d'apprentissage

Judicaël actuellement en dernière année de CAPA en apprentissage au sein d'une exploitation laitière recherche un maître d'apprentissage pour réaliser son Bac pro au sein d'une exploitation en polyculture élevage allaitant.
Il réside sur le secteur de Losnes et cherche à réaliser son apprentissage à compter de septembre 2019 sur son secteur géographique.
Pour tout complément d'information : Céline Flückiger au 03 80 68 67 68.

▸ Agenda

12/03 Projection du film Oser
Le Geda 7 Vallées et la MSA Bourgogne organisent la projection du film "Oser ! La MSA à vos côtés". Elle aura lieu le 12 mars à 14 heures au lycée agricole de la Barotte, salle Séquoïa, route de Langres à Châtillon-sur-Seine. La projection sera suivie d'échanges avec la salle en présence de représentants de la MSA et de Nicole Boiteux, coach en relations humaines et clôturée par un verre de l'amitié.

14-16/03 Journées commerciales de printemps
Les élevages de Côte-d'Or ouvrent leurs portes les 14, 15 et 16 mars dans le cadre des journées commerciales de la Fédération charolaise. De nombreux reproducteurs inscrits au HBC seront proposés, avec des garanties sanitaires, de race pure et de performances. Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

16/03 Fête du crémant à Châtillon-sur-Seine
De nombreuses animations seront proposées samedi 16 mars de 9h à 19h à l'esplanade du Cours l'Abbé à Châtillon-sur-Seine, dans le cadre de la fête du crémant et du défilé du tape-chaudrons.

04/04 Sorties des anciens exploitants
Chaque année, la Section départementale des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21) organise des séjours et sorties pour ses adhérents. Une journée conviviale est organisée à Rungis jeudi 4 avril, au sein du plus grand marché français, avec un départ de Châtillon-sur-Seine et des tarifs variant de 110 à 125 euros sur une base de 30 à 49 personnes. Une balade est aussi à l'étude pour se rendre six jours au bord de l'océan, en Pays basque. Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67.





Sanitaire

Une soirée pour comprendre la situation sanitaire

La FDSEA et le GDS ont organisé mercredi 27 février à Rouy, une soirée consacrée à la problématique de la FCO et de la BVD. Une réunion qui aura attiré de nombreux éleveurs.



De nombreux éleveurs ont fait le déplacement.

Après la découverte de plusieurs foyers de FCO dans les cheptels du département, le GDS et la FDSEA ont choisi de réagir et d'organiser en urgence une réunion d'information à destination des éleveurs.

Cette soirée animée par Rodolphe Morizot et Stéphane Aurousseau a débuté par un rappel sur l'apparition de la fièvre Catarrhale Ovine. *« C'est une maladie infectieuse due à un virus qui se transmet par des moucherons culicoïdes. Les bovins et les ovins sont les espèces les plus sensibles »* rappelle Rodolphe Morizot. *« Les symptômes BTV8, nom de la maladie se caractérisent par : un avortement, une malformation congénitale, de l'infertilité, et de la mortinatalité »* précise le directeur du GDS. Dans le département les premiers cas ont été signalés par des éleveurs et des vétérinaires mi-décembre 2018 avec un pic mi-janvier. Le GDS a par la suite réalisé une enquête rapide auprès des cabinets vétérinaires sanitaires du département pour recenser les anomalies relevées en élevage, notamment sur les naissances. Résultats de l'enquête : 47 % d'élevages impactés dont 38 % confirmés par diagnostic laboratoire. 7 % de veaux atteints (présentant des signes évocateurs) dont 1/3 confirmés par diagnostic. Trois quarts des élevages avaient déjà été impactés en 2008-2009. Le secteur géographique le plus touché est situé sur les deux tiers ouest du département. Décembre et janvier étaient les deux mois où ont été observées le plus de naissances *« FCO »*. La couverture vaccinale FCO BTV8 sur les cheptels de vache était inférieure à 10 % en 2018. Enfin dernière indication : les indicateurs de mortalité de veaux de la première quinzaine de janvier 2019 (+1,7 %/ à la première quinzaine de janvier 2018).

« Il faut vacciner les cheptels »

« Face à cette forte circulation du BTV8 qui a un impact sanitaire désormais visible, on ne peut qu'encourager les éleveurs à vacciner le cheptel souche, et notamment les mères » a encouragé Rodolphe Morizot. *« Idéalement au moins 60 jours avant la mise à la reproduction et en période hivernale (si on vaccine un bovin en période de forte circulation virale qu'il est contaminé au moment de la vaccination, il fera une virémie importante et si c'est une femelle gestante le veau risque d'être contaminé in utero malgré la vaccination) »*. Le directeur du GDS en a profité pour faire passer un message un plus précis : *« On peut concevoir que vous n'ayez pas eu les informations vous incitant à vacciner vos bêtes au cours de l'année 2018, mais désormais au vu de la situation il sera difficile de vouloir bénéficier de la caisse d'entraide du GDS si vous n'avez pas vacciné »* a martelé Rodolphe Morizot. *« Mais la caisse d'entraide (qui représente entre 35 000 et 70 000 euros par an) ne pourrait-elle pas nous aider à financer nos vaccins ? Car à 4,50 euros les 2 vaccins par bête ça va commencer à faire un peu cher »* a questionné un éleveur. *« Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence du financement du sanitaire a été transférée du Conseil Départemental vers le Conseil Régional. Le Conseil Départemental avait alors indiqué qu'il nous soutiendrait en cas d'urgence. Demande a été faite. Pour l'heure nous n'avons pas eu de retour de ce dernier. Mais ne vous attendez pas à un financement exceptionnel de leur part »* précise le directeur du GDS en conclusion.

D'autres sujets sanitaires ont été abordés : besnoitiose, IBR, impact de la sécheresse et de la canicule sur la santé des troupeaux.

Enfin, le Dr Roulleau, directrice du GDS 71, a clôturé la réunion en faisant une présentation détaillée de la maladie BVD et en informant des grandes lignes du projet de réglementation de celle-ci.

TM

Chambre d'Agriculture

Le bureau est installé

Les nouveaux membres de la Chambre d'Agriculture avaient rendez-vous le jeudi 28 février à la Ferme du Marault à Magny-Cours pour la session d'installation. Une réunion qui lance officiellement la mandature pour les six ans à venir.



La composition du bureau (dans l'ordre d'apparition sur la photo)
Romaric Gobillot Secrétaire Adjoint, Julie Cadiot 1ere Vice Présidente, Marie-Claude Masson Secrétaire Adjointe, Benoît Mathe 2ème Vice Président, Gilles Lemee Secrétaire Adjoint, Didier Guyon Secrétaire Général, Didier Ramet Président CA, Florent Point 3ème Vice Président, Nadine Rault Secrétaire Adjointe, Virginie Desbrosses 4ème Vice Présidente, Patricia Touillon Secrétaire adjointe, Michel De Beaumesnil Secrétaire Adjoint.

Avec 24 voix sur 32, Didier Ramet Polyculteur/éleveur bovins-viande (naisseur-engraisseur) est devenu à 58 ans, le nouveau président de la Chambre d'Agriculture. Il était auparavant secrétaire général au sein de la Maison agricole. Il succède à Éric Bertrand. L'éleveur s'est dit «*ému*» au moment de s'exprimer pour la première fois devant les nouveaux membres du bureau (voir encadré.) Retrouvez dans l'édition 1516 du vendredi 1er mars, les priorités de Didier Ramet pour la nouvelle mandature.

Liste des membres associés

Alsoni : Nicolas Bouchard. Safer : Cyril Forest.
Charolais de Bourgogne : Régis Taupin.
Association de consommateurs : Régis Antoine

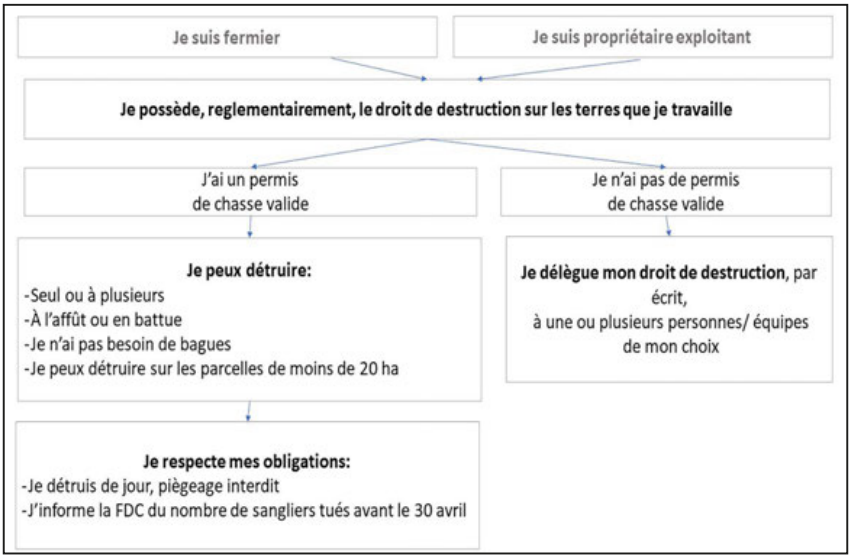
Liste complète des 35 membres de la Chambre d'agriculture

Caroline Ancher
Stéphane Aurousseau
Cédric Bernier - André BORDET
Julie Cadiot - Martine Cavalier
Benoît Chauvea
Isabelle Chopin
Xavier Clerc -
Michel de Beaumesnil
Alban de Montigny -
Lydie Deneuville
Virginie Desbrosses -
Sébastien Faggiannelli
Vincent Giraud -
Romaric Gobillot
Philippe Guillien - Didier Guyon
Olivier JOLY - Alain Krebs
Gilles Lemee -
Marie-Claude Masson
Benoît Mathe - René Mathe
Hervé Mouron - Kevin Ody
Emilie Philppe - Florent Point
Vincent Pommery - Didier Ramet
Sylvain Ratheau - Nadine Rault
Patrick Tetard Patricia Touillon

Régulation des nuisibles

Destruction du sanglier du 1er au 31 mars 2019 dans la Nièvre

La préfète de la Nièvre a, le 28 février, pris un arrêté préfectoral classant nuisible le sanglier dans la Nièvre du 1er au 31 mars 2019. Une période devant être mise à profit pour détruire les populations responsables de la prolifération des dégâts aux parcelles agricoles ces derniers mois.



Résumé des droits de l'agriculteur détenteur du droit de destruction du 1er au 31 mars 2019

Alors que les populations de sangliers et les dégâts afférents n'ont jamais été aussi importants dans le département, la préfète de la Nièvre, Sylvie Houspic, a pris un arrêté le 28 février dernier classant le sanglier nuisible sur l'ensemble du département du 1er au 31 mars 2019. Ce classement permet dès aujourd'hui d'engager des actions de destruction du sanglier alors même que la campagne de semis de printemps, et notamment de maïs, s'annonce très compliquée pour les agriculteurs, en raison des réservoirs d'animaux présents sur de nombreux territoires.

Concrètement, l'arrêté permet entre le 1er et le 31 mars, aux propriétaires, aux possesseurs et aux fermiers, réglementairement détenteurs du droit de destruction, de détruire à tir les sangliers, en battue, à l'approche et à l'affût.

Le droit de destruction peut en outre être délégué à un tiers (une ou plusieurs personnes) par son détenteur, strictement par un acte écrit.

Enfin, nous vous rappelons que toute action de chasse devra être engagée par des personnes titulaires d'un permis de chasse validé pour la saison 2018-2019, de jour uniquement, et que la destruction à tir du sanglier ne fait pas l'objet d'une autorisation préfectorale individuelle. Les personnes répondant aux conditions précisées ci-dessus peuvent donc librement entrer en action de destruction, y compris sur les îlots de moins de 20 hectares qui ne sont pas chassables le reste de l'année.

Enfin, et afin de comptabiliser les prélèvements qui seront opérés sur le mois de mars, un compte rendu des prélèvements devra être remonté avant le 30 avril, à la Fédération départementale des Chasseurs. Nous tenons ce document à la disposition des personnes souhaitant le récupérer.

SERVICE SYNDICAL FDSEA 58

Communiqué

Classement du sanglier

Par arrêté préfectoral du 28 février 2019, en vigueur au 1er mars 2019, le classement du sanglier comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts est étendu à l'ensemble du département de la Nièvre

Par arrêté préfectoral du 28 février 2019, en vigueur au 1er mars 2019, le classement du sanglier comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts est étendu à l'ensemble du département de la Nièvre.

Depuis l'automne dernier, l'importance des dégâts occasionnés par les sangliers est préoccupante dans le département. Après un été particulièrement déficitaire en eau, les sangliers ont, en effet, recherché de la nourriture dans les cultures et prairies et des sols frais, dès le retour de la pluie. Certaines exploitations agricoles du département ont ainsi subi et subissent toujours des dégâts importants.

La mobilisation des sociétés de chasse au grand gibier, eu égard au niveau très élevé de populations de sangliers, a été significative mais n'a pas permis de remédier à cette situation.

Ce contexte a conduit l'État à décider l'extension du classement du sanglier comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts à l'ensemble du département, comme l'ont également prévu les départements limitrophes.

La destruction du sanglier est permise selon les conditions définies par l'arrêté préfectoral, qui sont notamment les suivantes :

• Les détenteurs du droit de destruction ou leurs délégués sont autorisés à détruire à tir les sangliers du 1er au 31 mars 2019, en battue, à l'approche et à l'affût (l'usage des chiens est autorisé).

• Selon l'article R. 427-8 du Code de l'Environnement, le droit de destruction des nuisibles appartient au propriétaire, possesseur et/ou au fermier.

Contrairement à la délégation du droit de chasse qui ne suppose pas obligatoirement un acte écrit, la délégation du droit de destruction est nécessairement écrite. Cette dernière peut être attribuée à une ou plusieurs personnes.

Des dispositions spécifiques concernent les gardes particuliers et certains fonctionnaires.

• Ces destructions sont autorisées de jour seulement.

• Le piégeage du sanglier est interdit.

• La détention d'un permis de chasser validé pour la saison de chasse 2018-2019 est obligatoire.

• La destruction à tir du sanglier n'est pas soumise à autorisation préfectorale individuelle.

Le bilan communal de ces opérations de destruction devra faire l'objet d'un compte-rendu, selon le modèle joint en annexe à l'arrêté, à adresser à la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, avant le 30 avril 2019.

• Les mesures relatives à la sécurité prévues au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024 s'appliquent à ces opérations de destruction.

-• Les conditions de surface minimale de 20 hectares prévues au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024 ne s'appliquent pas à ces opérations de destruction.

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Agenda

11/03 - Session de la Chambre d'agriculture
La Chambre d'Agriculture organise la première session de la mandature le lundi 11 mars de 09 h 15 à 12 h 30 à la Ferme du Marault à Magny-Cours. À l'ordre du jour : mise en place des diverses commissions, présentation du règlement intérieur de la Chambre d'agriculture et présentation des comptes financiers 2018. Renseignements : 03 86 93 40 00

29/03 Conférence-débat sur la confiance en soi
Le CETA Entre Loire et Allier organise une soirée sur le thème de la confiance en soi. Une soirée qui doit vous permettre d'améliorer votre communication, prendre du recul mais aussi travailler les qualités relationnelles. Autour d'un apéritif dînatoire, chacun pourra s'exprimer sur son expérience personnelle. Tarifs 20 euros. Inscription avant le 17 mars. Contact 06 18 75 48 91 ou gouterdelouverture58@gmail.com.

19/03 AG Gabni
Le groupement des Agrobiologistes de la Nièvre organise leur Assemblée Générale le mardi 19 mars à la salle des fêtes de Pougny (58 213). Au programme de 14 h 30 à 15 heures, présentation de l'état des lieux et l'évolution de la Bio dans la Nièvre et de 15 heures à 17 heures, échange sur l'approvisionnement en produits bio de la restauration collective avec présentation des projets de la Com Com Loire Vignoble et Nohain et la plateforme Manger Bio BFC. Renseignement : Hélène Cadiou : 03 86 36 94 25 / 06 07 50 61 09

09/03 Portes Ouvertes lycée Horticole.
Le lycée horticole et rural privée de Varzy organise sa journée portes ouvertes le samedi 9 mars de 13 heures à 18 heures. Au programme : présentation des formations de la 4ème jusqu'au Bac Pro. Renseignements : 03 86 29 45 95

23/03 Portes Ouvertes Lycée Viticole
Le lycée viticole de Cosne-sur-Loire organise une journée portes ouvertes le samedi 23 mars. Rendez-vous 09 heures à 17 au 66 Rue Jean Monnet, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Vêlage « tranquille »

Intérêt économique démontré

À l'occasion des dix ans de la station d'évaluation du Marault (58), le HBC a présenté une étude sur les conditions de naissance et le recours à des taureaux à génisses. L'impact économique du "vêlage tranquille" est démontré.

La station d'évaluation du Marault (58) vient de fêter ses dix ans. Comptant parmi les neuf stations charolaises du territoire, elle a été reprise par le Herd-Book en 2008-2009, qui soucieux d'anticiper les attentes des éleveurs, a choisi de la spécialiser dans la facilité de vêlage. Comme toutes les stations adhérentes à Charolais France, elle est soumise au même protocole INRA/Idele et sert à diffuser des taureaux améliorateurs sur le potentiel de croissance. Les reproducteurs sélectionnés par la station nivernaise sont en outre améliorateurs sur le caractère *« Bien naître »*. En dix ans, ce sont 500 taureaux qui ont été évalués au Marault puis diffusés en France et à l'étranger.

Le HBC a dressé un bilan de ces dix années de sélection orientée sur la facilité de vêlage.

Une étude technique et économique a été conduite sur les conditions de naissance et leur impact dans les élevages : la reproduction des vaches, la survie et la croissance des veaux. Cette étude a porté sur un échantillon de 1,2 million de veaux nés de 2008 à 2018.

Poids du veau, aptitude de la mère

L'étude des conditions de naissance met en lumière un premier constat : les poids à la naissance, quand ils sont extrêmes, compromettent la survie des petits veaux. Pour les veaux trop lourds (plus de 55 kg), les mauvaises conditions de naissance seraient l'explication. Pour les veaux trop légers (moins de 45 kg), ce serait leurs moins bonnes vitalités et résistance.

Les conditions de naissance résultent d'une interaction entre le gabarit du veau et la capacité de la vache. Cette capacité s'améliore avec l'âge et le rang de vêlage. Pour une primipare précoce de deux ans, les veaux ne doivent pas dépasser 43 kg à sa naissance pour espérer avoir 90 % de vêlages tranquilles alors que ce seuil peut aller jusqu'à 56 kg pour une vache à son troisième vêlage.



Pour le Herd-Book, la gestion des conditions de naissance est un enjeu majeur en élevage.

Survie des veaux, réformes, IVV

En cas de vêlages difficiles, le taux de survie à sept mois des veaux est de seulement 75 %. Les mauvaises conditions de vêlage sont synonymes de souffrance pour le couple mère/veau. Avec un vêlage sans aide ou avec aide facile (conditions de naissance 1 et 2), ce taux de survie monte à plus de 92 %.

Les césariennes engendrent un taux de réforme deux fois plus élevé qu'avec des vêlages tranquilles (sans aide ou aide facile). Un vêlage difficile provoque un allongement d'IVV (intervalle vêlage - vêlage) d'environ dix jours en plus et en cas de césarienne, l'IVV moyen augmente de +46 jours.

Ce premier volet de l'étude montre une forte relation entre le poids à la naissance, les conditions de naissance et la survie du veau. Pour une bonne tranquillité des vêlages et assurer du même coup la survie des veaux, le poids à la naissance doit être raisonné par rapport à l'âge et au rang de vêlage de la mère. Le premier vêlage est le plus sensible et nécessite une attention et une préparation spécifique.

Plus-value de 1 769 € pour cent vaches

Les travaux du HBC se sont attachés à évaluer le gain économique potentiel de l'utilisation de taureaux VF sur les jeunes femelles. Les performances de veaux issus de pères *« taureaux à génisses »* (dotés d'IFNAIS supérieurs ou égaux à 106) ont été comparées avec celles de veaux issus de père *« taureaux à vaches »* (IFNAISS inférieurs ou égaux à 100). L'étude révèle que les taureaux à génisses utilisés sur génisses engendrent des poids à la naissance inférieurs de -2,8 kg en moyenne. Le taux de césariennes est divisé par 3,2 et le taux mortalité avant sevrage en baisse de près d'un quart. En outre, les veaux de taureaux à génisses pèsent deux kilos de plus à 210 jours que les veaux issus de taureaux à vaches, preuve d'une bonne croissance. Pour un troupeau de cent vaches, le recours à un taureau *« VF »* sur génisses et primipares ferait passer de six à deux césariennes. Les réformes forcées passeraient de trois à une. L'élevage gagnerait un veau mort avant sevrage. Au final pour cent vaches, en incluant l'impact sur l'IVV (2 €/jour), le gain économique s'élèverait à 1 769 €, l'équivalent de 2,4 veaux supplémentaires.

Pour le Herd-Book, la gestion des conditions de naissance est un enjeu majeur en élevage. Car les problèmes de vêlage pénalisent la production et donc le revenu et la tranquillité de l'éleveur. Le HBC rappelle que des outils existent pour accompagner les éleveurs dans leurs choix de reproducteurs. Il faut notamment sécuriser les premiers vêlages : adapter l'accouplement au rang de vêlage. Le poids à la naissance des veaux doit être raisonné avec le bassin des vaches car il faut préserver la capacité au vêlage des vaches adultes. D'où l'importance de l'index AVel en complément de l'index IFNAISS.

MARC LABILLE

Pascal Langevin, président du Herd-Book Charolais

"Ce que rapporte un vêlage sans problème"

À l'occasion des dix ans de la station, nous avons voulu montrer, à travers une étude économique, ce que peut rapporter un vêlage sans problème. Un veau qui naît tout seul démarre toujours mieux. Sa mère se remet plus vite. Il tète tout seul. Le nombre de veaux sevrés par vêlage et par an est meilleur… La station du Marault s'est, dès le départ, spécialisée dans la sélection de taureaux à génisses, car on sait que le premier vêlage impacte toute la carrière d'une vache. Plus qu'un vêlage facile, c'est un *"vêlage tranquille"* que nous recherchons. D'où l'appellation *"Bien naître"* donnée à la station qui évoque à la fois le bien-être animal et la tranquillité de l'éleveur. Car le vêlage tranquille améliore sa qualité de vie et sa sérénité. On a tous droit à une vie de famille ! C'est un enjeu de société. Tout ce travail est aussi là pour casser l'idée reçue que la charolaise vêlerait moins bien qu'une autre. Avec 93 % de vêlages sans aide ou avec une aide facile, la race a prouvé que les problèmes de vêlage étaient loin derrière elle.

Vêlage Les critères de choix disponibles

Les données de naissances (poids et conditions de naissance) avec une forte héritabilité des poids à la naissance.
Les index phénotypiques ou génomiques (index facilité de naissance IFNAIS ; aptitude au vêlage AVel).
Les pelvimétries.
Les outils raciaux tels que la station "Bien naître".

Élevage

Ferme de la Bussière : un bel outil pour l'engraissement

La coopérative Global et le GIEE *« Développer de la valeur ajoutée en économie circulaire autour de la filière bovine »* ont inauguré officiellement un bâtiment destiné à l'engraissement pour les bovins mâles et femelles. Il est situé à Rix, dans le nord du département.

C'est un bâtiment flambant neuf qui a été inauguré cette semaine en grande pompe. Situé à Rix au lieu-dit « la Buissière », ce dernier est destiné à développer un atelier d'engraissement collectif d'environ 200 bovins mâles et femelles hébergés sur un site de la coopérative Global. *«Ce projet est né de la volonté de neuf exploitations du département qui n'auraient pas pu réaliser un tel projet seul dans leur coin»* a précisé Christophe Fouilland, le responsable technique et référent du projet.

La volonté des promoteurs est de se servir de ce site comme une vitrine pour les agriculteurs de la zone. Ce projet concerne ainsi l'Élevage, l'agronomie et les collectivités territoriales en assurant la production de denrées agricoles (végétales et animales) mais aussi le recyclage de matières organiques issues de l'élevage et de la station de compostage du syndicat intercommunal (SIEEN). Les animaux y seront nourris principalement avec des fourrages et céréales produites dans la zone. Selon Fédère, *«ce site à vocation à mettre en œuvre des solutions modernes, pour produire de la valeur ajoutée en alliant bien-être animal, conditions de travail, recyclage local de production végétales et de déchets verts, récupération d'eau et production d'énergie renouvelable»*. Les animaux ainsi produits peuvent permettre de satisfaire de nouveaux marchés ou débouchés comme ceux ouvert récemment en Chine. Nous reviendrons dans nos prochaines éditions sur les détails techniques de ce projet.



Les élus locaux et les responsables de la Chambre d'Agriculture et de Feder réunis pour couper le ruban.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Comment construire sa reconversion professionnelle ?

La Chambre d'agriculture en partenariat avec la DIRECCTE a réalisé il y a quelques mois une enquête qui vise à établir un dispositif d'accompagnement pour les exploitants agricoles souhaitant se reconvertir.

Les agriculteurs se retrouvent souvent seuls face à une décision importante qui concerne leur avenir professionnel. C'est face à ce constat que la Chambre d'agriculture et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (la DIRECCTE) ont signé en 2018 une convention visant *« la professionnalisation des intervenants aux thématiques de la reconversion professionnelle des agriculteurs »*.

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture a réalisé un état des lieux départemental de la situation afin de construire un dispositif d'accompagnement. Une trentaine de personnes issues du monde agricole ont été interrogées. Il s'agit d'agriculteurs reconvertis, partenaires agricoles, de l'emploi et de la formation. Ce qui a retenu l'attention des enquêteurs c'est tout d'abord la précocité des départs., il est d'un sur quatre. Il est défini par la cessation d'activité d'un chef d'exploitation de moins de 55 ans. En 2016, 46 % des départs se font avant 40 ans. Deux facteurs principaux sont mis en avant dans le choix d'arrêter. D'une part l'absence de pause, de temps libre, associée à une charge administrative croissante qui enlève du sens au métier. D'autre part, les tensions financières récurrentes, le suicide vécu comme une épée de Damoclès, ont également été cités par deux tiers des agriculteurs interrogés.

Les étapes de reconversion : freins et éléments facilitants

Pour se reconvertir, l'agriculteur mène deux étapes en parallèle : construction de son projet de reconversion professionnelle et recherche d'un repreneur adapté. Ces deux étapes sont facilitées s'il est bien entouré par sa famille et les conseillers OPA. Mais de nombreux freins existent : il faut du temps pour *« faire le deuil »*, réfléchir à la suite. Il n'existe pas forcément d'interlocuteur identifié pour se faire aider alors que l'exploitant aurait besoin d'un suivi de proximité à fréquence régulière. L'absence de dispositif a également été pointée du doigt par les personnes interrogées.
La grosse difficulté à laquelle les interlocuteurs ont été confrontés est le déni des agriculteurs par rapport à sa situation. Les *« enquêteurs »* ont constaté que le déclencheur de l'arrêt est de trouver un travail ou une orientation. Cela nécessite une démarche personnelle de l'exploitant en amont. Ce dernier ne trouve pas toujours une adéquation entre recherche de travail et cessation d'activité. L'éventualité d'aller vers le salariat agricole est également vue comme un frein.

Des accompagnements existent

Pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches plusieurs dispositifs sont déjà existant. Le bilan de compétence et les formations *« avenir en soi »* et *« donner un second souffle à sa vie professionnelle »* animée respectivement par la MSA et la Chambre d'agriculture se réalisent en amont de l'arrêt de l'exploitation. En revanche, le dispositif existant (définit entre le ministère de l'Agriculture, Vivea et Pôle Emploi) s'effectue après l'arrêt de l'exploitation agricole et seulement si l'entreprise est jugée non viable ou en liquidation judiciaire. Ce dernier prévoit une aide à la reconversion professionnelle de 3 100 euros avec un bonus de 1 550 euros s'il y a déménagement. Une deuxième enveloppe de 2 500 euros existe au titre du congé de formation, il s'accompagne d'un conseil en évolution professionnelle dans un délai d'un an. Enfin deux ans après l'arrêt : Pôle Emploi accompagne les agriculteurs pour une aide à la formation.
Pour en savoir plus sur les offres d'accompagnement dans le département, contacter Marie-Solange Durand, chargé de projet à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 32 ou par mail à l'adresse : marie-solange.durand@nievre.chambagri.fr.

Théophile Mercier


Pexels
La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs en reconversion professionnelle.

Un Vade-Mecum à destination des collaborateurs de la Chambre d'agriculture

Suite à cette enquête, Marie-Solange Durand a établi un vade-mecum à destination de l'ensemble des salariés de la Chambre d'agriculture. Intitulé *« Agriculteurs en questionnement »* il dresse la liste des numéros utiles à contacter en interne en cas de détection d'une situation à risque

▸ Formation

11/03 - Maître d'apprentissage : renforcez vos capacités d'accueil et d'encadrement
Objectif : Se positionner en tant que tuteur, développer sa capacité à accueillir des apprentis pour transmettre son savoir.
Public : maître d'apprentissage
Contact : Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14

15/03 Je me lance dans le pâturage tournant
Objectif : Comprendre les mécanismes et la dynamique de pousse de l'herbe au cours des périodes clés. Prévoir individuellement l'organisation des prairies au printemps, en été et en automne. Découvrir la mise en œuvre concrète sur une exploitation. Public : tous éleveurs, éleveuses. Contact : Charles Duvignaud, responsable de stage, au 06 33 27 02 60

15/03 Apprendre à rédiger son Duer
De 9 heures à 17 heures à la Chambre d'Agriculture de Nevers - 35 € la journée pour les cotisants Vivea
Informations et inscriptions : Charlotte Leclerc au 03 86 93 40 94

29/03 Élevage des jeunes et prévention des pathologies néonatales chez le bovin
Bio Bourgogne organise une formation le vendredi 29 mars de 9 heures à 17 h 30 sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Paul Polis, vétérinaire au GIE zone Verte sera l'intervenant de la journée. Cette dernière doit se dérouler sur le secteur de Prémery. Le lieu reste à confirmer en fonction du nombre d'inscriptions. Plus d'informations : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org.



Chambre d'agriculture

Arnaud Delestre, nouveau président

La session d'installation, instaurant le nouveau bureau de la Chambre d'agriculture, a eu lieu le 4 mars dernier : Arnaud Delestre, céréalier à Thury, remplace Étienne Henriot à la présidence.


De gauche à droite : Christine Busson, Jean-Baptiste Thibaut, Arnaud Delestre et Nadine Darlot.

C'est avec toute sa confiance qu'Étienne Henriot a passé le flambeau de la présidence de la Chambre d'agriculture à Arnaud Delestre en ce début du mois de mars. Céréalier et nouvellement nuciculteur (producteur de noix) à Thury en Puisaye, le nouveau président est entouré par trois vice-présidents : Nadine Darlot, éleveuse de vaches laitières à Venouse, Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur et céréalier à Quenne et Christine Busson, apicultrice en vente directe à Fouchères. Un nouveau bureau… pas si nouveau puisque ces quatre derniers en sont tous à leur troisième mandat à la Chambre d'agriculture.

«Accompagner les agriculteurs»

Les objectifs de la nouvelle mandature suivent les grandes lignes déjà empruntées, explique le nouveau président : *«Accompagner les agriculteurs, quelles que soient leur production et leur mode de production, les aider à apporter de la résilience sur leurs exploitations pour faire face aux multiples aléas. Nous souhaitons aussi continuer à travailler sur le développement des circuits courts et la consommation de proximité»*. Également dans les projets, l'accompagnement des collectivités sur des projets comme l'urbanisme ou encore l'introduction de produits en circuits courts pour la restauration collective. *«Il y a également le gros dossier de la transmission des exploitations, la moitié des exploitants du département seront à la retraite dans les dix ans à venir… Il va falloir y travailler»* ajoute Nadine Darlot. Permettre l'innovation pour toutes les agricultures, accompagner les diversifications ou les différents projets sont aussi des priorités pour la Chambre de l'Yonne. Une Chambre départementale qui restera forte et proche du terrain tout en multipliant ses compétences au travers de la régionalisation, un des gros chantiers du moment. Le 12 mars prochain aura lieu la première session pour cette nouvelle mandature, l'occasion de répartir les élus dans les différentes commissions de travail.

Les autres membres constituant le bureau sont :
Secrétaire : Loïc Guyard (polyculture-élevage)
Secrétaires adjoints : Frédéric Blin (polyculture-élevage), Éric Saison (porcs), Thierry Michon (grandes cultures), Guillaume Goux (porcs, céréales), Martine Delmotte (salariée de Groupama)

ORIANNE MOUTON

Concours général agricole

Les médaillés de l'Yonne

Le concours général agricole a élu les meilleurs produits et animaux tout au long du salon de l'agriculture. L'Yonne comptabilise plus de 100 médailles, dont 44 d'or.



Le trait Auxois de Garance Berrier récompensé par l'or..

Les producteurs de l'Yonne ont brillé de toutes les couleurs à la 128ème édition du Concours général agricole. De l'or, de l'argent et du bronze ont récompensé l'excellence à l'icaunaise.
Dans la catégorie *«produits»* 5 médailles de bronze sont comptabilisées dans l'Yonne : le pâté en croûte de la SAS Al ; deux bières de la brasserie de Vézelay ; deux bières de la brasserie de Chablis.
Dans la catégorie *«animaux»*, 16 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 3 médailles de bronze ont été décrochées dans les concours ovin, équin et canin.
Médaillés d'or de concours ovin : Berrichon du Cher - catégorie femelles en laine 1ère section : Lillian Rameau (3 médailles d'or)
Berrichon du Cher - mâles 1ère section laine : Gaec des plantes
Berrichon du Cher – Prix de champion mâle laine : Gaec des plantes
Médaillé d'or de concours équin : Le trait Auxois de Garance Berrier a remporté l'or au concours modèle et allures.
Médaillés d'or de concours canin :
Border terrier – Classe travail : Belin Bernaudin Brigitte
Chien finnois de Laponie – lot de reproducteurs : Viviane Poirier (5 médailles)
Retriever à poil plat – cacs femelles : Sarah Deguisne
Golden retriever – lot d'affixe : Sarah Deguisne (3 médailles)

Belle vitrine pour les vins icaunais

Les vins icaunais ont remporté 76 médailles cette année, contre 54 l'an passé. Ce ne sont pas moins de 28 médailles d'or, 29 d'argent et 19 de bronze : une belle moisson de récompenses pour les viticulteurs icaunais.
Les vins médaillés d'or :
Bourgogne AOC 2017 Blanc : La Chablisienne
Bourgogne Aligoté AOC 2017 Blanc : Caves Bailly-Lapierre ; EARL Goisot Anne et Arnaud
Chablis Grand Cru les Clos AOC 2016 Blanc : Domaine des Malandes
Chablis Premier Cru Vau Ligneau AOC 2017 Blanc : Domaine Alain Geoffroy SAS
Chablis Premier Cru Mont de Milieu AOC 2017 Blanc : La Chablisienne
Chablis Premier Cru Fourchaume AOC 2017 Blanc : Domaine Nathalie et Gilles Fèvre ; Domaine Savary ; La Chablisienne
Chablis Premier Cru l'Homme Mort AOC 2017 Blanc : SCEV Gautheron
Chablis Premier Cru Côte de Lechet AOC 2017 Blanc : La Chablisienne
Chablis Premier Cru Vaugiraut AOC 2017 Blanc : EARL Laurent et Celine Notton
Chablis - AOC 2017 Blanc : Domaine de la Meulière ; Domaine des Malandes ; Domaine Nathalie et Gilles Fèvre ; Domaine Verret ; EARL Christine Elodie et Patrick Chalmeau ; EARL Goisot Anne et Arnaud ; EARL Letessier-Tixier ; GAEC de Oliveira Lecestre
Petit Chablis AOC 2017 Blanc : Domaine du Château du Val de Mercy ; SA Jean Durup père et fils
Bourgogne Côtes d'Auxerre AOC 2017 Blanc : Caves Bailly-Lapierre
Bourgogne Chitry AOC 2017 Blanc : Caves Bailly-Lapierre
Bourgogne Tonnerre AOC 2017 Blanc : EARL Domaine A et E Dampt ; Vignoble Dampt
Saint-Bris AOC 2017 Blanc : S.C.E.A. Domaine JF et PL Bersan
Crémant de Bourgogne AOC Non Millésimé Blanc : Caves Bailly-Lapierre

ORIANNE MOUTON

Innov'action

Découverte de la production de noix

Neuf agriculteurs poyaudins se sont récemment lancés dans la production de noix. À l'occasion de la plantation de leurs plants, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé un rendez-vous Innov'action pour informer les agriculteurs intéressés par cette diversification.



Loïc Guyard (en bleu) et ses collègues nuciculteurs expliquent les rudiments de la production de noix, à commencer par la plantation.

C'est la deuxième vague de plantation de noyers pour les neuf agriculteurs qui se sont lancés dans l'aventure de la création d'une filière «*Noix et noisettes de Bourgogne*» Une bonne occasion pour présenter leur projet et parler de cette diversification dans le cadre d'un rendez-vous Innov'action, démonstration de plantation à l'appui. L'après-midi a réuni des agriculteurs intéressés par le projet, venus se renseigner. Comme l'a expliqué Loïc Guyard, un des nouveaux nuciculteurs, ce type de projet se prépare et se réfléchit bien : «*avoir les parcelles en propriété est quand même mieux. Il faut aussi avoir une terre adaptée, pas trop motteuse et des parcelles peu exposées au gel, le noyer étant très sensible au gel tardif*». Au total, 7 500 arbres en agriculture biologique occupent 50 ha répartis chez les différents agriculteurs de Puisaye. La fédération de plusieurs membres a permis la mutualisation du matériel spécifique à la production.

Un chantier de plantation de noyers

Parmi les divers conseils prodigués pour la culture de la noix, les producteurs ont mis l'accent sur la plantation, un chantier en cours chez certains, à bien réfléchir. D'abord, le choix des variétés à implanter : les fleurs femelles et mâles d'un noyer fleurissent en décalé, deux variétés sont donc nécessaires pour assurer la fécondation.
Ensuite le sol doit être bien préparé. À Lainsecq, la terre, plutôt superficielle, a été décompactée puis affinée pour pouvoir éviter les mottes au maximum. Au moment de la plantation, il faut se réunir : un conducteur, un planteur qui place le plant dans le sillon créé et quelques-uns pour affiner la terre autour et recouvrir les racines jusqu'à la limite de la greffe. Avec un débit de 800 arbres par jour, le chantier avance rapidement. Dans l'idéal, faire des buttes à l'aide de la charrue permet de conserver la fraîcheur et l'eau au maximum. Pour une plantation optimale, le «*chevelu*», nom attribué au réseau racinaire du plant, doit être le plus en contact possible avec la terre.

L'eau : facteur clé des noyers

Sans pour autant noyer les noyers, l'eau est un facteur décisif pour la croissance des arbres, particulièrement sensibles pendant les premières années d'implantation, pour avancer l'âge de production et espérer des rendements plus importants. Après plantation des noyers, les premières récoltes sont prévues 6 à 7 ans plus tard en système irrigué. En plus du paillage idéal pour éviter les adventices et conserver l'humidité, un arrosage régulier est nécessaire : «*40 l par arbre pendant la première année, 80 l la deuxième, 120 l la troisième…*». Au sein du groupe, beaucoup n'avaient pas envisagé d'irriguer leur noyeraie, mais aujourd'hui, tous se posent la question, et récupère l'eau des toits !

Les participants ont pu découvrir, au travers de ces nouveaux nuciculteurs, les recommandations et éléments techniques de base de cette nouvelle production, pour envisager ou non de se lancer.
Une session de formation «*planter un verger de noyers*» est organisée les 28 et 29 mars par la Chambre d'agriculture du Lot : formation@lot.chambagri.fr.

ORIANNE MOUTON



Les noyers sont ici espacés de 8 mètres entre eux. 90 % des plants sont de la variété Fernor, les 10 % restants sont de variété Franquette, identifiés par leur ficelle bleue.



▸Agenda

15/03 Marché à la ferme Bouy Vieux
La ferme Bouy Vieux accueille son marché à la ferme le vendredi 15 mars de 15h à 19h à Brienon-sur-Armançon. Producteurs et artisans locaux seront au rendez-vous pour les deux ans d'existence du marché, avec une tombola organisée.

19/03 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra le mardi 19 mars à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52-dijon@apecita.com

16/03 Portes-ouvertes des MFR de Bourgogne-Franche-Comté
Réussir autrement grâce aux formations par alternance (50% école 50% stage) ou apprentissage, c'est possible avec les MFR ! N'hésitez pas à nous retrouver dans une des MFR de Bourgogne Franche Comté le 16 mars pour découvrir nos formations de la 4ème d'orientation au BTS. Vous pourrez échanger avec les jeunes et l'équipe qui répondront à toutes vos questions sur les contenus de formations, la pédagogique de l'alternance, mais aussi nos spécificités d'accueil et d'accompagnement.
Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr
Facebook/instagram/Youtube : MFR Bourgogne Franche Comté

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Prendre en main le VIème programme d'actions Directive nitrates avec Mes p@rcelles
1 dernière session proposée : Le 12 mars 2019
Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Connaître les chiffres clés pour gérer mon exploitation
Les 19 et 22 Mars 2019
Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

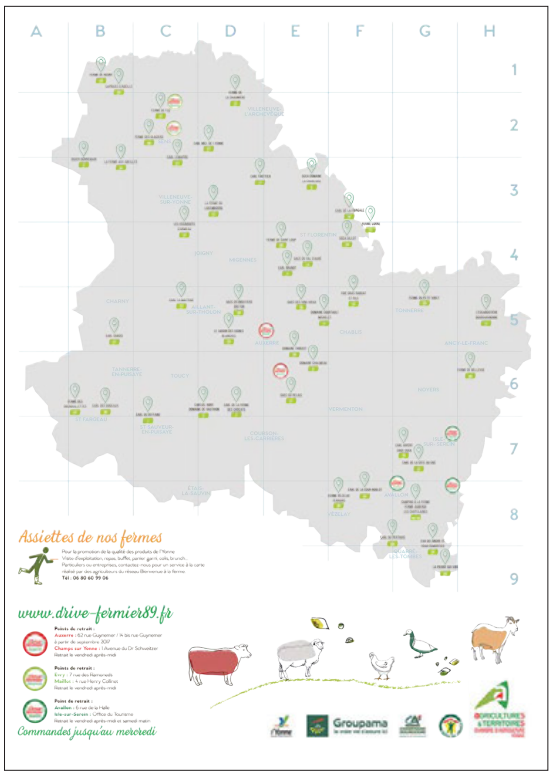
Immersion dans les grandes cultures bio
Les 19 mars et 29 Mai 2019 (2 matinées) - Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

Élaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de l'exploitation agricole
Les 21 Mars et 4 avril 2019
Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Bienvenue à la ferme

Nouvelle carte et nouveaux adhérents

L'édition 2019 de la carte du réseau Bienvenue à la Ferme vient de paraître : une charte graphique simplifiée et de nouveaux adhérents sont aux rendez-vous. C'est le cas d'Hervé et Florence Biziot, heureux lanceurs d'une activité d'hébergement à la ferme.



La nouvelle carte Bienvenue à la Ferme icaunaise : un design simplifié pour une belle visibilité;

Mangez, vivez fermier». C'est sous le credo et la charte graphique nationaux que la carte 2019 Bienvenue à la Ferme de l'Yonne a été réalisée, adoptant un style plus épuré. 8 000 exemplaires ont été imprimés pour être distribués aux adhérents, aux offices de tourismes, aux mairies, et à toute personne qui passe commande.

Le format général reste le même : une carte au recto et le descriptif de chaque adhérent du réseau au verso. Mais cette année, le prospectus a été agrandi pour accueillir les six nouveaux membres sans perdre en description.

D'ailleurs, chaque ferme est décrite par une photo, la présentation de ses produits, ses heures d'ouvertures, les marchés, les journées portes ouvertes… Tout pour que le public s'y retrouve et ait envie de faire un petit tour à la ferme.

Autre nouveauté, les points de retrait des Drives fermiers sont désormais indiqués sur la carte, de même que *«l'Assiette de nos fermes»* une association de producteurs proposant une activité de traiteurs avec leurs produits locaux.

Vivre quelques jours à la ferme

Dans l'actualité du réseau, deux nouveaux *«hébergements à la ferme»* ont été lancés récemment : chez Florence Pouteau à Évry dans le Sénonais et chez Florence et Hervé Biziot à Fulvy près d'Ancy-le-Franc.

Hervé est la troisième génération d'éleveurs laitiers et céréaliers sur la ferme, cultivant 135 ha de SCOP et élevant 60 vaches laitières. *«Ça marchait bien jusqu'en 2015… À partir de la crise laitière, on a plus voulu réinvestir dans l'activité laitière étant donné qu'on avait aucune visibilité à plus de trois mois».*

Déçu par l'élevage laitier, Hervé a décidé de remplacer progressivement son troupeau laitier par une trentaine de vaches allaitantes *«pour occuper les 50 ha de prairies permanentes».* Le tout en accord avec son fils, peu attiré par cet atelier, qui préfère d'ailleurs monter un poulailler.

Une diversification bienvenue

Alors, quand un ami a proposé à Hervé et Florence d'acheter sa maison pour en faire un gîte, le couple s'est lancé, sans trop hésiter, dans cette diversification. *«On reçoit des enfants de centre de vacances sur la ferme donc on a l'habitude d'accueillir !»* Idéalement placé près d'Ancy-le-Franc, le château de Maulnes, le Chablisien et autres coins touristiques, le gîte équipé d'une piscine chauffée pouvant accueillir 12 personnes est un lieu de retrouvailles pour les groupes d'amis ou les familles. *«Souvent les gens viennent avec l'idée d'aller visiter plein de choses… Et au final ils restent tout le séjour à la maison à se reposer. On leur propose de venir visiter l'exploitation, ce qui se fait quand il y a des enfants».* En adhérent à Bienvenue à la ferme, garantie d'un vrai lien agricole, l'activité a bénéficié de l'aide du réseau.



Hervé et Florence Biziot se sont diversifiés en achetant un gîte : beaucoup de travail mais une vraie satisfaction.

La diversification est un véritable second souffle pour le couple, heureux de recevoir du monde et de changer d'activité. *«Depuis qu'on a le gîte, on ne voit pas le temps passer, mais c'est bien !»* Accueillir du public, c'est aussi l'occasion de mettre en avant sa région : *«On essaie de faire découvrir les petits producteurs locaux qu'on connaît, mais on aimerait créer un véritable réseau de nombreux producteurs pour pouvoir orienter les visiteurs vers chez eux».*

Pour tout renseignement sur l'hébergement à la ferme ou commande de cartes Bienvenue à la ferme, contactez Alice Demolder : 03 86 94 26 33 - a.demolder@yonne.chambagri.fr

ORIANNE MOUTON

Foire de Saint-Léger Vauban

Édition 2019 sous le soleil

La traditionnelle foire de Saint-Léger Vauban, premier rassemblement agricole de l'année, a eu lieu le 23 février dernier.

Ils étaient nombreux ce samedi 23 février dans les rues de Saint léger Vauban pour la 53ème édition de la foire qui se tient chaque année le dernier samedi de février. Sans être de grande envergure, la foire de Saint Léger n'en reste pas moins la première foire de l'année et est un moment incontournable dans la région. Au sortir de l'hiver, elle attire de nombreux visiteurs surtout quand elle revêt des airs printaniers comme cette année. On peut tout de même regretter qu'il y ait peu de bovins exposés. Les crises sanitaires à répétition n'encouragent pas les éleveurs à emmener leurs bêtes dans des foires de proximité pour ne pas perdre le statut indemne d'IBR ou de risquer de rapporter la FCO. Heureusement pour les visiteurs, les volailles sont, elles, au rendez-vous, l'occasion de renouveler sa basse-cour avant les beaux jours. De nombreux exposants viennent aussi sur l'incontournable foire.



Bons produits et bonne ambiance au marché de la foire



Quelques bêtes étaient présentes pour animer l'espace

L'autre attraction de la foire est le repas servi sous la rotonde : une entrecôte charolaise et un bon menu avec des produits locaux. Le repas est servi en continu de midi à 18 heures et les gourmands se pressent nombreux pour déguster. Chaque année, c'est également l'occasion de promener «*Vauban*» dans les rues de son enfance, une belle tradition qui perdure là aussi.

L'édition 2019 aura donc encore une fois été conviviale et enjouée grâce au travail des bénévoles qui continuent de faire vivre cette foire traditionnelle. En effet, et encore plus quand le soleil est au rendez-vous, il règne sur cette première foire de l'année, une atmosphère unique que l'on ne trouve qu'à Saint Léger !

MARIANNE RANQUE, FDSEA 89

FDSEA 89

Planning TélePAC 2019 : Ne passez pas à côté de l'essentiel

Entre 60 et 100 euros pour sécuriser sa PAC ! Qui dit Mieux ?

Face aux retards de paiement et pour répondre à la demande croissante des agriculteurs icaunais, la FDSEA renforce son équipe pour aider ses adhérents à sécuriser leurs financements sur les premier et deuxième piliers.

«*Voilà deux ans que j'utilise ce service pour plusieurs raisons, la simplicité, la rapidité et le prix qui reste concurrentiel par rapport aux autres structures*» explique Chantal Persenot. Elle est viticultrice à Saint-Bris le Vineux. Obligée de réaliser une déclaration PAC pour accéder à l'assurance récolte, Chantal a décidé de bénéficier des conseils de la FDSEA : pour la praticité, pour la fiabilité et pour le coût. Lors d'un rendez-vous, une animatrice est à ses côtés, devant le logiciel télépac, pour évoquer parcelle par parcelle les différentes règles : Surface à Intérêt Écologique (SIE), Surfaces Non Agricoles (SNA), nouveaux items apparus en 2016 avec la réforme de la PAC. La PAC se complexifie chaque année.

Une PAC confortable…

La prise de risque est importante car pour la moindre difficulté, ce sont l'ensemble des paiements qui peuvent être bloqués. D'autant plus que, faisant face à des réductions d'effectifs, l'administration ne peut plus accompagner et diminue chaque année son soutien technique. Conscient des difficultés, le conseil d'administration de la FDSEA a choisi de mettre en place un service d'accompagnement à la télédéclaration pour tous les agriculteurs. Depuis trois ans, le nombre de rendez-vous ne cesse d'augmenter et de plus en plus d'adhérents font confiance aux animatrices de la FDSEA pour les accompagner.

Expertise réglementaire et «*assurance PAC*»

Les pièges sont nombreux entre les cours d'eau, les BCAE, les jachères obligatoires, les périodes d'interdiction d'épandage… Trois salariées de la FDSEA actualisent chaque année leurs connaissances en «*subtilités*» réglementaires afin de vous permettre d'optimiser votre parcellaire. C'est cette expertise réglementaire qui permet de sécuriser les dossiers et assurer le suivi en cas de contrôle.

De l'élevage bio au sapin de Noël, du conventionnel à l'ACS, sans oublier les vitis…

«*J'ai choisi la FDSEA car les animatrices connaissent leur sujet et je ne suis plus bloqué lors de ma télédéclaration. Je n'ai plus d'erreur et j'ai confiance dans leur savoir-faire*» assure Christophe Mauny, producteur en grandes cultures à Brion et de sapins de Noël dans le Morvan. Il «*utilise*» le service pour l'accompagnement à la télédéclaration depuis sa mise en place à la FD. Un accompagnement assuré pour l'ensemble des productions, de l'élevage, des grandes cultures et jusqu'à la viticulture et pour tous les contrats (Agriculture Biologique, Mesures Agro-Environnementale et Climatique).

La FDSEA accompagne ses adhérents et les autres agriculteurs pour leur déclaration PAC depuis 2016. Un service dont le développement est exponentiel (+25 % de rendez-vous en 2017 et +50 % en 2018). Grâce à la FNSEA, un réseau reconnu pour son expertise de la réglementation, avec un accueil chaleureux et un coût raisonnable, la FDSEA renouvelle pour l'année 2019 ce service.

La prise de rendez-vous… c'est maintenant !

Que vous soyez primo déclarant, que vous souhaitiez faire réaliser en totalité votre déclaration ou juste avoir la lecture d'un «*œil affûté*», vous pouvez dès à présent appeler pour prendre rendez-vous à la FDSEA au 03 86 49 48 10 ou par mail fdsea.yonne@fdsea89.fr.

SANDRINE VATINELLE, ANIMATRICE FDSEA 89

Tarif	Adhérent	Non-adhérent
1ère heure	60 € HT	140 € HT
½ heure supplémentaire	30 € HT	70 € HT

SIA 2019

Un goût de Bourgogne Franche-Comté

La région Bourgogne Franche-Comté était à l'honneur le 27 février au Salon international de l'agriculture (SIA). L'occasion pour la présidente de région de mettre en avant les produits et races de la région et de présenter son initiative : une tribune contre l'agri-bashing ayant déjà recueilli plus de 500 signatures.



Bienvenue en Bourgogne Franche-Comté !

Pour la troisième fois consécutive, la Bourgogne Franche-Comté offre *«deux salles deux ambiances»* aux visiteurs du Salon International de l'agriculture. Dans le hall 3, l'espace dédié aux bons produits chatouille le nez et les papilles : entre le miel du Morvan, les escargots icaunais, la ribambelle de fromages ou l'ensemble des appellations viticoles, le SIA remplit une nouvelle fois ses promesses de voyage en terre bourguignonne-franc-comtoise. La nouveauté de l'année, un restaurant qui a accueilli le public pour un menu 100 % régional. Le bien manger et le local étaient à donc l'honneur cette année. Dans le hall 1, le stand bien nommé *«Ma région mémeuh»* a mis en valeur les races régionales, leurs producteurs et leurs atouts : la charolaise, l'abondance et le mouton charollais.

#jaimemonagriculture : une tribune contre l'agribashing

Le 27 février, la région était à l'honneur. L'occasion pour la présidente de région, Marie-Guite Dufay, de faire le tour des stands régionaux aux côtés de Christian Decerle, président de la chambre régionale d'agriculture, pour échanger avec les producteurs, porter fièrement la gastronomie et le savoir-faire agricole régional et montrer son soutien à l'agriculture. Soutien qu'elle a d'ailleurs vivement exposé en lançant une tribune pour dénoncer l'agri-bashing sous le titre : *«Notre agriculture : une grande cause nationale, une responsabilité de tous les Français»*.

La présidente de région a appuyé la nécessité de réagir face au mal-être profond provoqué par l'agri-bashing :

«Nous voulons, en signant cette tribune, alerter l'opinion sur les dérives et les amalgames. Nous refusons les expressions qui se font au prix de l'illégalité et de l'atteinte à l'intégrité physique et morale des agriculteurs. Nous voulons dire fermement notre refus des confusions qui s'installent, de la sourde indifférence, et stopper la diffusion du venin de préjugés…» a exprimé Marie-Guite Dufay. *«L'agriculture est notre patrimoine à tous et nos agriculteurs méritent notre respect et notre reconnaissance. Nous avons le devoir de les soutenir. Nous avons un devoir de reconnaissance envers nos agriculteurs»*.


Dans le hall 1, les champions se reposent après le concours de la race charolaise du 24 février.



Marie-Guite Dufay, aux côtés de Christian Decerle, a lancé une tribune contre l'agri-bashing.


Camaïeu de miels du Morvan.



Les chefs magnifient les produits régionaux pour les faire déguster aux visiteurs.

«Un message fort venant du milieu politique»

La tribune a déjà recueilli plus de 500 signatures de nombreux élus, de restaurateurs, de responsables politiques de tous horizons, d'agriculteurs, de Bourgogne Franche-Comté et d'ailleurs. Reconnaissable sur les réseaux sociaux grâce au hashtag #jaimemonagriculture, la tribune peut être signée sur internet : jesigne.fr/jaimemonagriculture pour que chacun puisse exprimer son soutien au monde agricole.

Le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, a tenu à saluer cette initiative *«Je pense sincèrement que cette tribune, ne venant pas des paysans eux-mêmes ou de leurs organisations collectives, mais venant du milieu politique, est un message fort, puissant pour dire que désormais, on a dépassé les limites. Le procès qui nous est fait par des gens qui ne nous connaissent pas est trop violent, est trop dévastateur. La tribune est une bonne initiative, il faut la relayer, faire augmenter le nombre de signatures»*.

ORIANNE MOUTON


Les produits du terroir à la vente : les élèves du lycée agricole de Fontaines en Saône et Loire proposaient leur production à la vente.

Comment réussir sa mise à l'herbe ?

Suite aux deux semaines printanières et au manque de fourrage et de paille, certains éleveurs seront tentés de lâcher les animaux sans tarder. Une mise à l'herbe qui ne doit pas se faire n'importe comment. Explications avec les conseillers élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Pour les conseillers la mise à l'herbe doit s'anticiper.

Attention à la transition. C'est le message de prévention à retenir à l'approche de la mise à l'herbe. Depuis plusieurs mois, les bêtes sont en stabulation et sont alimentées avec un fourrage riche en fibres et pauvre en azote.

Une fois au pré, ces dernières vont se nourrir d'herbe jeune, riche en azote et en eau et très peu fibreuse. *«Il faut environ trois semaines pour que le rumen s'habitue au changement. Or cette année, avec les stocks de fourrage proches de la pénurie, certains élevages ne pourront pas faire de transition alimentaire. Pour limiter le risque d'apparition de tétanie d'herbage, des apports en magnésium sont conseillés»* prévient Charles Duvignaud, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture. *«Pour pleinement profiter de l'herbe de printemps et limiter le gaspillage, la mise à l'herbe doit avoir lieu relativement tôt et lorsque les sommes de températures atteignent 300 à 350 degrés cumulés depuis le 1er février. N'hésitez pas à vous reporter au bulletin herbe que l'on édite régulièrement. Les sommes de températures vous sont communiquées dans le point fourrages. N'hésitez pas à vous manifester si toutefois vous ne recevez pas le bulletin»* poursuit le conseiller élevage. Selon le potentiel des prairies, le chargement de printemps se situe entre 45 et 55 ares par UGB.

La pratique du pâturage tournant permet d'optimiser la surface en herbe des exploitations. Le déprimage des surfaces prévues en fauche est possible au printemps mais sous certaines conditions (arrêt suffisant tôt) afin de ne pas pénaliser les rendements. Là encore, référez-vous au *«point fourrages»* rappelle Charles Duvignaud. Il est important d'anticiper la mise à l'herbe afin d'être prêt à temps, *«pensez à anticiper vos différentes interventions (vaccins ; clôture ; échographies)»* conclut le conseiller.

«Ne pas se précipiter pour les ovins»

Du côté des ovins, l'heure n'est pas encore à la mise à l'herbe. *«Pour moi c'est encore un peu tôt. Il serait préférable de sortir les brebis aux alentours du 20 mars»* estime Christophe Rainon, conseiller élevage ovin à la Chambre d'agriculture. *«L'avantage avec les ovins c'est qu'on peut mettre les brebis sur un terrain qui porte un peu moins mais à condition qu'il y ait de l'herbe. Comme pour les bovins, vous pouvez également mettre vos bêtes sur une surface destinée à la fauche pour le déprimage, mais ce n'est qu'une solution temporaire. Enfin dernier conseil, privilégier un temps sec et ensoleillé pour votre lâcher»*.

Pour en savoir plus sur les conseils utiles, vous pouvez contacter le service élevages de la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 00.

THÉOPHILE MERCIER

Chronique ovine

Quand les brebis pâturent les blés

Au lycée agricole du Chesnoy à Montargis (45), les brebis de race Ile de France ont pâturé une parcelle expérimentale de blé dans l'objectif de la faire taller.



CIIRPO

Les brebis ont été mises sur la parcelle expérimentale le 21 février.

La technique peut paraitre surprenante mais l'objectif est de définir les conséquences de cette pratique à la fois sur les blés et sur les animaux. Pour la céréale, une bande témoin de la parcelle n'a pas été pâturée afin de comparer le développement de la plante et les rendements. Des mesures de bien-être animal sont réalisées sur les brebis afin de vérifier que ce mode d'alimentation n'entraine pas de problème de santé, de type boiterie par exemple.

Pâturer pour faire taller

Cet essai est réalisé dans le cadre d'une étude conduite par le Centre Inter régional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIRPO) et pilotée par la Chambre d'agriculture de la Dordogne. Manon Colomb, directrice de l'exploitation du Chesnoy explique que *«si le rendement du blé n'est pas diminué, cette ressource alimentaire serait particulièrement intéressante pour les brebis. Le pâturage des céréales permettrait d'alléger la charge alimentaire du troupeau»*. A l'échelle du territoire, l'enjeu est de taille. La région Centre-Val de Loire est la première région céréalière de France et d'Europe. Si cette pratique se révèle être *«gagnant/gagnant»* pour les céréaliers et les éleveurs ovins, on va peut-être revoir les brebis pâturer dans la plaine !

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)



Optimiser le rendement des prairies en post-sécheresse

Certaines prairies ont beaucoup souffert de la sécheresse et du surpâturage. À l'heure de la mise à l'herbe, Alysé livre ses recommandations pour assurer des prairies productives.



Certains troupeaux profitent déjà de la repousse de l'herbe.

Problèmes de piétinement excessif, chaleur, arrêt de la pousse : les prairies ont subi la sécheresse de plein fouet et se sont retrouvées dans des états quelques fois préoccupants, avec une densité végétale très affaiblie. Dans certaines prairies, la mort des pieds de graminées a ouvert l'espace au trèfle qui a pu refournir les prairies de façon intéressante. Malheureusement, des espèces non désirées ont également pu remplir les espaces laissés. C'est pourquoi un diagnostic est primordial pour anticiper une opération d'amélioration. Pour cela, il suffit d'observer la prairie et de recenser les espèces d'intérêt. S'il y a moins de 30 % d'espèces productives, il faut détruire et ressemer entièrement une nouvelle prairie en réalisant, par exemple un semis direct de printemps. Il est réalisé avec un semoir spécialisé après traitement herbicide total. La prairie est désherbée au moins une semaine avant le semis avec un herbicide non rémanent (glyphosate), en fin d'hiver lorsque le sol est réchauffé ou en cours de saison, après un pâturage ou une fauche.

Entre 30 et 70 % d'espèces d'intérêt : le sursemis comme solution

S'il y a entre 30 et 70 % d'espèces productives, un sursemis est intéressant. À réaliser au printemps avant le démarrage de la végétation si le sol porte ou après un déprimage à 5 cm de hauteur d'herbe. Il faut une herbe rase pour faciliter l'accès à la lumière. Ou en fin d'été - début d'automne, toujours sur végétation rase. Attention cependant à ne pas semer de légumineuses en sursemis après le 10 septembre, le trèfle doit atteindre 3 feuilles vraies et les graminées 4 feuilles avant les gelées.

Pour réaliser le sursemis, il faut prévoir 1 ou 2 passages préalables de griffages du sol, permettant la destruction d'adventices : pâturin annuel, renouées, agrostis. Ces passages d'étrilles ou herse à prairies doivent générer également un peu de terre fine. Par la suite, un semis à la volée, nécessitant un autre passage de herse étrille après le semis, pourra être réalisé, de même qu'un semis en ligne avec un semoir spécifique. S'il y a présence de mousse, préférer un semoir à sabot. Ensuite, un passage de rouleau et/ou le piétinement par les animaux au pâturage permettra une implantation idéale. Les apports d'azote sont à proscrire après un sursemis, par contre, un pâturage tournant et/ou des fauches précoces l'année du sursemis amélioreront grandement les chances de réussite en laissant les jeunes pousses accéder à la lumière. Quant aux espèces à implanter, mieux vaut choisir des espèces agressives qui prendront facilement le dessus sur les espèces inintéressantes : le Ray-grass anglais, le Ray-grass hybride et le trèfle blanc.

Avec plus de 70 % d'espèces d'intérêt, un entretien classique

S'il y a plus de 70 % d'espèces d'intérêt dans une prairie, quelques pratiques d'entretien sont à mettre en place.

Rouler les prairies : si les prairies ont été semées en 2018 et sont peu développées, c'est-à-dire moins de 10 cm de haut, un passage de rouleau permettra de les faire taller, idem pour celles qui se sont *«resemées»* naturellement.

La fertilisation s'effectue à 200 °C base 1er janvier pour les prairies pâturées ou exploitées en fauche précoce, avec une forme d'azote rapidement disponible (ammonitrate). Les 200 °C ont été atteints dans la région vers le 20 février. La date d'atteinte des 200 °C base 1er janvier est disponible par commune sur www.datenprairie.arvalis-infos.fr. Pour les prairies exploitées en foin, un apport aux 350 °C est préconisé afin d'éviter une récolte en foin trop précoce, cette somme de températures devrait être atteinte dans l'Yonne entre le 5 et le 10 mars.

Pour le maintien de la diversité des variétés prairial, un pâturage tournant ou une alternance de fauche/pâture est l'idéal. Enfin, lorsqu'il n'y a plus de pousse de l'herbe, retirer les animaux des prés ou les cloisonner dans une petite parcelle afin de les affourager est la meilleure chose à faire pour préserver l'herbe.

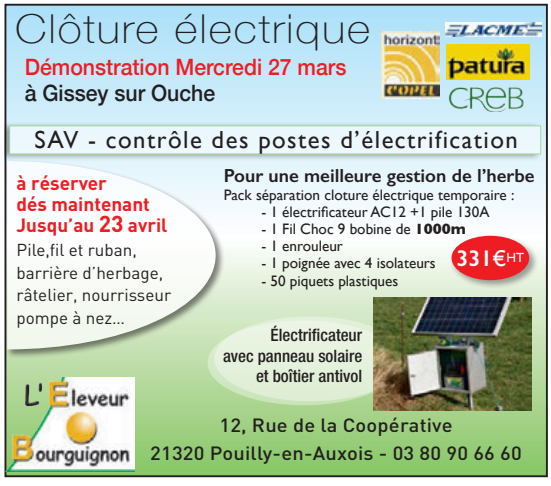
Mise à l'herbe : une année pas si particulière

Malgré les conditions très difficiles qui ont duré jusqu'à l'automne, il n'y a pas de recommandation particulière pour la mise à l'herbe, une fois que l'on s'est assuré de l'état de ses prairies. La fertilisation reste un point majeur pour assurer le bon développement de l'herbe. Pour la période de mise à l'herbe, il est préférable d'attendre les 250 °C en base février et une hauteur d'herbe de 8 cm mesurée à l'herbomètre (11 cm au mètre), en système de pâturage tournant, et 300 à 350 °C et 12 cm de hauteur d'herbe (15 cm au mètre), pour le pâturage continu.

Des journées *«bout de prairie»* avec Alysé ont eu lieu cette semaine pour parler des prairies. D'autres rencontres se tiendront à la fin du mois de mars.

Ophélie Collard,
spécialiste fourrages Alysé





Comment mieux connaître la flore naturelle de nos prairies ?



P.L. Berger

Mieux connaître la flore naturelle des prairies apporte un véritable plus aux agriculteurs.

Établir un inventaire des plantes, un diagnostic des prairies, tels étaient les objectifs de la formation conduite par une botaniste pour une quinzaine d'éleveurs du GIEE Herbe@venir.

En mai 2018, une quinzaine d'éleveurs du GIEE Herbe@venir s'est formée avec une botaniste, Blandine Grillon, membre du Gie Zone verte pour renforcer leurs compétences dans la reconnaissance d'espèces végétales présentes dans les prairies. Cette formation a été soutenue par l'animation de Trame (dans l'accompagnement du GIEE) et par les subventions Vivea. À l'automne 2018, une seconde formation autour du pâturage et des fourrages avec un vétérinaire du même collectif est prévue. L'objectif de cette formation était aussi de chercher à relier la présence de plantes indicatrices à leurs pratiques en termes de conduite (fertilisation, entretien, mélanges utilisés), d'améliorer les techniques agronomiques, la quantité et la qualité des fourrages sur le long terme, tout en préservant, voire en augmentant la biodiversité de la flore. *«Les éleveurs présents à cette formation cherchent à avoir des prairies et des fourrages riches en espèces pour une alimentation diversifiée de leurs animaux, pour la réalisation d'une matière première peu coûteuse et disponible. Il est important de leur faire comprendre l'importance de la diversité des espèces dans une prairie. Les éleveurs passent peu de temps pour se former dans l'année. Ils doivent se familiariser avec les espèces et connaître leurs atouts»* explique Blandine Grillon, animatrice. Elle travaille depuis trois ans avec un groupe d'une quinzaine d'éleveurs dans l'Indre pour leur permettre de mieux connaître leur prairie et favoriser leur biodiversité. Les motivations des éleveurs sont généralement de deux ordres : *«Soit, ils viennent en formation parce qu'ils souhaitent favoriser la biodiversité, pour une raison écologique, soit ils viennent parce qu'ils ont conscience que la biodiversité a un impact sur la santé des animaux, l'ingestion de plantes différentes, aux vertus permettant une diversification des apports alimentaires (sucres, protéines…) et en oligo-éléments»*.

La recherche d'une alimentation variée

Quelles sont les attentes des éleveurs à travers ce type de formation ? Laurent Baudouin, membre du GIEE Herbe@venir, éleveur dans le Jura, est à la tête d'une exploitation de 82 ha, *«la ferme des Couvrées»* et d'un troupeau de 35 vaches laitières et de 35 génisses. Il produit du lait pour l'AOP Comté Morbier et explique : *«Nous n'avons pas, aujourd'hui, suffisamment de recul sur les prairies. Il est nécessaire de privilégier la diversité dans les prairies pour obtenir une meilleure alimentation des animaux. Je recherche avant tout la santé de mes vaches en leur procurant une alimentation variée. Mon but n'est pas la recherche de la productivité laitière pour la productivité. Dans cette diversité des plantes, il faut prendre en compte la maturité des différentes plantes que je connais assez peu. D'autre part, cette diversité florale est utile pour la biodiversité de l'environnement»*.

Nicolas Marquet, éleveur dans le Doubs, secrétaire du GIEE Herbe@venir, conduit une exploitation de 65 ha de surface en herbe. L'exploitation de 35 vaches laitières de race Montbéliarde, située à 900 mètres d'altitude, produit uniquement du lait.

L'exploitation se situe dans la zone de l'AOP Comté Morbier. Nicolas Marquet effectue deux fauches par an dans ses prairies parfois trois. Il raconte : *«L'objectif de départ du GIEE Herbe@venir est d'améliorer la flore de nos prairies avec le moins possible d'intrants et limiter le travail du sol. Cette formation a été très utile car on ne connaît pas toutes les plantes de nos prairies, mais seulement les graminées principales. Ces deux journées de découverte, de reconnaissance de plantes sur deux exploitations m'ont permis de faire un inventaire et un diagnostic de nos prairies. J'ai découvert un grand nombre d'espèces dans nos prairies qui parfois en contiennent plus de 50. Comment allons-nous mettre à profit ces nouvelles connaissances ? Cela fait trois ans que l'on cherche de nouvelles solutions pour donner une meilleure alimentation plus variée aux animaux. Nous avons effectué des essais qui n'ont pas donné de résultats probants»*.

PIERRE-LOUIS BERGER

Des formations ciblées

Les deux formations de Blandine Grillon portent sur les plantes bénéfiques aux animaux dans les prairies et dans les haies. Il s'agit de savoir reconnaître les espèces médicinales présentes spontanément dans les prairies et les haies, de comprendre dans quelles conditions elles se développent et d'identifier les pratiques qui leur sont favorables.
La seconde formation animée par la botaniste s'appelle «*Animaux, pratiques, flore : quels liens… pour quelle végétation dans mes prairies naturelles ?*» Les éleveurs apprennent à reconnaître les principales espèces prairiales et s'exercent à réaliser un autodiagnostic de la biodiversité végétale des prairies afin de pouvoir le faire sur leur ferme de manière autonome. Site : Gie zone verte.com



▸Équipement

Les nouveautés vues au SIMA



Beiser
Un râtelier connecté
Reposant sur un essieu de transport, le râtelier mobile Fourrage Lib est conçu pour alimenter des animaux sur des pâtures éloignées. Son système de pesée permet de suivre en continu l'évolution du stock réel de fourrage restant et par conséquent, la quantité de fourrage consommée par les animaux présents. Connecté à un serveur par les réseaux bas débit Lora ou Sigfox, le dispositif donne accès aux informations par l'intermédiaire d'une application mobile sous Android et une interface web. L'éleveur peut paramétrer des alertes, en fonction de la quantité restante dans le râtelier. Dotée de râteliers et d'auges galvanisés, cette remorque est également géolocalisée, un atout pour lutter contre le vol.
Dimensions (hors tout) :
6 230 x 2 195 x 2 260 mm

Brard et Sarrand
Poser la clôture avec le quad



Monté sur l'avant du quad, le Clotur'Xpress se compose d'une plate-forme pour y poser des outils (marteau, pince, etc), d'un support dérouleur (1 à 4 bobines) réglable en hauteur et en largeur, d'un support de piquets avec les isolateurs (jusqu'à 35 piquets) et d'un système de tension des fils. Brard & Sarand annonce des débits de chantier pouvant atteindre 2 km de clôture posés en 1 h 30.

Premières coupes

La fertilisation azotée pour sécuriser la production

Les besoins en fourrages ont rarement été aussi importants qu'à ce jour. Dijon Céréales et Alliance BFC accompagnent les éleveurs autour de cette problématique sur la base de résultats des plateformes expérimentales Artémis.

L'année 2018 a été particulièrement compliquée avec ses rendements fourragers en dessous de la moyenne. L'affouragement estival des animaux a été précoce et abondant, et malheureusement suivi d'aucune récolte significative en arrière-saison.

L'hiver tire aujourd'hui à sa fin et les stocks deviennent *«plus que tendus»* dans la grande majorité des élevages, comme le rappelle Jean-Baptiste Martinien, technicien fourrages chez Damier Vert : *«d'importants besoins en productions fourragères se font ressentir pour assurer l'alimentation des animaux. L'objectif dans les prairies, sur ce printemps 2019, est de maximiser la productivité en première coupe, dans des proportions encore plus importantes que les années précédentes compte tenu du contexte»*. Jean-Baptiste Martinien invite à mener une réflexion sur le pilotage de l'azote : *«à la différence d'autres leviers comme le chaulage, le passage d'une herse et l'utilisation d'herbicides qui ont une influence à moyen terme, la fertilisation azotée peut contribuer rapidement à la réussite de la première coupe, avec des rendements intéressants et de la qualité. La barre des 200 degrés cumulés depuis le 1er janvier est atteinte depuis début mars : les plantes vont commencer à se développer, c'est le moment idéal pour intervenir avec les précipitations actuelles»*.

Entre 50 et 75 unités

Cette réflexion conjoncturelle s'appuie également sur les travaux pluriannuels des plateformes fourragères Artémis basées à Créancey (21) et Reugney (25), mises en place notamment par les coopératives de l'Alliance BFC. Ces sites expérimentaux ont fait l'objet de travaux pour déterminer la dose optimale d'azote à apporter aux prairies à ce moment clé de l'année, comme l'explique Jean-Baptiste Martinien : *«l'idée est d'apporter suffisamment d'azote pour viser le meilleur potentiel de production, en se refusant bien entendu à tout excès qui ne serait pas intéressant d'un point de vue écologique et économique. Ce point d'équilibre se situe entre 50 et 75 unités, avec un apport sous forme minérale. Plus la teneur en légumineuses est importante sur la parcelle considérée, plus il faudra se rapprocher des 50 unités. À l'inverse, il faudra davantage viser les 75 unités si les graminées sont majoritaires. Nous avons vérifié la pertinence de ces apports sur nos essais depuis plus de quatre ans»*.

Le jeu en vaut la chandelle

La fertilisation azotée est une opportunité à saisir, aussi bien pour la reconstitution des stocks que pour la préparation de la mise l'herbe. *«Le contexte de l'année la rend particulièrement intéressante»*, souligne le technicien de Dijon Céréales, *«cela est d'autant plus vrai que la première production, qu'elle soit orientée en voie humide (enrubannage, ensilage) ou sèche avec les foins, représente environ 50 % du potentiel de la parcelle sur l'ensemble de la campagne»*. Selon Jean-Baptiste Martinien, les éleveurs ont l'habitude de fertiliser leurs prairies temporaires, mais pas forcément leurs prairies naturelles : *«la tendance est parfois à la sous-fertilisation. Cela se comprend facilement car en mode extensif, les surfaces permettent généralement d'avoir des stocks fourragers suffisants. Cette habitude mérite sans doute d'être revue cette année pour sécuriser l'alimentation du troupeau, le jeu en vaut la chandelle. Si l'état de la prairie reste correct suite à la sécheresse, avec un maintien suffisant de pieds de graminées, la fertilisation azotée peut se substituer à un ressemis ou à un semis de prairies supplémentaire»*.


Jean-Baptiste Martinien, dans un essai de variétés de prairies temporaires avec son herbomètre.

Autres pistes de progrès

Dijon Céréales et Alliance BFC travaillent sur d'autres thématiques prairiales, à l'image des techniques d'implantation, l'entretien des parcelles ou encore l'amélioration de la qualité fourragère. À ce titre, des essais sur méteils génèrent de nombreuses promesses pour contrer le changement climatique : *«à partir d'une base céréalière, on complète le mélange avec des protéagineux comme les pois fourragers et des légumineuses types vesces. Une sécheresse type 2018 n'impacte pas la récolte car les méteils sont semés fin octobre et récolté en mai, laissant espérer un rendement de 6 à 9 tonnes / ha de matière sèche»*.

AG

Promodis
Pro, Proche, Promodis
FORMULE DIRECTE Promodis
LES OFFRES DU MOIS
jusqu'au 13/04/2019
NOUVEAU
Barrière de prés
Gamme de 4 modèles:
2-3, 3-4 m, 4-5 m, 5-6 m,
BH 23 / 2-3 m
92,00€
Prix HT
Règlement comptant
Broyeur
• Largeur de travail de 2,50 m
• Châssis renforcé réversible,
• Attelage déportable hydr. 400 mm
• Transmission 4 courroies
• Boîtier roue libre
B 250 H
NOUVEAU
3150,00€
Prix HT
Règlement comptant
POUR 1€ DE PLUS LES SUR-PATINS HARDOX ET LE DEPORT DE ROULEAU OFFERTS
YAgri Yonne
Méthivier
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Agence de Toucy 03 86 44 01 08
Agence de St Martin 03 86 26 10 93

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS FRÈRES !
25 tonnes de stock disponible
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN



21450 St Marc/Seine Tél. 03 80 93 22 28 www.chapuis-freres.fr

Réseau Herbe

Un groupe d'éleveurs "experts" en pâturage tournant

Depuis quatre ans, en Saône-et-Loire, les pionniers du pâturage tournant se retrouvent dans un groupe Expert grâce auquel ils progressent et font partager leurs expériences.



Tout au long de la saison, le groupe Expert Herbe se retrouve sur le terrain pour partager les expériences et faire progresser les pratiques de conduite herbagère.

Chaque année, dans le cadre de son réseau Herbe, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire édite le bulletin Herb'Hebdo 71. Il s'agit d'un outil de conseil collectif pour le pilotage et l'aide à la décision sur la production fourragère destiné aux éleveurs.

Ce conseil que rédigent chaque semaine les conseillers Véronique Gilles et Antoine Buteau s'appuie sur un réseau de suivi de pousse de l'herbe réparti sur tout le département. Depuis quatre ans, un groupe expert Herbe a été créé.

Il est constitué d'une trentaine d'éleveurs pratiquant le pâturage tournant sur leurs exploitations. En 2018, le groupe expert s'est réuni trois fois sur le terrain. Début mai, il s'est rendu sur l'exploitation d'Alexandre Carré à L'Hôpital-le-Mercier pour une étude sur la vie du sol et la fertilisation des prairies.

Fin juin, le groupe s'est retrouvé à Saint-Léger-les-Paray chez Julien Gayet. Le thème était l'engraissement à l'herbe.

En septembre, un troisième rendez-vous a eu lieu à Vérosvres chez Alain Mazille autour des questions de fertilisation et des points d'eau.

Mieux cultiver l'herbe

Au sein de ce groupe, chaque participant expérimente une meilleure valorisation de l'herbe sur son exploitation. Certains sont convertis au pâturage tournant depuis de nombreuses années, d'autres ont adopté la technique plus récemment. Convaincus qu'il y a à gagner en profitant davantage de la pousse des prairies, ces éleveurs experts font le choix de prendre soin de leurs surfaces herbagères (fertilisation, entrée et sortie des animaux au bon stade…).

La conduite en pâturage tournant assure aux animaux de profiter de la meilleure herbe. Les croissances sont meilleures et le gaspillage limité. Et cette conduite optimisée permet au final de mettre davantage de stock de côté, *«ce qui aide à mieux passer les coups durs»*, fait valoir Véronique Gilles.

MARC LABILLE

Engraisser à l'herbe et rien qu'à l'herbe ?

Depuis l'an dernier, un travail est mené sur l'engraissement à l'herbe de bovins. Quand on parle de finition à l'herbe, cela sous-entend presque toujours l'apport d'une ration complémentaire de céréales pendant les trois derniers mois d'engraissement. Or l'idée est de voir si l'on peut finir des femelles au pâturage sans complémentation du tout. Certains éleveurs y parviennent avec un certain type de bête et dans des situations données. L'an dernier, lors d'une visite d'élevage animée par Sarah Besombes à Oudry, Guillaume Mateuil avait fait part de son expérience sur une partie de ses femelles bouchères. *«Une finition rien qu'à l'herbe sera forcément plus longue»*, pointent les conseillers. Mais si la marge est identique, cela mérite d'être étudié. Cette année, dans le cadre du groupe Expert, le travail sera poursuivi avec Alsoni sur des lots d'engraissement dans des élevages en contrôle de performances. Objectif : *«voir jusqu'où les animaux peuvent prendre du poids rien qu'à l'herbe avant d'adapter leur ration finale»*.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Alexandre Carré : «Profiter au maximum de l'herbe quand elle pousse !»

Sur ses prairies séchantes du bord de Loire, Alexandre Carré s'apprête à entamer une troisième saison de pâturage tournant pour ses vaches allaitantes.



Au centre d'un îlot de 12 hectares en pâturage tournant, chacun des sept paddocks d'environ 2 ha communique avec un point d'eau central où les animaux trouvent deux nourrisseurs à veaux et du foin à volonté.

Alexandre élève un troupeau de 90 limousines dont la moitié passe l'hiver dehors et l'autre sous une stabulation raclée avec aire d'exercice extérieure. En 2016, Alexandre a eu envie d'optimiser ses surfaces, afin de rentabiliser au mieux les fermages donc l'herbe et ainsi limiter les coûts en aliment. *«Ici, c'est super séchant. Il faut faire du stock de bonne heure»* présente le jeune éleveur.

C'est avec la Chambre d'agriculture, en suivant une formation sur l'herbe, qu'Alexandre s'est lancé dans le pâturage tournant en 2017. Il a choisi une parcelle de 12 hectares qu'il a redécoupée pour obtenir sept paddocks de surface identique. Ces sept quartiers en forme de part de gâteau communiquent tous au centre de la parcelle avec un point d'eau alimenté par la nappe phréatique de la Loire voisine.

La première année, un lot de 25 vaches suitées de leurs veaux ainsi qu'un taureau ont été conduits en pâturage tournant sur la parcelle. Les animaux y ont été introduits fin avril, *«quand il y a vraiment de l'herbe»*, précise Alexandre, *«d'abord dans les paddocks les plus sains, de sorte que les plus humides reçoivent le lot en dernier ou bien soient réservés à la fauche»*, explique-t-il. Près du point d'eau, les animaux ont accès à deux nourrisseurs à veaux et à du foin à volonté. L'éleveur distribue à ses broutards un mélange fermier (orge, maïs grain, tourteaux) qui lui revient à moins de 200 euros la tonne. Les animaux séjournent 4 à 5 jours par paddocks. Si le fait de devoir changer les bêtes de paddocks ne pose finalement aucun problème, en revanche, Alexandre concède qu'il est difficile de gérer la pousse de l'herbe. *«Quand cela pousse trop, je fais sauter un paddock que je récolte en enrubannage en même temps que mes prairies temporaires»*, explique l'éleveur. Le pâturage tournant est maintenu tant que l'herbe pousse. Un paddock doit attendre 21 jours avant de recevoir à nouveau les animaux. À partir de ce moment-là, Alexandre regroupe son lot d'animaux sur une parcelle *«parking»* où il affourage. La rotation peut reprendre dès que la pousse repart, en automne si le temps le permet.

MARC LABILLE



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 25/03/2019	Bourg-en-Bresse 5/03/19	St-Christophe-en B. 27/02/2019	National 27/02 au 05/03/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,89 € →	3,84 € →
	R	3,40 € →	3,55 € ↗	3,70 € →	3,54 € →
	O		3,05 € →	-	3,22 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € ↗		-	3,20 € ↗
	O	3,00 € ↗	3,00 € ↗	-	3,07 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,71 € ↗
	P	2,60 € ↗	2,55 € ↗	-	2,50 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,40 € →	4,12 € →
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,85 € →	3,57 € →
	O	3,20 € →	2,95 € →		3,14 € ↗
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,60 € ↗	3,07 € →	2,83 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/03/2019**

Effectif total: 906 - Taux de vente: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,13 €	3,20 €	3,15 €	-0,07
			250-300	3,06 €	3,16 €	3,10 €	+0,03
			300-350	2,76 €	3,04 €	2,87 €	-0,03
			350-400	2,63€	2,91 €	2,74 €	+0,05
			400-450	2,58 €	2,83 €	2,67 €	-0,06
			450-500	2,45 €	2,57 €	2,55 €	+0,03
		R	< 200	-	-	-	-
			200-250	3,02 €	3,21 €	3,13 €	+0,19
			250-300	2,84 €	2,99 €	2,91 €	-0,02
			300-350	2,67 €	2,84 €	2,75 €	-0,01
			350-400	2,53 €	2,73 €	2,62 €	-0,04
			400-450	-	-	-	-
	F	U	200-250	-	-	-	
			250-300	2,71 €	2,92 €	2,81 €	+0,04
			300-350	2,63 €	2,80€	2,74 €	-0,57
			350-400	2,60 €	2,71€	2,65 €	-0,01
		R	250-300	2,53 €	2,74 €	2,67 €	-
			300-350	2,59 €	2,73 €	2,70 €	-0,04
			350-400	2,47 €	2,55 €	2,51 €	-

BROUTARDS : L'écoulement est régulier grâce aux opportunités d'exportation vers différent pays, ainsi qu'aux beoins français à l'approche de l'époque de la mise à l'herbe.

LAITONNES : Comme chaque semaine, c'est le marché italien qui rafle toutes les bonnes laitonnes lourdes vaccinées. Les cours sont facilement reconduits.

Effectif total: 54 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +			-	
	F	U	400 - 450	2,39 €	2,55 €	2,45 €	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 302 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	ÂGE					
E	- 5 ans	2,16 €	2,34 €	2,24 €	-0,07	
	5 à 10 ans	-	-	-	-	
U	- 5 ans	1,90 €	2,19 €	2,04 €	-0,01	
	5 à 10 ans	1,83 €	2,11 €	1,97 €	+0,02	
	+ 10 ans	1,69 €	1,99 €	1,84 €	-0,01	
R	- 5 ans	1,58 €	1,91 €	1,79 €	-0,04	
	5 à 10 ans	1,68 €	1,85 €	1,79 €	+0,03	
	+ 10 ans	1,55 €	1,73 €	1,66 €	+0,02	
O	- 5 ans	-	-	-	-	
	5 à 10 ans	-	-	-	--	
	+ 10 ans	-	-	-	-	
E	24 à 36 mois	2,33 €	2,95 €	2,57 €	-0,07	
U	24 à 36 mois	2,08 €	2,28 €	2,19 €	+0,03	
R	24 à 36 mois	1,57 €	1,97 €	1,88 €	+0,24	
TAUREAUX						
U	+ 500 kg	1,65 €	1,84 €	1,75 €	-0,05	
R	+ 500 kg	-	-	-	-	

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Plus d'apports que la semaine précédente, la qualité est assez homogène en général. Les transactions restent fluides, il y a toujours autant de demande. Les cours sont facilement reconduits à quelques centimes près.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/03/2019

Bovins (392)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
210 à 345 kg	660 - 960	2,70 - 3,18
355 à 505 kg	930 - 1220	2,42 - 2,75
Laitonnes		
225 à 275 kg	580 - 730	2,56 - 2,81
300 à 400 kg	750 - 1040	2,49 - 2,81
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
470 à 685 kg (24-36mois)	1060 - 1400	1,89 - 2,33
Taureaux		
720 à 1085 kg	-	-
Vaches légères	760 - 1070	
Vaches entre deux	1120 - 1220	
Vaches lourdes	1290 - 1570	

Bonne demande en broutards légers de moins de 360 kg avec une plus value sur les animaux valablement vaccinés 4 et 8 de plus de 60 jours. Léger tassement dans les 400 kg, cours stables en lourds. Volumes plus important en femelles, la demande reste orientée sur les femelles lourdes et de bonne conformation. Tarifs en replis sur les légères âgées (plus de 13 mois). Peu de relève. Peu d'apports en vaches maigres, vente plus rapide en jeune vaches supérieures à des tarifs en progression. Cours inchangé en vaches ordinaires.

Bovins gras : 11. Vaches de viande : 3,58 à 3,74 € kg de viande. Présentation de bonne qualité, cours facilement reconduits.

Prochain marché le lundi 11 mars aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 27/02/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

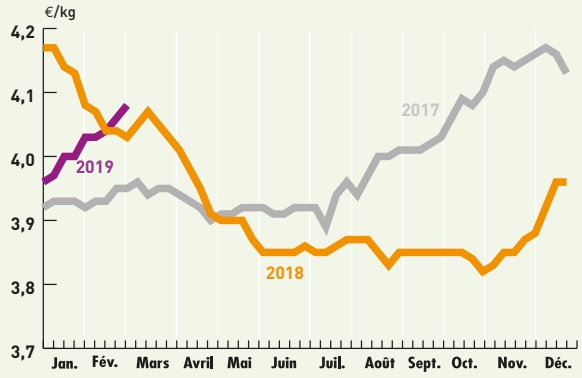
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards ; La vente reste rapide dans les sujets de moins de 400 kg à des cours qui suivent les semaines précédentes. Les sujet lourds de plus de 400 kg sont cette semaine pénalisé par une demande italienne plus timide, engendrant inévitablement une baisse de quelques centimes dans cette catégorie. **Laitonnes :** Cours reconduits dans toutes les catégories, la qualité doit néanmoins être au rendez vous pour prétendre au cours des semaine précédentes.	M	U	200 - 250	2,97 €	3,39 €	3,29 €	+0,24
			250 - 300	2,92 €	3,17 €	2,99 €	=
			300 - 350	2,80 €	2,92 €	2,89 €	+0,01
			350 - 400	2,72 €	2,77€	2,75 €	-0,04
			400 - 450	2,47 €	2,62€	2,58 €	
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,58 €	2,77€	2,70 €	+0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 25/02/19 au 03/03/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,08 €	3,85 €	-			
Races mixte		-	-	3,56 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,92 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,90 €	3,81 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,89 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,92 €				
Races mixte				3,28 €	3,24 €		
Races lait					2,85 €	2,83 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,58 €	4,22 €	4,00 €	3,87 €			

Tendance : Marché peu actif.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 25/02/19 au 03/03/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,05 €	4,03 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,16 €	3,96 €	3,70 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,01 €	3,82 €				
Races mixte					3,24 €	3,26 €		
Races lait						2,82 €	2,76 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,62 €	4,50 €	4,26 €	4,01 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 10/2019

Bovins de boucherie

Le commerce est à l'équilibre dans les bonnes femelles de qualité bouchère avec une demande plus régulière dans les boucheries au retour des vacances d'hiver. Une bonne pièce de bœuf est très appréciée après une semaine souvent sans viande rouge (tartiflettes, raclettes, burgers, sandwichs...). Les tarifs sont stables dans les bonnes femelles Charolaises ou Limousines de qualité bouchère ou Label. Dans les allaitantes de choix secondaire, la tendance au raffermissement est ralentie par la réduction de l'activité des abattoirs. Les tarifs sont stationnaires pour cette semaine. En laitières, la demande est plus régulière, mais la tendance de la semaine est au maintien des prix dans l'ensemble des vaches Holsteins ou Montbéliardes. En jeunes bovins, l'activité commerciale reste calme avec une demande limitée sur l'Italie. Le carême orthodoxe réduit fortement les exportations vers la Grèce notamment dans les avants qui vont rester sur le marché intérieur.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les conditions climatiques sont favorables, et de nombreux engraisseurs qui n'avaient pas les structures pour stocker les animaux sur l'hiver sont à l'achat. Le commerce est actif avec des tarifs souvent plus élevés que la valeur viande du moment.

Broutards

Les importateurs italiens ne sont pas très actifs à l'achat au regard du climat qui règne sur la viande, mais ils doivent composer avec une offre qui reste mesurée sur le marché français et à une demande des autres pays importateurs. Ces expéditions sont toujours contraintes à une vaccination FCO ce qui est en partie responsable de la modestie de l'offre exportable. Les tarifs restent élevés dans les mâles de moins de 350kg. La demande est moindre dans les plus lourds pour éviter les sorties d'été, mais l'offre saisonnière est modeste et les tarifs se tiennent. Dans les femelles, les bonnes laitonnes préparées pour l'export se vendent normalement avec des cours stables.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs réussissent à maintenir leurs prix dans les veaux laitiers pour des sorties de la mi-août. Le commerce reste néanmoins assez fluide avec un marché export sur l'Espagne très ferme dans les bons Montbéliards. La tendance est sous-pression dans les croisés laitiers ou Blanc bleus de milieu de gamme (R) qui ne bénéficient pas du soutien de l'export. Cette tension est également ressentie dans les bons croisés (jaune ou Blanc bleus) U ou les Charolais. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 27/02/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 8138- Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches/Génisses : L'offre diminuant, les cours se voient favorablement impacté. La vente est fluides et très rapide.	F	très rapide.	- 5 ans	1,72 €	2,32 €	1,97 €	=
			5 à 10 ans	1,86 €	2,38€	1,92 €	+0,04
			+ 10 ans	1,38€	1,72 €	1,57 €	-0,03
Génisses		U	de 24 à 36mois	1,87€	2,26 €	2,18 €	+0,03

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS [en E/Tête] MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M	M	0,94 €	1,22 €	1,06 €	
	F U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €	
	F R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €	
	F O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €	

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS [en E/Tête]		
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/03/2019*

Ovins : 560	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	105 - 125	1,96 - 2,86
Brebis	90 - 100	1,08 -1,22
Béliers	95 - 100	-

eu d'apports de qualité hétérogène, vente globale.

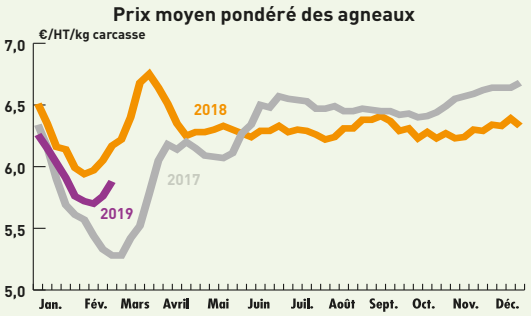
Prochain marché le 18 mars, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 25/02 au 03/03/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,42 €	5,48 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,34 €	5,17 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,63 €	5,03 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 25/02 au 03/03/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,88 €	6,16 €	2,41 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 18/02/2019 au 24/02/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,26 =	7,15 -0,03	-	-	-	-	-
	R	6,56 0,18	6,33 0,21	5,67 0,03	-	6,51 0,25	6,51 0,17	-	-
	O	-	-	-	-	4,94 0,04	4,96 0,02	-	-
3 (couverts)	U	-	7,14 -0,04	7,03 -0,02	5,67 -0,19	-	-	6,67 0,11	-
	R	6,36 -0,09	6,25 -0,05	5,92 0,05	5,00 0,03	6,39 0,08	6,25 0,01	5,94 =	5,21 -0,16
	O	5,22 -0,13	5,16 -0,026	5,23 0,05	-	5,42 -0,04	5,06 0,03	4,86 0,01	-
4 (gras)	U				-				-
	R	-	-	-	-	-	5,47 -0,04	5,22 0,03	-
	O	-	-	-	-	-	4,84 =	-	-

Var. = variation

Zone nord : Agneaux : en periode de vacances scolaires, marche tres calme. Brebis : marche calme avec un manque de tres bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

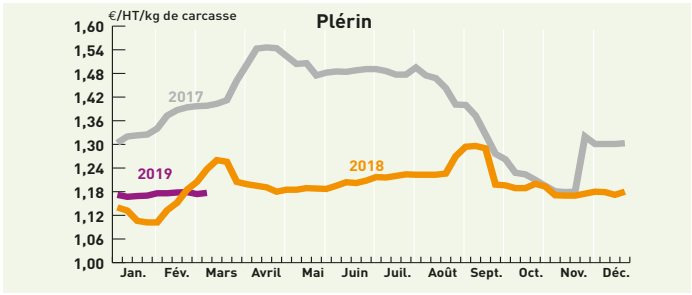
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 février 2019) : «Cours facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 993 porcs présentés) *Cotations du lundi 4 mars 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,177 €**



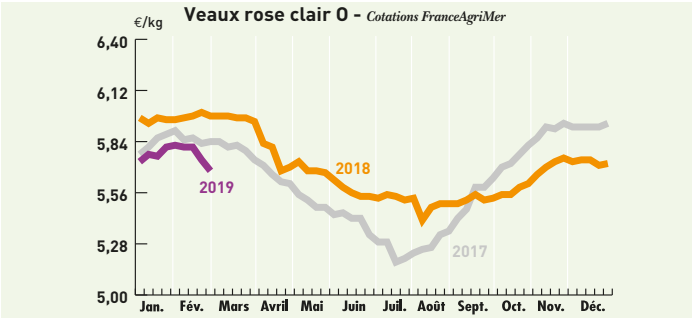
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 22/02 au 28/02/2019*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 25/02 au 03/03/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,60 €	-	-
U	-	7,31 €	6,02 €	-
R	-	6,20 €	4,75 €	4,00 €
O	-	5,68 €	4,55 €	3,79 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 25/02 au 03/03/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	576	Les apports moindres et la qualité présente favorisent les ventes. le marché espagnol fluidifie les ventes.
La Talaudière	281	Moins d'apports,vente toujours difficile en veaux croisés.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	181	4
Femelles	113	1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	102	2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 25/02 au 03/03/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	0,00	0,00

Céréales

Marché du 21 février 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-juin	180	V C
	fourrager	févr.-juin	175	V C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-juin	180	V C
	fourrager	févr.-juin	175	V C
Aube/Yonne	meunier	févr.-juin	177 à 178	N C
	fourrager	févr.-juin	168 à 169	N C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	févr.-juin	156	T C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-juin	163	V C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.juin	163	V C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	févr.juin	155	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	févr.juin	155	V C

MAÏS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		févr.-juin	159	N C
Sud Cote d'Or/Saone et Loire		févr.-juin	160	V C

MAÏS				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	160	T C

SORGHO				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Cote d'Or	Alim. animale	févr.-juin	155	T C

POIS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	févr.-juin	190	T C
Yonne	fourrager	févr.-juin	193	N C
Aube	fourrager	févr.-juin	198	N C

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur Fiat 766 - 4900 h 4 roues motrices TBE,1 presse J Deere moyenne densité CB330, 1 semoir à blé Nodet,1 barre de coupe à doigts Someca, 1 semoir maïs 2 rangs, 1 rateau fanneur prix à débattre
✆ **06 31 20 03 01**

69 - A vendre 2 roues arrière tracteur 12*4*36 complètes.
✆ **06 13 52 27 12**

71 - Vends tracteurs Renault, pales 210, 52 cv, année 2002, 4.500 h, 4 RM, prix 11.000 euros HT.
✆ **03 85 30 52 03 H.R.**

88 - Vends maison très bon état cuisine équipée salon SAM 4chambres cave grenier garage S:130 m2 CC Gaz ext grande terrasse jardin clos et arboré Prix 86000 euros Net vendeur Agence s'abstenir.
✆ **03 29 36 51 58**

Travail sol

42 - Vds charrue Kverneland trisoc réversible, non stop, très bon état.
✆ **04 77 51 20 11 HR**

55 - Scea de La Chapelle - 55130 DAINVILLE vend Horsch Terrano 4FX, 4 m, rouleau RollFlex, prix : 11.800 euros HT.
✆ **06 22 74 83 17**

Récolte

39 - Vds ensileuse à maïs NH 708
✆ **06 81 69 75 49**

58 - Vends mois. batteuse Fahr 2780, 4 700 h., année 1989, - broyeur, cabine, clim., scie colza, 10 000 euros (réf. 100C)
✆ **06 38 03 00 96**

Traitement

39 - Vds pulvérisateur Berthoud Major dpa Televolue traîne 24mm. N'a jamais fait solution azotée, t.b.é, 9 500 euros
✆ **06 15 26 60 79**

58 - Vends pulvé Hardi porté 12 m., 850 litres, CT OK, prochain 2023, TBE. Ternant (réf. 100A)
✆ **06 81 67 26 54**

Cave

69 - Je cherche des cuves de différentes capacitées en inox, émailles, fibres de verres et béton époxy (plafond mobile ou pas) - Caisses palettes bouteilles - Pompe à piston.
✆ **06 83 88 26 28**

Agri. divers

01 - Vds tracteur tondeuse, moulin à farine FAO, vis à grains Acemo L8m diam 10 cm.
✆ **06 76 38 25 03**

07 - Vds piquets châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Vends pailleuse Belair Galiote, 15 m3, bon état, de 2007 - quad Artic Cat, année 2014, bon état, révisé.
✆ **06 28 18 28 10 ou 02 48 60 13 31**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 080B)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - A vendre piquets châtaignier hauteur 2mètres. 1euro80 l'unité
✆ **04 74 20 09 60**

38 - Achat petite batteuse céréale, ancienne, à main ou à moteur.
✆ **04 74 85 80 32 HR**

38 - Vds godet Desileur Mailleux 2 m large crocodile 1m3 et demi distr droite
✆ **06 15 75 56 60**

38 - Trisocs Huard 2+1 TR 365, sécu boulons, bon état, complète et livrable.
✆ **06 42 90 75 43**

58 - Vends divers matériels : - brabant 6 fers et 4 fers, - déchaumeur 4 m. repliable, - épandeur à fumier 12 T., - pailleuse Lucas 12 m3, - mélangeuse 13 m3, - semoir 4 m. (réf. 070C)
✆ **06 15 01 71 67**

69 - Cause retraite vds andaineur 280, faneuse 2 toupies Kuhn, mat. de chariot élevateur.
✆ **06 79 46 33 41**

69 - Vds épandeur fumier Maitre 4,9 T. EM 449 - Très bon état.
✆ **06 40 75 11 66**

71 - Vds andaineur Fella 4.5 m, faneuse Fella, 6 toupies 6.80m, presse New-Holland BR740.
✆ **06 09 44 66 09**

73 - Vends trisoc Huard BR6ST roue jauge, fauch cond Kuhn FC 200, moulin farine Argou.
✆ **06 68 37 43 70**

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

89 - Vends bennes monocoques 10 tonnes Boulin P. A., roues 1400x20, T.B.E, Benne Maduraut 6 tonnes, monocoque roues 1200 x 20, B.E., ensileuse portée 1 rang Claas Jaguard, B.E., séparateur 50 qx Denis, B.E. avec 4 grilles, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds bétaillère 3T5 Renault Master 120, 2007, 128000 km, caisse corneloup 3m30x2m10 avec séparation tbé +2 pneus tract. 420/85/34 usure 75%
✆ **06 87 55 29 38**

21 - Vends T5 2 L, TDI, 180 CV, 4 RM, DS, G7, 2014, 71 000 kms, 1ère main, entretien VW, caméra recul, crochet + options, TBE, 20 500 euros pas de TVA. (réf. 1002)
✆ **06 12 63 95 55**

23 - AV camion bon état général 300000 km, moteur 10000 km, frein refait, 6 pneus neufs, PTAC 7,5T, caisse 2,5x4,5m, séparation déplaçable. 9000 euros.
✆ **06 74 08 09 44**

26 - Vends camion Betailliere Iveco Eurogargo 150E23 215000 km caisse alu etat neuve de 10 à 12 vaches
✆ **06 85 20 62 58**

Achat-Vente

Récolte

01 - Foin et paille 17 Kms de Bourg en Bresse.
✆ **06 30 82 38 60**

01 - Vds piquets acacia en 2 mètres.
✆ **04 74 51 14 19 après 19 h**

01 - Vds piquets acacia 2m fendus et appointés.
✆ **04 74 21 58 22 ou 06 81 74 47 90**

26 - Vends 150 grosses bottes de paille de pois rectangulaires
✆ **06 80 40 63 47**

26 - Vends luzerne 2e et 3e coupe bottes rondes 120/120
✆ **06 58 39 58 42**

39 - Vds luzerne 2019 pressée foin ou enrubanné au choix, secteur Mont-ss/Vaudrey nord Jura
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vds avoine de printemps
✆ **06 17 52 60 51**

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfles pour alimentation, litière et enrubannés, liv. garantie.
✆ **06 84 27 13 81**

Fourrage

21 - Vends foin et paille, BR, bonne qualité, récolte 2017-2018, diam. 160 - 165 (réf. 09VB2)
✆ **06 03 37 13 95**

26 - AV graines de saifoin simple utilisable en Agriculture Biologique
✆ **06 70 01 58 65**

89 - Vends foin balles rondes et enrubanné de luzerne. EARL Montenat - 89200 Lucy le Bois (réf. 0902)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - Vends foin prairie, bonne qualité C2, 120 x 90 x 200 (réf. 09VB4)
✆ **06 86 66 04 39**

Pépinière

38 - Product. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne de variété d'avant...expédition grat. à + de 12 scionsen pot tt l'année
✆ **06 42 90 75 43**

Bât. Pro.

39 - Haut-Jura, cause santé, cède exploitation lait Aop Comté 500 ml, 580 euros/t, 300 ha d'herbe, exploit. en bonne situation économique, audit à l'appui, propose Cdi en attente d'installation.
✆ **06 89 16 12 66**

Propriété

01 - Vds ferme 60 ha 700 m2 bâtiment stabule stockage local découpe altitude 860 libre 11-11-2019 possible avant si urgent cause retraite
✆ **04 74 37 56 71 ou 04 74 37 75 77**

À VENDRE
Commune de Neuilly (Nièvre)
Maison de caractère de 180 m² hab. Confort. Avec dépendances de 800 m². Terrain attenant de plus de 6 ha avec hangar et stabulation de 2700 m².
Prix : 370 000 €
Contact : Me. Valérie Plançon. Office Notarial de Varzy (58). Tél. 03 86 29 40 08

Terrain

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière intéressante.
✆ **07 70 47 79 27**

Divers

18 - Achète blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes - vieux vêtements de chasse - vêtements de campagnes et de travail anciens - vieilles blouses noires, grises - vieux vêtements perlés - vêtements bourgeois - dentelles - tissus et torchons anciens - vieux stock de magasins. C. Beaucousin.
✆ **02 32 50 50 22 ou 06 08 84 27 75**

26 - Vds 435 arceaux chenille essieu 60 2M10 axe de roues montées pneu 100 75 herse plate 4M
✆ **06 77 24 92 55**

42 - Vds camion isoterme VL Mercedes 410 - 6 000 euros HT à déb. + 500 kg ptes pom. terre bétail.
✆ **06 13 71 82 00 ou 06 41 55 39 97**

69 - Vends paille orge en balles rondes (bonne à manger) dessileuse bloc Kuhn avec élevateur et 3ème pointhydraulique, benne 3 points (caisse à revoir), char en bois : plateau 3 m.*1,60 m., matériels anciens pour décorationou collection, pièces pour Mégane 1 + 2 roues hiver 175-65R14.
✆ **06 01 98 73 80**

69 - Foin balles rondes 120/120 de 2017 et 3018 environ 150 bottes. Paille bottes de 90x120 environ 20 bottes plus petites bottes de 10 à 13 kg. Epandeur Déguillaume 5 T. avec fourragères et réhausses ensilage, épandeur Ruch 8 T., surélévateur Bugnot pour bottes rondes. Tonne à lisier 3000 litres Alert, ratelier balles rondes, nourrisseur à veaux, cureuse de fossés Agram, dessileuse Jeantil D1350. Cause cessation.
✆ **06 80 67 81 99**

69 - A.V. grandeur Miro 3T5, cuve inox 500 l, tracteur Renault 601x4.
✆ **06 84 46 19 38**

70 - Achète Téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Cause retraite vds pince à balles et enrubannage marque Bugnot et DPB 2019 ss surface.
✆ **03 85 74 34 79 H.R.**

Location

Agricole

38 - Agriculteur cherche pature pour bovins pension ou foin 20km alentour des Abrets
✆ **06 09 45 67 81**

69 - Loue AOC Chiroubles 1 Ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 Ha.
✆ **06 68 57 69 71**

Autre

15 - Loue maison 3***, Parc volcans, 4 ch, sej cheminée, 2 sdb, 2 wc, 9 pers. + enf. jard. wifi conf. anim OK, rando ski pêche. Tarif suivsais, sta 10 km.
✆ **06 71 05 18 94**

21 - LOUE exploitation agricole de 30 à 100 ha, polyculture agrotourisme, vente directe, plusieurs élevages (réf. 080A)
✆ **03 80 84 33 32**

Offre

Emploi

01 - CH ouvrier agricole - Expérience souhaitée - Temps partiel ou plein - région Bourg en Bresse
✆ **06 86 48 20 21**

39 - Exploitation agricle lait comté recherche salarié polyvalent période essai avec cdi, salaire selon compétences, sect. Arinthod
✆ **06 81 86 18 58**

39 - Jura secteur Arbois, recrute 2 salariés sur exploitation lait à comté. CDI temps plein annualisé
✆ **06 86 60 80 95**

43 - Urgent, recherche ASSOCIE(E) de GAEC, production laitière et culture.
✆ **06 19 20 60 57**

ESPACE Affaires

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

GODE
Une gamme d'outils INNOVANTS adaptés à vos besoins
minibatt + multitest pailletest G3P...
profitez de nos CONDITIONS MORTE SAISON
Service - assistance et suivi GARANTIS
03 23 66 20 05 www.gode.fr

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISEE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Remorque Lambert
ALLIANCE
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Défi-Mat

ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS

	an	Heures	CV
CASE MXU 125, relev. avant	2004	4500	125
CLAAS AXOS 340, boite méca	2012	2900	102
DEUTZ Agrotron 6180, rel et PDF Av	2016	1500	160
FENDT 209, vario char Fendt	2011	2900	90
JOHN DEERE 6520, TLS-HCS, relev av	2006	5600	120
JOHN DEERE 5090 M, char MX T8	2013	2000	90
JOHN DEERE 6110 M, char JD 623 R	2016	3500	110
JOHN DEERE 6150 R, direct drive-tls-hcs	2015	2800	150
JOHN DEERE 6155 M, char - rel av	2017	1800	155
JOHN DEERE 6195 M, TLS-HCS - rel av	2017	2200	195
KUBOTA M 125 X, boite 16/16	2008	3800	125
M. FERGUSON 4245, char MF 873	2000	5200	85
M. FERGUSON 5440, dyna 4, char MX u8	2011	5200	100
M. FERGUSON 5495, dyna vt - rel et pdf av	2005	8000	185
M. FERGUSON 7619, dyna 6 - rel et pdf av	2013	4200	190
NEW HOLLAND TD 80D, boite meca - clim	2007	3000	80
NEW HOLLAND T5-95, char stoll 740 tl BMS 160	2014	2600	95
VALTRA T 153 D, rel et pdf av	2015	4000	155
VALTRA T 203 D, rel et pdf av	2014	4300	205

DIVERS

	an	capacité
Désileuse ...LUCAS - Silogrif 3000, commande manuelle, trainée	1990	3 m³
Pailleuse ...KUBOTA - BC 1600, com. élect. goulotte orient.	2014	6 m³
Mélangeuse ..KUHN - euromix 1- 980, pesée, distrib. tapis av	2006	9 m³
Broyeur de refus ...SEBRAT - T 2800, rouleau ar, marteau lourd	2009	2,80 m
Valet de fermeBOBCAT - 453, déplacement par ripage, 2800 h	1995	1,05 m
Télescopig ..JCB 515-40 T, benne multiservice, levée 4 m , 2500 h	2012	1,5T
Charue.....NAUD - 4 corps, sécurité boulons	1996	
Herse rotat. ...KUHN - HR 3004 D, packer, attelage ar	2012	3 m
Herse rotat. ...KUHN - HRB 302, packer, attelage ar	2006	3 m
Herse rotat. ...CARRÉ, packer, attelage ar	1996	3 m
Rotapointe.....HOWARD - R 600 S-305-F1, attelage ar	2005	3 m
Semoir mon. ..AMAZONNE - ED 3000, 4 rangs, micro granulateur	2015	
Semoir mon. ..KVERNELAND - ACP NPXX optima, micro granul	2011	4 rangs
Semoir mon. ..MONOSEM - NG PLUS M, 6 rangs, micro granul	2016	
Rouleau.....HE-VA - 630, HE-VA, cambridge	2004	6,30 m
Mois. bat......LAVERDA, 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80	2004	210
Cueilleur.....CAPELLO - QUASAR R6, 6 rangs, attelage JD	2015	
Tonne à lisier..MAUGUIN - ESM 10800, bras de pomp., accélérat	2008	10800 L
Épand. à fum..ROCK - Silex 2, com élect, porte hydraulique	2007	10 m³
Épand. à fum. LEBOULCH - HVS 210, com élect, porte guillotine	2010	10 m³
Andaineur.....KUHN - GA 4121 GM, tandem, porté	2002	4,20 m
Andaineur.....POTTINGER - Top 461 N, tadem, roue de jauge	2012	4,60 m
Andaineur.....VICON - andex 463, tandem, hauteur hydrau	2000	4,60 m
Enrubanneuse VOLAC - 720, film 750, portée	1997	
Faneuse.....CLAAS - Volto 670, 6 toupies, portée	2009	6,70 m
Faneuse.....CLAAS - Volto 77, 8 toupies, portée, **bon état**	2011	7,70 m
Faneuse.....FELLA - TH 680, 6 toupies, portée	2003	6,80 m
Faneuse.....KUHN - GF 6502 MH, 6 toupies, portée	2008	6,50 m
Faneuse.....KUHN - GF 7702 MH, 8 toupies, portée	2008	7,70 m
Faneuse.....KRONE - KW 7.92, 8 toupies, mise oblique hydrau	2014	7,80 m
Faneuse.....VICON - FANEX 683, 6 toupies, portée	2000	6,80 m
Faneuse.....VICON - 1103, 8 toupies, trainée	2008	11 m
Faucheuse...KUHN - GMD 283 TG, 7 disques, trainée	2005	2,80 m
Faucheuse...KUHN - GMD 700 GII, 7 disques, **bon état**	2006	2,80 m
Faucheuse...KUHN - GMD 800 GII FF, 8 disques	2012	3,10 m
Faucheuse...KUHN - GMD 650 FF, 8 disques, verin déport	2016	3,50 m
Faucheuse...KUHN - GMD 702, 7 disques, repliage ar	2005	2,80 m
Faucheuse...KUHN - GMD 3510 FF, 8 disques, repliage ar	2013	3,50 m
Faucheuse...KUHN - GMD 4010, 9 disques, repliage ar	2008	4 m
Faucheuse...KRONE - EASY CUT 360, 8 disques	2011	3,60 m
Condition......KUHN - FC 302 G, condi. tléaux, timon latéral	2000	3 m
Condition......KUHN - FC 313 TG, condi. tléaux téflon timon lat	2005	3,10 m

69 - Cherche vendeur/se marché Lyon et Craponne fruits et légumes pour les mardi, vendredi et samedi.
✆ **06 85 16 40 97**

84 - Pépinière 84 recrute tractoriste confirmé BTS Certiphyto motivé, autonome, ambiteux. CDI, salaire à débattre.
✆ **06 80 23 96 19**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite VEND entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ **06 80 03 12 03**

Mariage

Rencontre

76 - F. malgache, mure, sérieuse, gent, douce, dynam. comm. agricol., CH H. gentil, motivé pr vie de couple, complice.
✆ **Email:vola.a@yahoo.com ou journal 15 (réf 05/19)**

89 - Agriculteur 50 ans, calme, bon caractère RECHERCHE jeune femme 34 à 42 ans, agricultrice ou autre pour vie à la campagne, enfants acceptés, vivant en Bourgogne. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (réf. 1001)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Divers

26 - Vends vignoble 211 Vinsobres CDR-Village Cru grenache 5.42 ha francoise.curnier@free.fr
✆ **06 14 32 10 60**

Bovin

01 - Vds taureau Montb très calme issue d'embryon père Horton lact. mère 11741 l px 1200 euros
✆ **06 18 10 20 11**

01 - Vds 3 repro charolais HBC 14 mois, vêlage facile, TGS, poids 700 kg, bonne origine prix modéré
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Earl HENRY vd taureau limousin 5 ans
✆ **06 25 39 63 95**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds au choix bons taureaux charolais 15 mois HBC vêlage facile - Denis Corneloup 03 Avrilly.
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

15 - Vds géni.. + vaches salers dont noires, vêl. 03-04 + doublonnes + taureau 2 ans, chept trait. HBS.
✆ **06 29 41 04 53**

18 - EARL Aupetitgendre, Bord, 18200 Arcomps : élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 10 reproducteurs d'un an, 28 vaches suitées, 10 vaches pleines G2 en cours d'IA et G1, inscrites, vaccinées FCO.
✆ **Pierre au 06 80 18 92 38 ou Alain 06 85 55 65 83**

Élevages reproducteurs HBC
disponible à la vente : 5 taureaux de 2 ans 30 veaux de plus d'un an, type viande, vêlages faciles et sans corne. Qualité au rendez-vous à partir de 2000 €
Scea Mélaye Sennepin
58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08
Michel Champeau La belle étoile
58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

18 - A vendre reproducteurs 15 mois, taureaux 2 ans, 4 génisses 18 mois. Elevage charolais HBC Jubert, 18120 Massay.
✆ **Pierre au 06 75 56 50 97 ou François au 06 07 75 73 13**

18 - Vends taureau de 2 ans, bonne origine et veaux de 14 mois, vêlage facile. GAEC Monseau, 18600 Croisy.
✆ **06 16 55 49 47**

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Promotion de printemps. Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, vend taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Bon élevage Bio Montbéliard vend vaches en lactation et génisses pleines terme printemps (réf. 080D)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Vends taureaux reproducteurs HBC, - 1 adulte, - 1 2 ans + veaux, TBO, TGS. GAEC Ménétrier-Parizot - Avosnes (réf - 0901)
✆ **06 88 00 66 35**

21 - Grand choix reproducteurs charolais HBC 1 et 2 ans, TGS. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 090B)
✆ **06 84 86 22 72**

JOURNÉES COMMERCIALES DE PRINTEMPS

Les 14,15 et 16 Mars 2019

DANS LES ÉLEVAGES CHAROLAIS DE CÔTE D'OR
Reproducteurs Charolais inscrits au HBC
Garanties Sanitaires, de race pure et des performances...

ELEVAGES	ADRESSES	TEL	Nbre
EARL GUENOT NICOLAS	21230 ALLEREY	06 31 23 56 01	8
EARL GABORY	21460 JEUX LES BARD	06 87 43 40 33	12
GEARL LECHENAULT YVES	21230 FOISSY	06 68 67 74 41	4
EARL TURSIN	21210 VILLARGOIX	06 73 95 62 82	7
GAEC BAUDOT ELEVAGE	21140 PONT ET MASSENE	06 07 75 59 74	16
GAEC BAULOT Y & X	21140 VILLARS ET VILLENOTTE	06 70 12 20 09	8
GAEC CHOUBLEY	21210 LA MOTTE TERNANT	06 76 65 35 98	8
GAEC DE LA FONTAINE	21320 SAINTE SABINE	06 77 00 86 27	7
GAEC DE PERGEOT	21320 CHATELLENOT	06 24 69 61 13	10
GAEC LECHENAULT FRERES	21350 SAINT THIBAULT	06 24 24 69 93	14
GAEC NOIREAUT	21320 MEILLY SUR ROUVRES	06 14 13 35 78	7
GAEC SAINT ROCH	21290 RECEY SUR OURCE	06 85 33 82 34	4
GAEC TERRAND	21360 CUSSY LA COLONNE	06 81 83 95 05	6
LUCAND FRANCOIS	21210 MOLPHEY	06 76 52 81 85	4

Renseignements Fédération Charolaise de Côte d'Or
Tel. 03 80 90 68 80 - Fax 03 80 90 76 14
Site: www.cote-dor.chambagri.fr

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ **06 70 12 20 09 06 75 41 60 65**

21 - Vends 3 reproducteurs Blond d'Aquitaine : - 1 de 20 mois, - 2 de 14 mois, - 12 génisses de 10 à 13 mois, élevage inscrit, IND BVD, IBR paratube et tuberculose, origine neutre (réf. 09VB3)
✆ **06 03 37 13 95**

21 - Vends 10 vaches vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA (réf. 090E)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC vend 12 taureaux 12 – 16 mois dont 7 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 5 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 100D)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

38 - Vds 9 vaches ch pleines vêl. mrs av et suitées orig. insémination cause retaite.
✆ **04 74 33 91 20 HR**

38 - Vds taureaux Averac 7 mois, 1,3,4 ans livraison possible agriculture bio.
✆ **07 86 51 63 69 ou 06 88 98 67 33**

38 - Vends reproducturs Charolais 16 mois et 1 de 28 mois GAEC DE NAVOUX.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - A vendre cause cessation 20 vaches Holstein en lactation production actuelle 34 Kg cellules 75000 . 14 génisses inséminées a partir de novembre et 8 génisses de 2 a 6 mois . Quelques origines maternelles US et CD .
✆ **06 37 10 91 86**

38 - Vends gentil taurillon limousin de 1 an très docile. Issu insémination artificielle, fils de Valérian, petit fils Branceille. (vêlage facile)
✆ **06 78 10 81 23**

42 - Vds deux mâles Red Holstein 15 mois, 42320 Farnay.
✆ **04 77 73 57 76**

42 - Vds taureau Salers 15 mois, ind. IBR, calme, père Baron, IA.
✆ **06 31 17 10 42 ou 06 84 37 16 85**

42 - Vds génisses 2 ans + jeunes vaches vêlees Charolaises - HBC - TGS - GAEC Cuisset St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais -HBC - TBO - Elevage viande - Gaec CUISSET St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds laitonnes sans cornes HBC 15 mois BO FCO 4 et 8 - GROULLER JP
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Elevage Charolais vd taureaux 14 mois à 2 ans -BO - TGS - élevage et viande - vêl. facile - GROUILLER JP.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds taureaux de 14 à 22 mois HB Charolais- livraison assurée - CHARGUERAUD. C. Mably
✆ **06 74 46 24 83**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines. Livraison assurée.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69 03 45 82 90 10**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, taureaux adultes (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends taureaux maigres au pré 1 et 2 ans, HBC. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 0504)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - Vends gros taureaux 2 ans Charolais, - veaux reproducteurs 14 mois HBC - bon gros Limousin 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 56 06 78 97 54 52**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

58 - Vends taureaux Charolais HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, Vends taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage Charolais HBC vend 5 taureaux de 2 ans et 10 de 1 an dont 3 sans corne et 5 vêlage facile, - 8 génisses de 2 ans. Colmont Guillaume - Cougny - 58240 St Pierre le Moutier (réf. 070D)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - Vends taureau 4 ans HBC, - veaux 1 an, - 1 veau à remettre, IBR A, TGS. Philippe Pigoury - St Aubin les Forges (réf. 0801)
✆ **06 60 28 76 91**

58 - Vends 1 taureau de 3 ans Charolais et 7 taureaux de 2 ans Limousins et Charolais, BO, IBR A. GAEC Pannetier Simon - Neuilly (réf. 08VB1)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Prends en pension 25 génisses 1 an, IND IBR (réf. 0903)
✆ **03 86 50 54 25**

58 - Vends taureaux HBC, sans corne, 14 mois, - génisses de 2 ans et 1 an, GS, livraison assurée. EARL Colmont - Saincaize. (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends 3 taureaux de 3 ans et 4 ans + 5 taureaux de 2 ans + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 09VB1)
✆ **06 24 42 29 42 06 07 51 04 99**

58 - Vends reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnables. GAEC Pautet (réf. 10VB1)
✆ **06 09 40 50 63 03 86 30 85 24**

58 - Vends taureaux 2 ans Charolais, IBR A. GAEC Moussot - 58700 Giry (réf. 1003)
✆ **06 71 54 84 06**

69 - Vds vaches montbéliardes pleines ou au lait CL cause cessation.
✆ **06 69 48 62 89**

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 060C)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds 40 taureaux 22 mois, repro., HBC, TB qualité origine, liv., Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - HBC vd tx 2 ans et 18 mois gd choix, père : Jaquard, Robinson,, Celcisu, Levis, TGS, livr. Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vds vaches char. pleines, vêl. fév., mars, av. et suitées, 20 laitonnes char., 2 taureaux char., 2 taureaux lim., cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds taureau 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois, HBC, Gauthey Alexis, 71 La Comelle.
✆ **06 14 98 48 34**

71 - Éleveur limousin vd pour la repro. génisses et taureaux 17-18 mois, issus insémination.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Élevage Charolais vend bons taureaux 2 ans et un taureau adulte, TGS, liv poss. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds cse ret., 2 V.L. Prim'holstein, TBO, termes 11/03 et 30/03, IA 66, 3e lactation, IBR + BVD ok.
✆ **06 70 85 10 66**

VISIONAUTE AGRI VIDEO SYSTEM
#MORTESAISON

Contactez nous pour connaitre les conditions de remise !
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

71 - Vds vaches charolaises avec veaux 4 mois, cause réduction du cheptel, TGB.
✆ **06 74 53 83 09**

71 - Vds taureaux charolais, 18 et 30 mois, non inscrits, prix raisonnable, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Vds vaches charolaises suitées, dociles, FCO IBR OK.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Elevage HBC, Mandron Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage Charolais HBC vend 4 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 12 mois à 14 mois, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Vds 15 chèvres au lait desaisonnées et 2 Boucs de 7 mois d'age troupeau Capgènes 1100l/ch 39.3TB 35.2TP
✆ **06 46 78 00 72**

Ovin

74 - Vends bélier Texel inscrit 3 ans
✆ **06 32 99 11 52**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

26 - Vds magnifiques chiots Border collie Berger Truffier nés le 15/10/2018,3 mâles et 3 femelles. Chien de compagnie non lof. N° SIRET 34924390700012
✆ **06 83 49 81 50**

38 - Cherche chiot Fox Terrier
✆ **06 18 76 86 03 HR**

74 - Vds chiot mâle Border collie, inscrit au lof, né le 21/08/18. n° puce de la mère : 250 268 731 234 403. Parents travaillent sur bovins. Pucé, vacciné. n° siret : 38072351000026.
✆ **06 86 24 87 73**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ETABLISSEMENTS MAGYAR

SA au capital de 1.000.000 €uros
Siège social : 13 Avenue Albert 1er Immeuble Mercure
21000 DIJON
304 189 590 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 JANVIER 2019 :

- SCP ANDRE dont le siège est à BEAUNE (21200) – Avenue Charles de Gaulle et Rue Buffon a été nommé Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement du Cabinet ANDRE AUDIT ET CONEIL – C.A.A.C., dont le mandat est arrivé à expiration ;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société AUDITEUM n'a pas été renouvelé, la SCP ANDRE, Commissaire aux Comptes Titulaire susnommée étant une personne morale non unipersonnelle.

AL211023461

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination sociale : SANDRINE MANCINI

EURL au capital de : 500 Euros

Siège social : 398 Route de Beaune – Hameau de Gigny – 21200 BEAUNE

RCS : DIJON 838 718 609

Des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 1er mars 2019, il résulte que le siège social a été transféré 4 rue du Clos Margot – 21200 CHOREY-LES-BEAUNE.

Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Ancienne mention : Nouvelle mention :

398 route de Beaune 4 rue du Clos Margot

Hameau de Gigny 21200 CHOREY-LES-BEAUNE

21200 BEAUNE

La suite inchangée.

Pour avis,

La Gérante

AL211023428

SARL LANDRIOT ELECTRICITE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7 622,45 ? Siège social : ZA Le Colombier 71510 - SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE 378 216 741 R.C.S CHALON-SUR-SAONE Aux termes d'une délibération en date du 4 Février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL LANDRIOT ELECTRICITE a décidé de transférer le siège social du ZA Le Colombier - 71510 - SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE au 8 Route d'Ebaty - 21190 - CORPEAU à compter du 1er Février 2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 378 216 741 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Gérance : Monsieur Laurent LANDRIOT demeurant 8 Route d'Ebaty - 21190 - CORPEAU. Pour avis La Gérance

AL211023437

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ANAO
SARL AU CAPITAL DE 301 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LA BERTHELOTTE
21200 LEVERNOIS
SIREN 492 265 285 RCS DIJON

L'associé unique en date du 05/02/2019 a décidé de transférer le siège social à SAINTE MARIE LA BANCHE (21200), 1 rue Pitoux. Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis.

AL211023439

DOMAINE DENIS MORTET

Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 1 523 510 Euros
Siège social : 22 rue de l'Eglise
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
RCS DIJON 383 521 127

Aux termes d'une délibération du 15 février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 22 rue de l'Eglise - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN au 5 rue de Lavaux - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, à compter du 15 février 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211023440

COCOLIS SAS

Madame Eliette VINCENT , Présidente , demeurant 55 bis rue Planchat- 75020 PARIS. L'AGE en date du 01/02/2019 constate que le siège social de la société COCOLIS, SAS au capital de 27.000 ? , siège social 55 bis rue Planchat- 75020 PARIS, 813 144 797 RCS PARIS, a été tranféré au 67, rue des Godrans - 21000 DIJON , à compter du 01/02/2019 . En conséquence la Société COCOLIS qui est immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 813 144 797 RCS PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. L'article 4 des statuts a été modifié.

AL211023442

QUALI ECO HABITAT

SAS au capital de 3 000,00 Euros
Fontainerot, rue de l'Ecole, 21430 Savilly
824529358 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 22/06/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au RESSILLE, 71360 EPINAC à compter du 01/07/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL211023445

SARL CHEZ FRANCOISE ET SEBASTIEN

au capital de 8 000 euros
Siège social
8 Route de Langres - 52360 Bannes
477 987 978 RCS Chaumont

L'A.G.E. du 28/01/2019 a décidé de transférer le siège social au : C.C. Les Géants - 48 Rue de Longvic - 21300 CHENÔVE à compter du 28/01/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 477 987 978 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : M. Jean-Michel CONDURSI - 12 Rue du Montrachet - 21000 DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211023451

BOURGOGNE CHAMPAGNE DIAGNOSTICS IMMOBILIER EN ABREGE BCDI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 €
Siège : 5 rue de la Balotiere
21330 BOUIX
528880289 RCS de DIJON

Par décision de l'AGE du 04/02/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 28/02/2019 au 14 Rue JEAN LAGORGETTE 21400 CHATILLON SUR SEINE. Mention au RCS de DIJON.

AL211023453

RECTIFICATIF

ERRATUM

SCI Cabinet de Kinésithérapie
LEFEVRE & BOUCHARD
Au capital de 2.000 euros
Siège social :
10 rue de la Ferme de Champlon
21140 SEMUR EN AUXOIS

Parution dans le journal du 22/02/2019, il fallait lire :

- siège social : 10 rue de la Ferme de Champlon - 21140 SEMUR EN AUXOIS

Mention sera faite au RCS de Dijon.

La Gérance

AL211023432

ERRATUM

SCM Cabinet de kinésithérapie
LEFEVRE & BOUCHARD
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 10 rue de la Ferme de Champlon
21140 SEMUR EN AUXOIS
En cours d'immatriculation au GTC de Dijon

Parution dans le Journal du 01/03/2019, il fallait lire :

- siège social : 10 rue de la Ferme de Champlon - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

La Gérance

AL211023433

MODIFICATION DE STATUTS

SIMIC

SCI au capital de 50 659,14 euros
Siège social : 11 impasse de la MOSELLE
FONTAINE LES DIJON (21)
333 799 716 RCS DIJON

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 2/01/2019, il a été décidé : 1/ de nommer M. Frédéric MICHIELS demeurant 23 rue BERBISEY à DIJON (21) en qualité de co-Gérant pour une durée illimitée, 2/ de nommer M. Jean-François MICHIELS demeurant 2 allée de PAILLOS à LA TRINITE (06) pour une durée illimitée; M Christophe MICHIELS et Mme Yolande MICHIELS conservant leur mandat de co-gérants. 3/ de transférer le siège social du 37 rue Henri GERARD à FONTAINE LES DIJON (21) au 11 impasse de la MOSELLE à FONTAINE LES DIJON (21) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 4/ de proroger la société de 49 ans afin de porter sa durée à 99 ans à compter de son immatriculation qui a eu lieu le 28/10/85, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,5/ de procéder à une refonte des statuts.

L'ensemble de ces décisions a pris effet le 2/01/2019.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

La Co-gérance

AL211023360

LA CAVE DES VIGNES ROUGES

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
6 rue Grandjean - 21200 Bligny les Beaune
819 430 984 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération du 7 janvier 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 7 janvier 2019, le siège social :

— qui était situé : 6 rue Grandjean - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE

— est désormais situé : 2 rue des Prés – Hameau de MAIZIERES – 21230 MAGNIEN

Aux termes de cette même délibération, la collectivité des associés a accepté la démission de M. Charles LEGLISE de ses fonctions de Président au 7 janvier 2019 et a décidé de nommer en remplacement M. Olivier LEGLISE, demeurant 2 rue des Prés – Hameau de MAIZIERES – 21230 MAGNIEN, aux fonctions de Président à compter du 7 janvier 2019 et pour une durée illimitée.

Pour avis

Le Président.

AL211023443

LEFLAIVE TRANQUILLE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Cité Monthiers
75009 PARIS
823 857 719 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2019 l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social du 2 Cité Monthiers - 75009 PARIS au 10 C Place de la République - 21700 NUITS SAINT GEORGES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la location de tout bien immobilier, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mis à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ;

- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 823857719 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Président : Madame Charlotte JACQUES-LEFLAIVE, demeurant 10 C Place de la République - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

Pour avis

AL211023456

FUSION

CENTRE D'APPELS DE DIJON

Groupement d'Intérêt Économique
Sans capital
Siège social
41 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon
499 307 171 RCS Dijon

Suivant L'assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2018, il a été : Approuvé dans toutes ses stipulations, le projet de fusion établi en date du 26 octobre 2018, aux termes duquel, la société « CENTRE D'APPELS DE DIJON « fait apport à la société « CENTRE D'APPELS DE MONTPELLIER « - Groupement d'Intérêt Économique - Sans capital - Siège social 125, avenue de Lodève 34030 Montpellier - Rcs 509 576 609, de la totalité de son actif, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif. Décidé que la fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société « CENTRE D'APPELS DE DIJON « à la société « CENTRE D'APPELS DE MONTPELLIER « sera définitivement réalisée le 31décembre 2018 à minuit. Actif apporté 640.500 €, Passif pris en charge 640.500 €. Actif net apporté estimé à 0 €. En conséquence, en l'absence de capital du GIE absorbant et du GIE Absorbé, et dans la mesure où l'actif net est égal au passif net, il n'y a pas lieu à augmentation de capital du GIE CENTRE D'APPELS DE MONTPELLIER. L'assemblée générale prend acte de la création de 763 parts par le GIE CENTRE D'APPELS DE MONTPELLIER au bénéfice des membres du GIE Absorbé (à l'exception du GIE CENTRE D'APPELS DE MONTPELLIER)en contrepartie des apports effectués par le GIE CENTRE D'APPELS DE DIJON au titre de la fusion selon une parité d'échange de une (1) part de GIE CENTRE D'APPELS DE DIJON, sans valeur nominale, pour une (1) part de GIE CENTRE D'APPELS DE MONTPELLIER , sans valeur nominale. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide la dissolution anticipée, sans liquidation, du GIE CENTRE D'APPELS DE DIJON, à effet du 31 décembre 2018 à minuit Le GIE CENTRE D'APPELS DE DIJON sera radiée du RCS de DIJON.

AL211023438

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP à Beaune du 5 février 2019, enregistré à la recette des impôts de Dijon le 21 février 2019, dossier 2019 00011041, référence 2104P01 2019 A 00793

la Société **PROMENADES EN FRANCE**, SARL au capital de 8.000 Euros sise 31, route de Challanges 21200 Beaune, 421 901 489 RCS Dijon

a cédé à la société **VIN & TERROIRS**, SAS au capital de 5.000 Euros sise 10, rue Gaston Roupnel 21200 Couchey, 847 731 510 RCS Dijon

un fonds de commerce d'agence de voyage autour du terroir, de la gastronomie et du vin. exploité 31, route de Challanges 21200 Beaune.

moyennant le prix de 50.000 Euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée rétroactivement au 5 février 2019.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité des oppositions à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats sis 11, place Dauphine 75001 Paris.

AL211023444

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signatures privées en date à AIGNAY LE DUC du 15.02.2019, enregistré à DIJON le 20.02.2019, Dossier 2019 00010778, Référence 2104P01 2019 A 00772

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 €, dont le siège est à SAINT ETIENNE 42000, 1 cours Antoine Guichard, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n° 428 268 023

a vendu à la société SAS LACHOUETTE, SAS au capital de 8 000 €, dont le siège est à AIGNAY LE DUC 21510, 6 rue Nicolas Frochot, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 825 098 064

un fonds de commerce d'alimentation générale exploité sous l'enseigne PETIT CASINO, sis et exploité à AIGNAY LE DUC 21510, 6 rue Nicolas Frochot,

ledit fonds comprenant la clientèle et l'achalandage y attaché, le droit pour le temps restant à courir au bail des locaux, le matériel et le mobilier servant à l'exploitation dudit fonds

moyennant le prix de 60 000 € avec entrée en jouissance au 15.02.2019

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège du fonds vendu, SAS LACHOUETTE, AIGNAY LE DUC 21510, 6 rue Nicolas Frochot, où domicile est élu à cet effet dans les dix jours de la dernière en date des publications.

Comme conséquence de la cession ci-dessus, la location-gérance dudit fonds consentie par le Cédant à la SAS LACHOUETTE par acte sous signatures privées en date des 26.12.2016 et 02.01.2017 a pris fin le 15.02.2019.

Pour unique insertion

AL211023436

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA CHASSAGNE

au capital de 73 430 €
Siège social
La Chassagne 21410 Ste Marie sur Ouche
RCS Dijon 344119482,

AGE du 19/12/2018: démission de la gérance de M. Marc DUPAQUIER à effet du 31/12/2018. Pour avis.

AL211023369

ETABLISSEMENTS JACQUOT

SARL au capital de 7622,45euros, siège social : 67 rue de Marsannay, 21300 Chenôve

383 571 627 RCS DIJON AGE 31/12/2018 : démission de Mr Michel JACQUOT de ses fonctions de cogérant. Pour avis

AL211023418

LOCATION GÉRANCE

(erratum TERRES DE BOURGOGNE du 15/02/2019)

L'acte de location-gérance entre M. PAMPULIM Pedro et la SARL TAXI JF du 07/02/2019 a été annulé et remplacé par un autre acte ssp en date à DIJON (21) du 27/02/2019, portant sur les mêmes éléments et aux mêmes conditions, seule la date d'effet a été modifiée : le contrat prend effet à compter du 01/03/2019 renouvelable par tacite reconduction et non à compter du 18/02/2019 comme prévu dans le précédent contrat.

Pour avis unique

AL211023427

NON DISSOLUTION

LOIC FORIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social
15 D, Boulevard Maréchal Leclerc
21240 Talant
830 652 954 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 11 février 2019, l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société par application de l'article L 223-42 du Code de Commerce.

Pour avis

AL211023446

DISSOLUTION LIQUIDATION

HI-BOO EURL

société en liquidation au capital de 3 000 euros, siège social et de liquidation: 12 rue de grancey 21120 MAREY S/ TILLE AGO du 31/12/18 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation.

Pour avis

AL211023417

SARL F.B.A.M.

SARL en liquidation au capital de 10.000 euros
Dont le liquidateur est M. Fabrice BURDIN
Siège de liquidation :
10 C rue Georges Bernanos
21000 DIJON
481 319 192 RCS DIJON

Suivant AGE du 31/01/2019, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL211023429

DISSOLUTION

AINSIFONDS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Rue du 19 Mars 1962,
21490 VAROIS ETCHAIGNOT
Siège de liquidation :
18 rue du 19 Mars 1962,
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
808 525 455 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31.12.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour. Elle a nommé comme liquidateur Julia THABUSSOT, demeurant 18 rue du 19 mars 1962 - 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du 19 Mars 1962, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT 18 rue du 19 Mars 1962, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

POUR AVIS Le Liquidateur

AL211023430

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 15/02/2019 : forme : SCI, dénomination : OBM, siège social : 9 Quai National, 21170 ST JEAN DE LOSNE, objet : acquisition, administration et exploitation par bail, location de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange ou autrement, acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : Mme Adeline BARTHOD-MALAT et M. Jonathan OUDOT demeurant 21 B Rue des Varennes 21170 LAPERRIERE SUR SAONE, cession de parts : agrément en AGE et libres entre associés. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211023392

Etude de Maître
Sophie KREICHER,
Notaire à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 place du Docteur Bondoux

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 15 février 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : RESNAL.

Le siège social est fixé à : SAULIEU (21210), 10 rue des Fours.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de :

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/03/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BUSSY-LE-GRAND: Terre et bois-taillis. Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

Classification urbanisme : RNU

22 ha 12 a 73 ca - Besancier: ZO-163 - Chasey: ZO-24-25-26 - Comme du jeu: ZO-41-43-44-46 - Coteau de memontot: ZI-42 - Crocabot: ZK-68 - En chevroche: ZO-258[51] - La chaux: ZO-11-12-13 - Les herbues: YD-4(J)-4(K) - Rougemont: ZO-113-120-121-136-137-253[111]-259[139] - Sur la comme du jeu: ZO-27-30 - Vignes soult: ZO-109-252[103]

CHARREY-SUR-SEINE: Terre, lande, bois - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

2 ha 67 a 47 ca - Au bas de russy: ZD-186(J)-186(K) - La souffloure: ZL-14 - Le coteau de juliers: G-121-124-132 - Le coteau l hermite: ZD-205 - Le valignot: ZD-142-146-177(A)-177(B) - Les coteaux de vaux: ZO-40

CHAUX: Lande, bois, terre, cassis - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

1 ha 78 a 61 ca - Chenevieres des pres: ZA-52 - Combesson: ZA-70 - Coteau des oiseaux: D-306 - En ribou: G-11-46 - Ez bourlieres: G-166 - Les bouillandins: D-233-252

ECHEVRONNE: Bois - Classification urbanisme : RNU

6 ha 04 a 65 ca - Tope bouchard: E-644

ETROCHEY: Lande, Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

14 ca - Village: D-239[24]

LAIGNES: Terre, lande, bois, jardin - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

Classification urbanisme : PLU - Zone A, sauf parcelles AB 88, AB 89, AB 119, AB 194 ; zone NJ ; parcelles AC 520 : zone UD ; H 122 : espace boisé protégé ; XE 52 : zone N.

37 ha 49 a 72 ca - En saubard: YL-4(B)-4(AJ)-4(AK)-4(AL) - La femme morte: C-55 - La joudrelle: YI-1(AJ)-1(AK)-1(BJ)-1(BK)-1(BL) - La poche: XE-52(J)-52(K)-52(L) - Laignes: AC-520 - Le cheminion: H-122 - Les grilles: AB-88-89 - Les gros pres: XD-4 - Porte du chene: AB-119-194 - Simon de laignes: YX-14(J)-14(K)-14(L)-14(M)

LARREY: Lande, bois - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

1 ha 18 a 18 ca - Fourneau de chaux: B-96-117 - L adroit de cieland: E-466-475-494-519 - L anvers de courot: D-94 - La biquerne: B-455 - Le dessus de ragot: D-119

POTHIERES: Lande - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

14 a 10 ca - Les roties: ZH-56

RIEL-LES-EAUX: Terre avec maison d'habitation entièrement à rénover.

Classification urbarnisme : RNU

60 a 62 ca - Grande rue: AB-2 - Le val des vignes: ZK-39 - Le village: AB-1

VANVEY: Bois - Classification urbanisme : RNU

84 a 93 ca - En la charme: ZB-66 - Les pres hauts: AI-5(J)-5(K)-13

VILLERS-PATRAS: Pré - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

15 a 60 ca - Les grands pres: ZC-25

VIX: Terre, lande - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

1 ha 45 a 68 ca - La contree de pierres: B-572 - La lunie: B-487 - Le matrot: B-92-94-98-103-105 - Le matrot du coteau: B-254-260 - Les babiots: B-207 - Les banquettes: B-639-648 - Les fosses: B-24-34-36-49 - Les pentes poles: B-443-444 - Les poches: C-25 - Les renards: B-427 - Les truchots: B-266 - Les varrieres: B-2

NANTOUX : Terre RNU (AOC Coteaux Bourguignon) - reprise en fermage éventuelle.

1 ha 15 a 80 ca - Les grosses terres : ZA-24(B)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de **louer** les biens fonciers suivants :

MALIGNY (21) - Pâture, Pré et Terre - Classification urbanisme : RNU

5 ha 58 a 91 ca 'Buissons des closeaux': B- 335 - 'Creux dillards': B- 27 - 'En pre-cot': B- 75(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/03/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211023460

MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les associés effectuent les apports en numéraire suivants à la société :

Monsieur Jean-Pierre LANSER apporte la somme de CINQ CENTS EUROS

(500,00 EUR). et Madame Assia LANSER apporte la somme de CINQ CENTS

EUROS (500,00 EUR)..

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Jean-Pierre LANSER et Madame Assia LANSER

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis, Le notaire.

AL211023431

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27/02/2019 à SAULIEU il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DIMITRI RENAUD

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : ZI Chemin Conrieux 21210 SAULIEU

OBJET : Mécanique générale et agricole

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1 000 €

GERANCE : M. Dimitri RENAUD, 24 rue des Forges 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE. IMMATRICULATION : RCS de DIJON. Pour avis

AL211023434

AVIS DE CONSTITUTION

De la SASU B.H. Placo, siège à l'adresse du Président sis 10B, Rue Sangnier – Dijon Violettes / Porte 2 – 21000 DIJON dont l'objet est «Travaux de plâtrerie», le président sera M.BRAHIMI Habib. Capital de 100€ durée 99 ans. RCS de DIJON.

AL211023435

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PONCEY SUR L'IGNON du 1/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale: Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PIERRE L'ELAGUEUR DE BOURGOGNE. Siège social : 3 Place de la Mairie, 21440 PONCEY SUR L IGNON. Objet social : Taille et soins aux arbres, élagage, démontage, abattage, paysagiste : création et entretien de parcs, jardins et espaces verts, travaux forestiers, revente de matériel. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 5 000 euros. Gérance : M. et Mme Pierre et Sandrine CATRISSE demeurant ensemble au 3 Place de la Mairie 21440 PONCEY SUR L'IGNON. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL211023447

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 01/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité

limitée. Dénomination sociale : MICHOT AMK. Siège social : 9 Rue du Chapeau Rouge, 21000 DIJON. Objet social : Coiffure, coloriste. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 5 000 euros. Gérance : M. Alexandre MICHOT, demeurant 70 Bis Avenue Drapeau 21000 DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL211023448

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 17/02/2019 constitution de la SAS : EDENYSTA

Capital social : 500 euros.

Siège social : Moulin Cassin Hameau de Courcelotte 21390 Morvan

Objet : La vente directe et à domicile, commerce et vente de détail, import-export de produits cosmétiques, de bien-être, de parfumerie et de compléments alimentaires ou de tous autres produits de l'industrie de la vente directe, conseil en marketing et entreprise, organisation de séminaires, promotion des ventes, rapporteur d'affaires, formation et modules de formation multimédia, coaching en développement d'entreprise et développement personnel, animations,

Président : M. Raphael GIRARD demeurant 7 bis rue du Lac 21140 Pont et Massene

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et droits de vote :

Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dijon.

AL211023452

CONSTITUTION

Par acte SSP à Paris, le 03/03/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Titanobel Equipments

Capital : (1) euro. Il est composé d'une (1) action ordinaire d'un (1) euro de valeur nominale,

Siège social : rue de l'Industrie, 21270 Pontailler-sur- Saône

Objet : la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;la gestion et la disposition de ses participations; l'animation des filiales et participations directes ou indirectes et la réalisation

à leur profit de toutes prestations de services et de conseil

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées – Vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix au moins.

Transmission des actions : Libre.

Président : Titanobel, SAS, dont le siège social est sis rue de l'Industrie, 21270 Pontailler-sur- Saône, 421 251 836 RCS Dijon, demeurant 15, rue de Bercy, 75012 Paris CAC : PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, sis 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine (811 599 406 RCS Nanterre) ;

La société sera immatriculée au RCS Dijon

AL211023454

DE L'ETOILE
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 1 rue du Moulin 21310 CHEUGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEUGE du 01/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DE L'ETOILE

Siège social : 1 rue du Moulin, 21310 CHEUGE

Objet social : réalisation de tous travaux agricoles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : M. Vincent GELEY, Mme Valérie GELEY et M. Paul GELEY, demeurant tous trois 1 rue du Moulin 21310 CHEUGE, pour une durée illimitée

Immatriculation de la Société au Registre du commerce etdes sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL211023455

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre) 3, rue Saint Goard Bureaux annexes à La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 15 Mars 2017, Madame Denise Claude LORIOT, en son vivant retraitée, demeurant à CHATILLON EN BAZOIS (58110), 40 Rue du Docteur Duret, née à CHATILLON EN BAZOIS (58110) le 22 Mars 1923, célibataire, décédée à ACHUN (58110) le 12 Janvier 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, notaire associé de la SCP «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHATILLON EN BAZOIS (58110), 3 Rue St Goar, le 25 Février 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Denis BLOIN (référence CRPCEN 58026), chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le notaire

AL581023627

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mars 2014,

Monsieur Jean, Gérard LUCIER,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 18 février 2019, duquel il résulte que le

légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581023635

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT Notaires associés à Corbigny (Nièvre) 22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 6 février 2012, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès verbal de description en date du 26 février 2019, Monsieur Jean Etienne André BOUCHÉ-PILLON, célibataire, demeurant à SAINT ANDRE EN MORVAN (58140), Le montat-14 route de Saint André, né à SAINT PERE (89450), le 21 janvier 1930, décédé à SAINT ANDRE EN MORVAN (58140), le 3 janvier 2019, a institué un légataire universel.Les oppositions devront être adressées

à Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

Pour avis : Me Sophie KOWAL.

AL581023636

SCP GUYARD & BLOIN Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre) 3, rue Saint Goard Bureaux annexes à La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 27 Janvier 2017, Monsieur Jean Paul BENOIST, en son vivan Docteur en médecine retraité, demeurant à MONTARON (58250), Corcelles, né à PARIS 5ème arrondissement le 8 Mai 1932, divorcé en premières noces de Madame Maryse GRESSIER, et veuf en secondes noces de Madame Micheline LOROUET, décédé à CHATEAU CHINON VILLE (58120) le 23 Décembre 2018, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, notaire associé de la SCP «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Châtillon en Bazois (58110), 3 Rue St Goar, le 28 Février 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Denis BLOIN (CRPCEN 58026), chargé du règlement de la succession dans le mois suivant le réception par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le notaire

AL581023638

NOMINATION

C.P.C. « CHEMINEES POELES DU CENTRE »

Objet : changement de Président et mise en sommeil de la société

Dénomination sociale : C.P.C. « CHEMINEES POELES DU CENTRE »

Forme : SASU

Siège social : Route de Clamecy – 58800 CORBIGNY

Capital social : 200 Euros

RCS 823 999 412 R.C.S NEVERS

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 février 2019, il a été procédé à la nomination de Monsieur DIVORNE Louis, demeurant route de Clamecy à CORBIGNY 58800, en qualité de nouveau Président, à compter du 01 FEVRIER 2019 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur DIAS MARQUES Olivio, Président démissionnaire et la mise en sommeil de la société à compter du 01 FEVRIER 2019.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le Président.

AL581023589

EARL DE LA GRANDE RONCE

La Ronce – 58150 Vielmanay
Au capital social de 130 700 €
RCS Nevers – 751 204 421

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 2018, il a été procédé à la nomination de Madame BEDU Mathilde – La Ronce – 58150 Vielmanay comme gérante en remplacement de Madame BEDU Catherine, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis. La gérance

AL581023629

TRANSFERT DE SIÈGE

KNIBBE

Société par actions simplifiée
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : Pontfoux 45250 ESCRIGNELLES
R.C.S. ORLEANS 454 027 731

Décision du 12.01.2019

Anciennes mentions :

Siège social : Pontfoux 45250 ESCRIGNELLES

Président : M. Jan KNIBBE

Nouvelles mentions :

Siège social : 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Président : Mme Sylvie KNIBBE demeurant 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581023619

BLANCHE PLAINE

Société civile immobilière
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : Pontfoux
45250 ESCRIGNELLES
R.C.S. ORLEANS 801 059 676

Décision du 12.01.2019

Anciennes mentions :

Siège social : Pontfoux - 45250 ESCRIGNELLES

Gérants : M. Jan KNIBBE & Mme Sylvie KNIBBE demeurant Pontfoux 45250 ESCRIGNELLES

Nouvelles mentions :

Siège social : 6 rue Colette - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Gérant : Mme Sylvie KNIBBE demeurant 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581023620

SCI EFEL

16bis rue de la Banne
Forges SAUVIGNY LES BOIS
58160 IMPHY
SIREN n°394.741.094 RCS NEVERS
Transfert de siège social

Le 26 février 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social au 18 rue Hoche, Résidence Hoche 58000 NEVERS, et ce à compter du 26 février 2019

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

Le gérant.

AL581023621

MODIFICATION DE CAPITAL

OVERVIEW IMMERSIVE TECHNOLOGY

Société par actions simplifiée
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : Technopôle
58470 MAGNY COURS
R.C.S. NEVERS 842 009 482

Décision du 01.03.2019 :

Ancienne mention :

Capital : 1 000 euros

Nouvelle mention :

Capital : 82 500 euros

Pour avis.

AL581023646

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° AL580523429 concernant la cession de fonds de commerce de coiffure de MME DANDEVILLE parue le 1er février, il convenait de lire : « Un fonds artisanal et de commerce de COIFFURE, VENTE DE PRODUITS DE BEAUTE, BIJOUX FANTAISIE situé et exploité à CHAULGNES (Nièvre) **rue Jean-Fernard Frémillon»** au lieu de Jean-François Frémillon

AL581023613

MODIFICATION DE STATUTS

SC JANSY

Société civile
au Capital social : 1 000 Euros
Siège social : Lieudit Pontfoux
45250 ESCRIGNELLES
R.C.S. ORLEANS 801 122 268

Décision du 12.01.2019

Anciennes mentions :

Siège social : Lieudit Pontfoux 45250 ESCRIGNELLES

Gérants : M. Jean KNIBBE & Mme Sylvie KNIBBE demeurant

Lieudit Pontfoux 45250 ESCRIGNELLES

Nouvelles mentions :

Siège social : 6, rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Gérant : Mme Sylvie KNIBBE demeurant 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Pour avis.

AL581023617

SARL ARTIS

Par AGE du 01/09/2018, les associés de la SARL ARTIS, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, 3 Route de Donzy, 381 854 801 RCS NEVERS, ont transféré à compter du même jour, le siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 44 Rue Solaire. L'article 5 des statuts a été modifié. Par ailleurs, suite à la démission de Mme Brigitte PAZYNIAK de son poste de gérante de la société, les associés ont décidé de nommer en remplacement, à compter du même jour, et ce, pour une durée indéterminée, Monsieur Gabriel VERGRACHT demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) - 44 Rue Solaire. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL581023630

EARL DE TOURY

Société civile au capital de 209 160,05 €
« Le Lieu Pain »
58240 Chantenay St Imbert
RCS Nevers – N°328 400 049

Par délibérations d'AGE en date du 1er février 2019, l'EARL de TOURY a été transformée en :

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC BOUCOMONT

SIEGE SOCIAL : « Le Grand Champlong » 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT

GERANTS : M. Pascal BOUCOMONT, demeurant à « Le Lieu Pain » – 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT et M. Pierre-Jean BOUCOMONT, demeurant à « Le Grand Champlong » – 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT

CAPITAL SOCIAL : 209 160,05 € divisé en 1 372 parts d'environ 152,45 € chacune, représentant de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 13 novembre 2018.

Pour avis, la gérance

AL581023631

CHAUSSAT EXPERTS COMPTABLES

SARL transformée en SAS
au capital de 200 000 € réduit à 100 000 €
Siège social
20, avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers
452 825 557 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 13/12/2018 et du pv des décisions du gérant du 31/01/2019 le capital social a été réduit de 100 000 € par voie de rachat de parts sociales.

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 31/01/2019 la société a été transformée en SAS à compter du 31/01/2019.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

- Administration :

Ancienne mention : Gérant : Mr Philippe CHAUSSAT dt à NEVERS (58) – 14, rue St Genest

Nouvelle mention : Président : Mr Philippe CHAUSSAT, sus nommé

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL581023634

SOCIETE VIGIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 120 €
Siège Social : ZA Les Grands Champs
58250 FOURS
478 131 014 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/03/2019, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour :

- de nommer Mr Gaylord VIGIER dt à FOURS (58) – La Grande Revenue en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mr Jean-François LOREAU, démissionnaire ;
- de modifier la dénomination sociale « SOCIETE LOREAU JEAN-FRANCOIS » pour adopter celle de « SOCIETE VIGIER » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL581023643

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEMOIRE

Société Civile Immobilière
au capital de 7 000 €
Ancien siège social : 26, rue Alsace Lorraine
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 24 bis, rue des Ardenets
58000 NEVERS
449 522 762 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp en date du 19/02/2019, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 26, rue Alsace Lorraine au 24 bis, rue des Ardenets et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de nommer aux fonctions de co-gérant Mr Stéphane TOMÉ dt à BELLERIVE SUR ALLIER (03) – 76, avenue de Vichy.

Pour avis

La Gérance

AL581023644

CESSION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 27 février 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1 le 28 février 2019, Dossier 2019 00005107, référence 5804P01 2019 A 00250, Monsieur Michel BILLAQUOIS demeurant 17, rue de la Perrière – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, immatriculé 350 829 495 RM 580, a cédé à la société JE VOUS COUVRE SAS ayant son siège social 10, rue du Filet – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, immatriculée 847 532 116 RCS NEVERS, un fonds artisanal de «couverture, zinguerie, charpente isolation, travaux divers du bâtiment» exploité sur chantiers.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 48.520 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 10.000 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 38.520 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 1er mars 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14, rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.

Pour unique insertion

AL581023640

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL FERNEV

La Société à responsabilité limitée FERNEV au capital de 8 000,00 dont le

Siège social est situé : 5 Avenue de la république à Garchizy immatriculée au RCS de Nevers sous le N° 423 977 676

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 janvier 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Mr FERREIRA Manuel demeurant 5 avenue de la République à Garchizy, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 avenue de la République à Garchizy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers

Mention sera faite au RCS : Nevers.

AL581023533

STATION TECHNIQUE SERVICE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 décembre 2018, il résulte que les associés de la société à responsabilité limitée STATION TECHNIQUE SERVICE dont le capital social est de 10 000€ et est immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 819038548 ont a décidé ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 janvier 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Mr VINOY Patrice demeurant au lieu-dit « Le Petit Moulin » à Imphy 58160, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au lieu-dit « Le Petit Moulin » à Imphy 58160, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers

Mention sera faite au RCS : Nevers.

AL581023545

50CLDIVIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €uros
Siège social : Lieudit Ville
58400 Marcy
511 285 546 RCS Nevers
Liquidateur : Monsieur Anthonius BAKKER

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur

AL581023575

SARL ROBIN SARL

au capital de 38112,25€ Siège social: 9 Rue Du Commerce 58200 Cosne Cours Sur Loire 334315066 RCS NEVERS. L'AGE du 31/01/2019 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation, de nommer en qualité de liquidateur Robin Isabelle demeurant 70

Rue Vasco De Gama 75015 Paris et de fixer le siège de la liquidation au 8 Rue De Freres Lumiere 58200 Cosne Sur Loire Dépôt au RCS de NEVERS.

AL581023594

AVIS DE DISSOLUTION

SCI LBGB, SCI en liquidation au capital social de 300 €, siège social : Les Bruyères de Fleury, 58240, FLEURY SUR LOIRE, RCS NEVERS : 522 038 579. Le 10 décembre 2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018. Monsieur Gilles BENOIT demeurant Les Bruyères de Fleury, 58240, FLEURY SUR LOIRE a été nommé liquidateur. Le siège social de la liquidation a été fixé à l'adresse Les Bruyères de Fleury, 58240, FLEURY SUR LOIRE.

Pour avis.

AL581023612

DISSOLUTION

CHANTAL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 31 Avenue Pierre Bérégovoy,
58000 NEVERS
Siège de liquidation : 48 rue Henri Choquet
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 384 593 679

L'AGE réunie le 18.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions

prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Chantal VOGELHUT, demeurant 48 rue Henri Choquet - 58640 VARENNES VAUZELLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 48 rue Henri Choquet 58640 VARENNES VAUZELLES.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL581023616

EARL MAILLARD

Maillard - 58160 Chevenon
RCS 394 315 964

L'assemblée générale réunie le 5 février 2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mrs. ROUSSEAU Jean-Pierre et COURTEAUX Frédéric de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs

AL581023628

PHISTE

SCI au capital variable de 1.000€. Siège social : LA GARE RD 981 58170 MILLAY. RCS 827 858 309 NEVERS

L'AGE du 01/03/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 01/03/2019. Radiation au RCS de NEVERS.

AL581023639

DISSOLUTION ANTICIPÉE

COTE RUE

SARL en liquidation au capital
de 7622,45 euros
Siège : 74, Rue de Nièvre - 58000 NEVERS
Siège de liquidation : La Croix -
58640 VARENNES VAUZELLES
347 637 464 RCS NEVERS

Le 31/01/2019 l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Lydie COUFFY demeurant La Croix - 58640 VARENNES VAUZELLES a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé «La Croix - 58640 VARENNES VAUZELLES». Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL581023641

SARL RENOV' ARQUINOISE

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue Nicolas Cornette
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
Siège de liquidation : 1 rue Nicolas Cornette
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
RCS NEVERS 515 346 187

Par décision de la gérance du 25 février 2019, la dissolution anticipée de la Société, à compter du 25 février 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations des associés, ont été prononcées.

A été nommé comme liquidateur Monsieur Joaquim RODRIGUES ANTUNES, demeurant 1 rue Nicolas Cornette 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est 1 rue Nicolas Cornette 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL581023642

SCI ALEX

Société Civile en liquidation
au capital de 11 000 €
Siège Social : RN 7
58640 VARENNES VAUZELLES
435 380 332 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 27/02/2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mr Jean-Pierre TENAILLES dt à NEVERS (58) – 20 rue Pasteur de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581023645

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 29/01/19,il a été constitué une SARL dénommée PASSION PAYSAGE. Siège social:3 rue rosa parks 58200 Cosne sur loire.Capital:10000euros.Objet:services de paysagiste: création et entretien des espaces verts,aménagement des espaces publics, des abords paysagers, des voies de circulation, des terrains de sports et de golf. Gérance: M. Bryan Boret, 3 rue rosa parks 58200 Cosne sur loire;Mme Cecile Rodot,3 rue rosa parks 58200 Cosne sur loire.Durée:99ans.Immatriculation au RCS de

NEVERS.

AL581023497

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/02/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCE FEREC.

Nom Commercial : S.C.E.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 6 rue Pasteur 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Objet social : la réalisation de tous travaux de distribution et d'équipement électrique en toutes tension et notamment : Installations pour les logements et bureaux, locaux administratifs, hospitaliers ou scolaires ; Distribution et installation dans les usines ; Installation et montage de postes de transformation, d'armoires de distribution et de groupes électrogènes ; Eclairage extérieur, balisage, illumination ; Installation de matériel aéraulique et thermique et frigorifique, et en outre, la vente d'appareillage électrique d'installation.

Président : Monsieur Yann, Vincent FEREC, demeurant 69 rue des Gravières 58320 POUGUES LES EAUX.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS.

Immatriculation : au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581023614

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/02/2019, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : TECHNIGROUPE.

Siège social : Les Champs Bourdiaux - Rue des Vergers - 58330 SAXI-BOURDON.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'achat d'un bien immobilier situé « zone artisanale de la Badelle, Parc d'activité, 58270 SAINT BENIN D'AZY ».

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérants : Christopher SILVA demeurant Les Champs Bourdiaux - rue des Vergers - 58330 SAXI BOURDON ; Thibaut NICARD demeurant Les ponts de Beaumont - 58700 BEAUMONT-LA-FERRIERE.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent

être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de Nevers

Pour avis.

AL581023615

LERAT AVOCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à NEVERS du 19/02/2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes: FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique) - DENOMINATION : 5DISCOVERY - CAPITAL : 30 000 Euros - SIEGE SOCIAL : Village by CA – Bâtiment L'Inkub – 7 bis Rue du 13° de ligne – 58000 NEVERS - OBJET SOCIAL : conception, développement et exploitation de solutions intégrant l'intelligence artificielle, de logiciels, de systèmes experts, de systèmes informatiques et de bases de données et autres technologies ; Recherche et développement en particulier liée à l'intelligence artificielle et/ou la réalité virtuelle ; Recherche fondamentale et appliquée ainsi que le développement permettant la mise au point et l'amélioration des systèmes, procédés, dispositifs, produits et organisation de production ou de santé visant à l'amélioration des savoir-faire (y compris les savoir-faire en matière thérapeutique) et de la connaissance des mécanismes de fonctionnement du cerveau, par l'analyse, la formation, le développement de solutions, la recherche et l'enseignement ; Recherche fondamentale et appliquée en lien avec la captation et l'interprétation de la gestuelle et du comportement ; Recherche fondamentale et appliquée ainsi que développement permettant la conception et la commercialisation de produits et/ou services innovants notamment concernant la détection et la mesure de données physiologiques ainsi que le cas échéant la mise au point et le dépôt de brevet(s) ainsi que plus généralement la protection de la propriété intellectuelle et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle ; Toutes prestations de services comme toutes opérations commerciales d'achat, vente, importation, exportation concernant l'intelligence artificielle et/ou la réalité virtuelle ainsi que la promotion des supports digitaux, et matériels d'instruction ; Toutes activités de formation, en présence comme à distance et en particulier la formation en réalité virtuelle ; Toutes missions de conseil et d'accompagnement concernant la formation et l'utilisation de la réalité virtuelle pour des applications pratiques ; Toutes activités d'intelligence artificielle ; formation… - DURÉE : 99 ANS - PRESIDENTE : Mme Sofia RUFIN, de nationalité française, demeurant 40 Rue Gabriel PERI – 94700 MAISONS ALFORT pour une durée indéterminée –

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.- Si la société devient pluripersonnelle droit de préemption au profit de Mme Sofia RUFIN et AGREMENT pour toutes les cessions – sauf cessions par Mme Sofia RUFIN - à la majorité des associés - IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

Pour avis,

AL581023624

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 28/02/2019, il est constitué une société par actions simplifiée dénommée VINS AND CO au capital de 1000 € ayant son siège 8 chemin de Maré, 58240 MARS SUR ALLIER pour une durée de 99 ans. Son objet est tous travaux de maçonnerie générale et de gros oeuvres du bâtiment. Aucune restriction n'existe en matière d'admission aux assemblées et de droit de vote. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumis à l'agrément de l'assemblée à la majorité simple, le cédant ne pouvant prendre part au vote. Le mandat de Président est confié à M. Vincent DIALLO. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : M. Vincent DIALLO

AL581023632

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : SAS MB2

Forme sociale : SAS

Capital social : 100 €

Siège social : Rue du Cholet – 58000 SAINT ELOI

Objet social : Activité de marchand de biens – Promotion immobilière – Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, nus ou meublés, dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr François Olivier BOYER dt à MOULINS (03) - 22, rue Voltaire.

Immatriculation : RCS de NEVERS

Le Président

AL581023633

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me VIVIER Michel notaire à Moulins (Allier) le 1er mars 2019 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

– Dénomination sociale : SCI DNR

– Forme : société civile

– Capital social : MILLE (1.000) EUROS

– Siège social : à BICHES (58110), Route de Cercy.

– Objet social : l'acquisition, la gestion et l'administration par bail ou autrement, et éventuellement la vente de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers.

– Durée : 60 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

- Apports : les associés n'effectuent que des apports en numéraire dont le montant s'élève à MILLE EUROS (1000 €), entièrement libérés.

Gérance :

Monsieur Nicolas, Georges DESOINDRE, Electricien, demeurant à MOULINS ENGILBERT (58290), 19 Rue des Fossés.N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité. Né à DECIZE (58300), le 13 juillet 1988.

Et Monsieur Robert, Lucien DESOINDRE, Retraité, époux de Madame Annie, Jeanne GRABOWIECKI, demeurant à BICHES (58110), Le Bourg Le Bourguerreau, Né à BICHES (58110), le 9 novembre 1948.

Tous deux de nationalité française, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, sont désignés en qualité de premier gérant pour une durée illimitée.

– Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement transmissibles entre associés. Toute autre transmission doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité.

– Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

Me VIVIER, notaire

AL581023637

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

NOMINATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2019 à 11 heures, l'assemblée générale des associés de la société par actions simplifiée ERTOP, au capital de 150 000 euros ayant son siège social 12 Route de Montargis 89300 Joigny immatriculée au RCS de Sens sous le n° 830 782 587 a pris acte de la démission de Mr Samuel NIVAULT demeurant 12 rue du petit four 41220 Saint Laurent Nouan de son mandat de Président de la société et a nommé en remplacement la société VIM HOLDING, SARL au capital de 2 500 euros ayant son siège social 8 avenue Gérard Philippe 28300 Lèves, immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 838 691 467, représentée par Mr David VASSEUR demeurant 8 avenue Gérard Philippe 28300 Lèves. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL891023692

TRANSFERT DE SIÈGE

BUILDING ART

SASU au capital de 500euros Siège social: 62 rue Alexandre Dumas 75011 Paris 828144493 RCS PARIS Le 9/01/19 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 8 rue saint mathieu 89110 Saint maurice thizouaille. Objet: Le remaniement et la rénovation d'espace intérieur et extérieur Présidence: Eric Julien, 8 rue saint mathieu 89110 saint maurice thizouaille Radiation au RCS de PARIS Inscription au RCS de SENS

AL891023533

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE PRINCIPALE
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 170 000 euros
Siège social : 5 Rue Marcelin Berthelot
89000 AUXERRE
493 258 925 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associée unique en date du 7 janvier 2019, il a décidé de transférer le siège social du 14/15 Place Charles Surugue, 89000 AUXERRE au 5 Rue Marcelin Berthelot - 89000 AUXERRE, à compter rétroactivement du 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL891023698

LES CLERIMOIS SUN

L'AGE a décidé, le 4.3.2019, de transférer le siège social de la société LES CLERIMOIS SUN, SAS au capital de 20 000€, 40 Route Saint Leonard, 89190 Les Clerimois, 525 361 283 RCS Sens, au 8 Rue Du Vignot, 89140, Compigny. Mention au RCS de Sens

AL891023722

MODIFICATION DE CAPITAL

APIC DESIGN

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 € ramené à 7 200.00 €
Siège social
rue Fontaine Choison
89170 Saint Fargeau
433 678 414 RCS Auxerre

L'AGE du 23/02/2019 a décidé de réduire le montant du capital social de 8 000 € à 7 200 € par rachat et annulation de 80 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 8 000 €

Nouvelle mention : 7 200 €

Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, la gérance

AL891023711

CONVOCATION

Alysé
Société Coopérative Agricole
à capital variable
3 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Agrément n° N14036 - RCS Sens : 778 119 818

ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Lundi 25 mars 2019 à 10 heures
(Sections Troyes – Brienne -Bar sur Seine)
Lycée de Saint Pouange - Salle Orchidée - D109, 10120 Saint-Pouange

Mardi 26 mars 2019 à 10 heures
(Sections Gien - Montargis – Cher)
au Restaurant Entre Loire et Sologne - 2 Place Saint-Germain- 45600 Sully sur Loire

Mercredi 27 mars 2019 à 10 heures
(Section Côte d'Or)
à l'Auberge Campagnarde - 15 Rue Carnot - 21440 Saint-Seine-l'Abbaye

Jeudi 28 mars 2019 à 10 heures
(Sections Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon – Nièvre)
Lycée de la Brosse 89 - Venoy

L'ordre du jour :
Mot du Président
Lecture du rapport moral
Rapport d'activité pour l'exercice clos le 31/12/2018 « Tous les chiffres clés de la campagne »
Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 16 avril 2019
Élection des représentants de la section à l'assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 16 avril 2019
11 h.00 : Zooms sur : Résultats technico-économiques en élevage laitier bio et sécurisation des systèmes fourragers
12 h.30 : Repas offert par Alysé
14 h.00 : Rencontre bout de prairie sur le pâturage tournant dynamique

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui auront lieu le :

Mardi 16 avril 2019 à 10 h.00
3 Rue Jules Rimet - 89400 Migennes

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2018,
Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,
Quitus aux administrateurs,
Affectation du résultat de l'exercice 2018,
Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration,
Indemnité globale du conseil d'administration,
Pouvoir au président,
Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration

Alain BOULARD

AL891023759

APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES

La commune de RAVIERES (Yonne)
Assistée par **l'Office National des Forêts**
Propose un appel d'offres par soumissions cachetées pour la location du droit de chasse pour une durée de neuf ans sur la forêt communale (partie) de RAVIERES le 12 avril 2019 à 15 heures en mairie de RAVIERES :
Lot unique : 658 ha.
Les dossiers sont à retirer à partir du mardi 12 mars auprès de la mairie de Ravières ou sur demande à :
Bruno FERY
Agence Bourgogne ouest
24 rue Charles Roy
58 000 Nevers
Tél. bur. : 03 86 71 83 66 – tél. mob. : 06 01 13 67 51
Date limite de dépôt des dossiers de candidature :
Le 3 avril 2019 à l'adresse ci-dessus.

AL891023704

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE LA RELLE

GAEC au capital de 186 200 € - Reconnu par le Comité départemental d'agrément des GAEC de l'Yonne le 18 mars 2000 - Siège social : 13 rue des Garnisons – 89500 ROUSSON – 430 242 727 RCS SENS – Par une décision de l'associé unique en date du 1er janvier 2019, le groupement a été transformé, sans création d'un être moral nouveau, en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE LA RELLE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article . L.311-1 du Code rural. Capital social : 186 200 €. Siège social : 13 rue des Garnisons - 89500 ROUSSON. Durée : Jusqu'au 13 avril 2050. Gérant : M. Raphaël LEMAIRE, demeurant à ROUSSON (Yonne), 3 route de Bussy le Repos. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL891023689

GAEC DU MONTCEAU

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 369 900 euros Siège social : Le Montceau - 89420 SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE 329 869 861 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2019 a pris les décisions suivantes, prenant effet à compter du 1er mars 2019 inclus : - Réduction du capital social de 67 680 euros, ramenant celui-ci à 302 220 euros. - Démission de M. Marcel DIOT de ses fonctions de gérant et nomination de Mme Véronique DIOT, demeurant à SAVIGNY-ENTERRE- PLAINE (Yonne), 14 rue des Forges, auxdites fonctions. Pour avis, la gérance.

AL891023694

FIDUCIAL SOFIRAL

SEB RACING SERVICE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
6 rue de Lorgelie - Bierry
89200 Sauvigny le Bois
RCS Auxerre 501 146 120

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2019, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 1er mars 2019 la dénomination sociale «GARAGE DARINCUSSY» par «SEB RACING SERVICE» et de modifier en conséquence l'article des statuts relatif à la dénomination sociale,

- d'étendre l'objet social à compter du 1er mars 2019 aux activités de d'entretien de véhicules automobiles de toutes marques, rénovation, de lavage, de nettoyage et

lustrage de véhicules automobiles, de préparation et exploitation de voitures de course, d'achat et vente d'huiles et d'hydrocarbures, de gardiennage de véhicules, d'organisation de manifestations et compétitions sportives automobiles et plus généralement toutes activités commerciales rattachées à l'automobile, de conseil et consultant en sports automobiles, d'assistance, de coaching destinés aux sportifs et en

particulier aux pilotes automobiles, et, en conséquence, de modifier l'article des statuts relatif à l'objet social,

- de corriger une erreur matérielle contenue dans l'adresse du siège social qui est fixé au 6 rue de Lorgelie - Bierry, 89200 SAUVIGNY LE BOIS et non 6 rue de l'Orgelie – Bierry 89200 SAUVIGNY LE BOIS et de modifier en conséquence l'article des statuts relatif au siège social.

Pour avis
La Gérance

AL891023708

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MANGIN

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 20 rue de l'Eglise
78410 BOUAFLE
434.010.120 RCS VERSAILLES

Suivant procès-verbal en date du 1er décembre 2018, les associés :

- ont désigné en qualité de nouveau Gérant Madame Marie-Madeleine MAGIN D'HERMANTIN, demeurant 20 rue du Château d'eau – Lieu-dit Villeprenoy 89480 ANDRYES, en remplacement de M. Philippe MANGIN D'HERMANTIN.

- Ont décidé de transférer le siège social 20 rue du Château d'eau – Lieu-dit Villeprenoy 89480 ANDRYES, et ont modifié l'article 4 des statuts.

Objet : la société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers qui seront apportés à la société au cours de la vie sociale ou acquis par elle et, généralement, toutes opérations civiles financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 ans (jusqu'au 29/12/2099)

Modifications seront faites au RCS D'AUXERRE où la société sera désormais immatriculée.

Le représentant légal.

AL891023719

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL VIARD JEAN

EARL au capital de 100 000 euros - Siège social : 1 Grande rue – 89140 GISY LES NOBLES 511 858 102 RCS SENS - L'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2019 : - A pris acte du retrait de M. Jean VIARD de ses fonctions de gérant, suite à son décès survenu le 26 avril 2017. - A nommé M. Benjamin VIARD demeurant à GISY LES NOBLES (Yonne), 9 rue de la Volée du Pigeon Blanc, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891023696

CHANGEMENT DE GÉRANT

VINCELLOISE
SARL au capital de 10.000 €
1 RUE DE LA CAVE, 89290 Vincelles
813978731 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 31/12/2018, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 1ER JANVIER 2019 :

- M. FLORIAN MILLOT-MERLOT, demeurant 21 RUE DE LA SOURCE - VAUX, 89290 Auxerre en remplacement de Mr MERLOT Eric Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL891023717

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 04 mars 2019 à Pont-sur-Yonne, M. DOMECE Eddy, 41 rue Mocquesouris 89100 SENS, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 812 598 050, a donné en location-gérance à M. DOMECE Guy, 32 rue Chambertrand 89100 SENS, en cours d'immatriculation à la chambre des métiers de l'Yonne, un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement, numéro 1 de Pont-sur-yonne 89140, pour une durée de 2 ans renouvelables par tacite reconduction, à compter du 01 Avril 2019.

AL891023720

NON DISSOLUTION

CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2019 à 11h 45, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, de la société par actions simplifiée ERTOP, au capital de 150 000 euros ayant son siège social 12 Route de Montargis 89300 Joigny immatriculée au RCS de Sens sous le n° 830 782 587, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis le Président

AL891023691

ID REMO

SAS au capital de 8 000 euros
Siège social
67 Rue Bellocier, 89100 Sens
818408213 - RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la présidente.

AL891023705

SAS MONT CONCEPT

au capital de 30 000 €
2, rue Marchande -89250 Mont St Sulpice
815188123 RCS Auxerre

PERTE CAPITAL

Aux termes d'une A.G.E. en date du 28/02/2019, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL891023706

NEW LOOK DIFFUSION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rond Point de la Résistance
89300 JOIGNY
RCS SENS 339 124 372

Aux termes d'une décision en date du 4 mars 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL891023718

DISSOLUTION LIQUIDATION

PAMI

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social : 27 rue du Plat d'Etain 89100 SENS (Yonne) 482 795 804 RCS SENS -L'assemblée générale des associés du 25 février 2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, -Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, La liquidatrice

AL891023697

DISSOLUTION

BATIFARGEAU
EURL au capital de 10.000 €
Siège social : 8 AVENUE MICHEL DE TORO
89170 SAINT FARGEAU
R.C.S. AUXERRE 814842548

Aux termes d'une décision en date du 07/02/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 07/02/2019, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Patrick MAZURIER demeurant 40 Rue Paul Desjardins, 89230 PONTIGNY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 40 Rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

Mention en sera faite au R.C.S. de AUXERRE.

AL891023700

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SARL GARAGE MARQUAND
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège : 12 Grande Rue,
89160 ANCY LE FRANC
950 497 255 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 15 février 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 janvier 2019, déchargé Monsieur Didier MARQUAND, demeurant 7 Rue du Collège 89160 ANCY LE FRANC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891023701

STAND BIKE

SARL, société en liquidation
au capital de 1.500 €
82 rue Georges Pompidou, 89700 Tonnerre
792814162 RCS Auxerre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 31/10/2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Auxerre

Le liquidateur.

AL891023703

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARSYJO

SCI en liquidation
au capital de 185.987.80 €
3 bis boulevard Maupeou 89100 Sens
385137229 R.C.S. Sens

Suivant AGE du 30/12/2018, la dissolution anticipée de la société a été prononcée. Liquidateur nommé : BERNARD LEFEVRE, 36, rue Georges Cerneau, 89140 Cuy. Siège de la liquidation : le siège social. Mention sera faite au RCS de Sens.

AL891023707

AQUA PRIMA

société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 8000 euros
Siège de la liquidation
11 bis, rue Victor Claude
89000 Auxerre
RCS Auxerre 333 048 809

Par décision en date du 18 mars 2019 et après avoir entendu le rapport du liquidateur, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE.

Pour avis, le liquidateur

AL891023709

SCI LA GRENOUILLE

SCI au capital de 1000 Euros 1 Impasse Du Vieux Puits, 89116 La Celle Saint Cyr 530672179 R.C.S. Sens Par décision de l'AGE en date du 04/03/2019 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateurs, Madame Catherine Lefebvre 1 Impasse Du Vieux Puits, 89116 La celle st cyr la petite celle, monsieur Philippe mauduit 1 impasse du vieux puits, 89116 La celle st cyr la petite celle, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens

AL891023724

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution de la société commerciale (conformément à l'article 285 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales). Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 Décembre 2018, il a été constitué une société selon les caractéristiques suivantes. Dénomination : FRENCH IROQUOIS. Forme juridique : Société par Action Simplifiée. Capital social : 200.00 euros. Siège Social : 60 Ter, Route de Lyon, 89200 AVALLON. Objet : Vente à distance sur catalogue général, Création de vêtements et de prêt à porter, de chaussures et de bijoux, Achat et Vente de vêtements et de prêt à porter en gros et au détail, Prestations Commerciales, Import –Export de ces produits, ainsi que toutes autres activités connexes se rattachant à l'activité principale. Président : Monsieur Alexis PLANCHON, demeurant au 4, Rue des Commes, 21460 TOUTRY. Directeur Général : Monsieur Damien PLANCHON, demeurant au 17, Chemin de Joinville, 1216 COINTRIN (SUISSE). Durée : 99 ans. Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

AL891023170

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile dénommée GAIA au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 41 Grande Rue 89440 STE COLOMBE, ayant pour objet : holding dans toutes activités; prise de participation financière dans toute société. La gérance est assurée par M. Willy SPEVAK et Mme. Cécile SPEVAK demeurant 41 Grande Rue 89440 STE COLOMBE

Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés fondateurs et agrément requis dans les autres cas. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La gérance

AL891023684

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : SARL QUENJU
Siège social : 13, Les Verdiers 89500 CORNANT
Objet :
- la conception, la réalisation, l'étude technique de toutes opérations de placement, de gestion et de courtage en matière d'assurances et de réassurances,
- l'acquisition et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tout portefeuille d'agents d'assurances, de conseils ou de courtiers en assurances,
- l'activité d'intermédiaires en opérations de banque au sens des articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1 000 euros
Gérance :
Monsieur Yohann FRICOT, demeurant 13, Les Verdiers 89500 CORNANT,
Cession de parts :
Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.
Immatriculation : au RCS de SENS
Pour avis

AL891023693

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2019 à TONNERRE, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI SEPT Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000,00 euros, constitué de numéraire uniquement. Siège social : 151 rue du Général Campenon - 89700 TONNERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : Monsieur Jérôme JUILLET demeurant 151 rue du Général Campenon - 89700 TONNERRE et Madame Aurélie JUILLET demeurant 151 rue du Général Campenon - 89700 TONNERRE. Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL891023695

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI LA BONNE ETOILE

Forme : SCI

Capital social : 100 €

Siège social : 11 ROUTE DE THURY, 89520 LAINSECQ

Objet social : Hébergement

Gérance : M. Alexis LECLERC demeurant 11 ROUTE DE THURY, 89520 LAINSECQ Mme Barbara PARVAIX demeurant 11 ROUTE DE THURY, 89520 LAINSECQ

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de AUXERRE

AL891023699

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : RAVOT GLOBAL DISTRIBUTION

Capital social : 1.500 €

Siège Social : rue de la Ferronnerie Parc d'Activité des Vallées 89220 BLENEAU

Objet : Vente au détail aux particuliers et professionnels et la distribution et la vente en gros aux professionnels des produits désignés ci-après en magasins et par correspondance : armes et munitions destinées à la pratique de la chasse, aux loisirs, à l'archerie, au tir sportif, à la sécurité/défense, articles de chasse et pêche, articles de sport, articles canins.

Durée : 99 années

Président : M. Romain RAVOT, demeurant La Guêpière Route de Saint-Sauveur 89130 MEZILLES

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont libres.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Pour avis.

AL891023702

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/02/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : S2JN INVESTISSEMENT Objet social : La prise de participation, le conseil en entreprise, l'animation des filiales ou une activité directe de restauration dans toutes ses formes, d'achat/vente d'espaces publicitaires, d'activités immobilières. Siège social : 8 avenue Gambetta, 89300 Joigny. Capital : 20.000 ? Durée : 99 ans Président : M. SORET Julien, demeurant 37 rue de Villeneuve sur Yonne, 89500 Les Bordes Commissaires aux comptes : - Titulaire : SR AUDIT, SAS au capital de 50.000 euros, ayant son siège social 82 rue de la Petite Eau, 73290 La Motte-Servolex, 409 987 252 RCS de Chambery Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément. Immatriculation au RCS de Sens

AL891023713

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/02/2019, il a été constitué une SASU dénommée : SERENITY Siège social : 4 rue d'Eckmühl, 89000 AUXERRE Capital : 50€ Objet : la vente et commercialisation de tous contrats d'assurance ou de formation ou de toute autre activité et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société Président : Mme Nathalie GIRARDOT, 4 rue d'Eckmühl, 89000 AUXERRE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891023716

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ZEDEN** 92 route de Paris 89380 Appoigny. RCS Auxerre 533468724. CIP 3902.

AL891023741

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Yves DEPARROIS** 37 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 512110420. CIP 3591.

AL891023746

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sci **SCI VILLA MARGUERITE** 7 avenue de Chablis 89144 Ligny-le-Châtel. RCS Auxerre 398042044. CIP 3711.

AL891023747

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL VRAIN** VB promenade du Grillon 89170 SAINT FARGEAU. RCS Auxerre 532648466. CIP 3800.

AL891023748

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL BASTIANINI** 9 rue du Pont 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 802645754. CIP 3812.

AL891023749

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BIOTIC INTERNATIONAL ORGANIZATION** Les Journiers 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye. RCS Auxerre 349163402. CIP 3851.

AL891023750

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS S.A.S. VLG Services** 17 rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles. RCS Auxerre 814321725. CIP 3916.

AL891023751

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl L'ATELIER FLORAL** - C&C 41 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 823993399. CIP 3919.

AL891023752

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl OHANAZEN** 10 rue Huet Humbert 89380 Appoigny. RCS Auxerre 807948559. CIP 3905.

AL891023753

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique KANOPEE DESIGN** 20, Route de Chevannes 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. RCS Auxerre 528947435. CIP 3906.

AL891023754

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **SAS ALL PROTEIN** 0 rue Pendante 89240 EGLENY. RCS Auxerre 804503894. CIP 3909.

AL891023755

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MUSIQUE WAM** 4 bis place Saint Mamert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 752553461. CIP 3910.

AL891023756

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur William Sylvain MERAT** 58 rue Principale Egriselles 89290 Venoy. RCS Auxerre 420329609. CIP 3526.

AL891023757

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de **ARC EN CIEL ELECTRONIQUE** route de Montboulon Zone Artisanale 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. RCS Auxerre 317808400. CIP 2431.

AL891023758

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl BF AUTO** 76 avenue Delacroix 89000 Auxerre (achat vente de véhicules). RCS Auxerre 789311420. CIP 4148. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023647

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique A LA MAISON** 25 route de Paris 89380 APPOIGNY (service à la personne). RCS Auxerre 804066116. CIP 4149. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023727

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Jean-Pierre Laurent FREYBURGER** 4 avenue du 11 Novembre 89200 Avallon (entretien réparation automobile). RCS Auxerre 511499634. CIP 4150. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023728

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique DECOCHATEAUX AACCSY** 4 chemin Du Saulce 89290 Escolives-Sainte-Camille (achat vente d'objets d'arts). RCS Auxerre 513969360. CIP 4151. Administrateur : . Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023729

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Mounir MKAOUEM** 31 Rue de Paris 89200 Avallon (alimentation générale). RCS Auxerre 842511529. CIP 4152. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023730

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl AVALLON IMMOBILIER** 59 rue de Lyon 89200 Avallon (dépôt vente). RCS Auxerre 531488005. CIP 4153. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023731

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl DDS DRUYES** 4 place Jean Bertin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES (hôtel restaurant). RCS Auxerre 800648099. CIP 4154. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891023732

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **SAS ANNABELLE** avenue de Worms Zone des Clairions 89000 Auxerre (achat vente de plantes). RCS Auxerre 519352801. CIP 4155. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023733

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique ARNAULT**-C 4 chemin du Prés des Murs Drillon 89570 Beugnon (maçonnerie). RCS Auxerre 812654440. CIP 4156. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023734

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl STAND BIKE** 82, Rue Georges Pompidou 89700 TONNERRE (réparation, entretien des véhicules). RCS Auxerre 792814162. CIP 4161. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023735

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur François MICHOT** 12 rue des Larrez Laborde 89000 Auxerre en sa qualité de co-gérant de la Sàrl SARL AMBULANCE TERRES DE L'YONNE 1, Chemin des Pimolles 89130 MEZILLES (ambulances vsl). RCS Auxerre 512890203. CIP 4160. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891023740

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Alexandra Nathalie Yasmine BERNARD** Ctre Cial RAMI 89 Bât C 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 492651906. CIP 4087.

AL891023742

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique THE PLACE** 61 rue de paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 808814396. CIP 4088.

AL891023743

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl AMS** 62 rue Joubert 89000 AUXERRE (restauration rapide). RCS Auxerre 811606854. CIP 4046. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891023744

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **SCOPARL** à capital variable LV ENTREPRISE 89 3, Rue du Barrage 89250 BEAUMONT (maçonnerie). RCS Auxerre 792303083. CIP 4125. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY

AL891023745

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/03/2019, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée : SCI LAURENT IMBAULT.

Siège social : 23 rue Achille Beugnon, Hameau de Courcelles, 89570 NEUVY SAUTOUR

Capital : 100E

Capital minimum : 100E

Objet : Acquisition, propriété et mise en valeur de tout biens et droits immobiliers

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ROUVRAY - bois-taillis
42 a 80 ca - Les usages: D-1494 - zonage : PLU - zone N

CHABLIS - terre à planter AOC Chablis - fonds occupé
86 a 00 ca - Champlain: ZY-139(J) ; Zonage : PLU - zone A

SAINT-FLORENTIN - terre
4 a 00 ca - Les roches: ZE-37 ; zonage : PLU - zone A

VILLENEUVE-LA-GUYARD - terre
4 ha 08 a 40 ca - Les pres du pont: X-242
Zonage : PLU - zone N

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25 mars 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891023726

garantissant un patrimoine immobilier familial.

Gérance : Mlle IMBAULT Angélique, 23 rue Achille Beugnon, Hameau de Courcelles, 89570 NEUVY SAUTOUR

Cessions de parts sociales : les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, d'un ascendant ou d'un decendant dudit associé, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL891023721

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-DENIS LES SENS en date du 1er novembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : ZACAR AUTO, SIEGE SOCIAL : 28 avenue Georges Pompidou, SAINT-DENIS LES SENS (89100) OBJET : Vente de véhicules, réparation et entretien courant des véhicules légers et VTC. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros PRESIDENT : Monsieur Mahfoud BENYETTOU, demeurant 33 rue du mont saint Bernard, PARON (89100), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL891023723





bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Tourisme

Le voyage thématique est devenu tendance

Sélectour vient de publier les grandes tendances observées dans son réseau pour les départs en voyages au premier semestre 2019. Embarquement.

Le premier réseau d'agences de voyages indépendantes a observé et compilé les demandes de voyages des Français en ce début d'année. Ce qui lui permet de dégager quelques tendances pour l'ensemble du semestre.


Marie Annick Carré

Voyages thématiques

Que ce soit pour une retraite yoga au Bouthan, des treks dans les steppes mongoles, un voyage culture au Sri Lanka, un mix farniente et salsa à Cuba, une croisière oenologique en Méditerranée ou dans les Pays Baltes, un roadtrip à moto dans le désert argentin... la notion de thème se dégage assez nettement en 2019. *«Aujourd'hui, la destination n'est plus le seul moteur lors du choix du voyage. Les français réservent de plus en plus leurs prochaines vacances en fonction des activités à faire sur place ou d'un thème précis de voyage»* précise l'entreprise.

Cette idée s'applique particulièrement à un continent : l'Asie, *«chouchoutée»* par les Français d'après Sélectour. En tête des destinations, le Japon pour des voyageurs passionnés er curieux de découvrir une culture et un mode de vie complètement différents. Plus surprenant et moins connu, le Sri Lanka a le vent en poupe et les agences de voyages *«voient la demande croître depuis des mois»* sur ce pays encore préservé du tourisme de masse. On peut combiner avec les Maldives. A noter que la Thaïlande attire toujours autant avec une offre d'accueil très diversifiée et pour tous les types de budgets.

Le Moyen-Orient et l'Ase centrale représente un bon compromis entre dépaysement et le fait de partir pour quelques jours seulement en vols moyens courriers. Quelques exemples ? L'ocre du désert du Wadi Rum (parc national), le rose de Petra et la blancheur d'Amman : les couleurs de la Jordanie en font *«une étape vivante entre nature et culture qui faire venir les Français de plus en plus chaque année»*. On peut aussi effectuer un périple de la mer Rouge à la mer Morte. Plus surprenant encore, la possibilité de voyager pour découvrir le sultanat d'Oman et la région peu connue de Salalah, à seulement sept heures de vol de Paris : mer et désert au programme. Les Pays du Golf *«jouissent d'une grande popularité depuis quelques années et Abu Dhabi est la grande gagnante de 2019 avec un tourisme en constante évolution et des prévisions excellentes»* souligne le réseau.

L'autre tendance observée, un peu plus loin : les périples à travers les steppes sauvages d'Asie centrale. La demande porte sur des voyages en circuit en Mongolie, un trekking à pied ou à cheval dans un autre monde au Kirghizstan ou à travers les paysages de l'Ouzbékistan... Les légendes font recette : royaume mongol, Gengis Khan, Oulan Bator, Tachkent.

Les grands classiques restent d'actualité

Cuba reste une destination prisée avec désormais des voyages qui permettent une certaine *«immersion»* dans la vie Cubaine : entre le rhum et cigare, salsa et sens de la fête ! Mais l'Europe, avec des destinations accessibles en trois quatre heures à partir de Paris ou des autres grandes villes françaises, restent prisée des touristes hivernaux et printaniers. *«Le tourisme français fonctionne avec cette année encore beaucoup de voyageurs vers la Grèce, le Portugal ou l'Italie. Et les croisières ont du succès»*, la plupart des compagnies s'étant équipées de nouvelles flottes. La Méditerranée est au top !

Pur autant, les Français ne boudent pas la montagne. Cette dernière *«suscite de plus en plus l'intérêt des touristes à la recherche de nature et de bon air»* … quand il fait beau et chaud. *«Les Français sont aujourd'hui nombreux à partir se ressourcer quelques jours dans les montagnes de l'Hexagone»* : ici, tout n'est que calme, aventure ou vacance sportives…

THIERRY MICHEL

▸Coin cuisine

Salade de choucroute crue, pomme, carotte et avocat au curry


Leila Martin

(pour deux portions)
Temps de préparation : 10 minutes.
Ingrédients :
300 grammes de choucroute crue bio essorée,
2 carottes,
1 pomme verte,
1/2 oignon rouge ou 1 échalote,
1 avocat,
1 cuillère à soupe de curry,
1 poignée de noix de cajou,
1 cuillère à soupe de persil ciselé,
1 cuillère à soupe de ciboulette,
Sel et poivre.
Pour la vinaigrette :
1 cuillère à soupe de moutarde,
1 cuillère à soupe de vinaigre,
2 cuillères à soupe d'huile d'olive,
1 cuillère à soupe d'huile de noix.
Réalisation :
Préparer la vinaigrette. Dans un bol, mélanger la moutarde avec le vinaigre. Ajouter l'huile d'olive et l'huile de noix tout en remuant vivement de manière à obtenir une émulsion. Réserver.
Bien presser la choucroute entre les mains ou dans un torchon propre au-dessus de l'évier pour en extraire toute l'eau de saumure et la verser dans un saladier.
Ajouter le demi-oignon ou l'échalote ciselé, les carottes et la pomme râpées ainsi que les herbes ciselées et le curry. Verser la vinaigrette et bien mélanger. Goûter pour rectifier l'assaisonnement en sel et poivre.
Répartir la salade de choucroute dans deux assiettes. Disposer les lamelles d'avocat et quelques noix de cajou sur chacune.

▸Coin lecture

Thé et Afrique



Prix : 12,90 euros

«Légère amertume (une histoire du thé)» est une BD d'Elanni et Djaï avec des dessins de Koffi Roger N'Guessan parue aux éditions L'Harmattan (www.editions-harmattan.fr).
Si l'on vous dit thé, vous répondez Chine et Inde…
Mais l'Afrique possède aussi son histoire du thé. Dès la fin du XVII[e] siècle, le duc de Buckingham (2[e] du nom) le présente au sultan en place au Maroc. C'est le point de départ de cette BD découpée en trois chapitres (comme les trois phases de l'infusion : aussi fort que la vie, aussi amer que l'amour et aussi suave que la mort) et qui explique aussi que les Anglais ont volontairement introduit le commerce de l'opium en Chine pour garder la mainmise sur celui du thé. Cette courte histoire de cette plante a comme fil rouge une jeune Ivoirienne qui apprend de sa mère la symbolique du thé et des théières et dont on suit les péripéties de photographe grand reporter en Sierra Leone et en Chine. Aujourd'hui, l'Afrique fournit une bonne partie des thés consommés en sachets dans le monde et le Kenya est 3[e] producteur mondial.

THIERRY MICHEL



Paroles de jeune



L'ancien élève du lycée agricole de l'Abbaye de Montebourg (Manche), Julien Lepetit, gère depuis un an l'exploitation de l'établissement. Un pari qu'il a décidé de relever à seulement 28 ans après avoir exercé cinq ans dans une entreprise de vente et de conseils. Une expérience qui est aujourd'hui une richesse pour ce jeune, avide de former également les élèves du lycée, futurs salariés ou patrons.

« Il faut au minimum un BTS »

Julien Lepetit est originaire du Cotentin (Manche). Issu d'une famille d'agriculteurs, il a poursuivi ses études dans cette voie. Un BEP agricole et un bac pro CGEA (Conseil et gestion de l'entreprise agricole) au lycée agricole de Montebourg en poche, Julien a poursuivi par un BTS Acse au lycée agricole de Coutances. *« J'ai complété par un CS lait à Montebourg à nouveau »*, note-t-il.

5 ans commercial

Si ses frères se sont installés en Gaec avec leur mère et leur oncle, l'installation n'était pas l'objectif principal pour Julien. Il a voulu aller voir autre chose, voir d'autres systèmes, ce que lui a permis son expérience de commercial chez D2N (Destres et Datin Négoce).

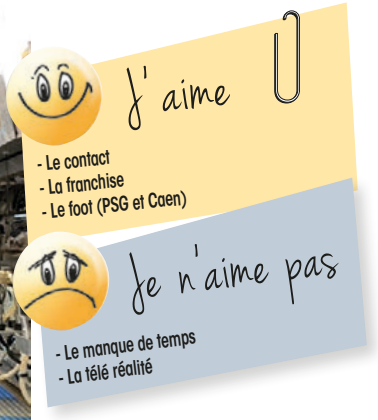
Un nouveau virage

Depuis un peu plus d'un an, il a pris un nouveau virage : il gère désormais l'exploitation agricole du lycée où il a fait ses études. Un challenge qu'il a saisi *« parce que j'aime le contact avec les animaux, parce que le lycée avait un projet d'évolution, voulait se doter d'une structure moderne, et parce qu'il y avait ce contact avec les élèves »*, explique-t-il. Certes, à 28 ans, il fallait oser ! Il le reconnaît surtout qu'il n'est pas *« parti en courant »* de chez son ancien employeur. C'est un choix délibéré et pleinement assumé. *« On me dit que je suis jeune, mais j'aime les défis »*, rassure-t-il, en faisant preuve de détermination et d'écoute. Et pour le moment, le salariat lui convient, à la fois pour garder du temps libre pour sa famille et profiter de ses passions.

Du temps et de l'engagement

Les premiers mois ont été intenses. En effet, l'établissement scolaire, équipé d'une salle de traite 2 x 5 pour 90 vaches laitières, s'est doté d'une nouvelle salle de traite TPA 2 x 12 pour 130 vaches laitières. *« Il fallait à la fois gérer la fin des travaux et poursuivre le travail de l'exploitation. C'est du temps et de l'engagement »*, confie-t-il. Au 16 juillet 2018, date marquante, les vaches ont donc changé de machines. Et la structure de l'exploitation a aussi évolué. *« En un an, quarante animaux ont été achetés, nécessitant une autre gestion des stocks, des fourrages… »*, explique-t-il. Une évolution qui correspond à une augmentation de la production laitière. *« Nous étions l'année précédente à 900 000 l, et désormais, nous devons livrer aux Maitres laitiers du Cotentin 1,2 million de litres de lait. On ne les réalise pas encore, mais on s'en approche »*, indique le jeune responsable, qui y met toute son énergie. Une organisation millimétrée





> *« 50 % du temps concerne le travail sur la ferme et 50 % consiste à gérer le personnel, organiser le travail, former les élèves. C'est une organisation très millimétrée. »*

Il est épaulé par deux salariés. Et quelques élèves chaque semaine. C'est la particularité de la mission de Julien. *« 50 % du temps concernent le travail sur la ferme et 50 % consistent à gérer le personnel, organiser le travail, former les élèves. C'est une organisation très millimétrée. Il faut que le temps soit optimisé parce que chaque heure passée est payée »*, explique Julien. Une donnée non négligeable pour celui qui doit rendre des comptes, des bons comptes, des comptes équilibrés. *« Nous avons les mêmes charges qu'une exploitation classique. Mais nous sommes un établissement scolaire, qui plus est privé, ne donnant droit à aucune aide. Alors, la gestion est importante pour résoudre l'équation »*, précise-t-il, et « pour allier économie et pédagogie », poursuit-il.

Transmettre un savoir

Le facteur humain n'est pas anodin dans la mission de Julien. Il y a bien entendu la relation avec les deux salariés. Ils forment un vrai trio. Et il y a également le contact avec les élèves. *« Chaque semaine, j'en ai. L'objectif est de faire faire des tâches pour qu'ils acquièrent de l'autonomie. Ce lien est important pour moi parce qu'il s'agit de leur transmettre un savoir-faire à des futurs salariés ou patron. C'est une vraie fierté »*, confie-t-il. Et les jeunes le lui rendent bien parce qu'ils se portent volontaires.

Aller voir ailleurs

Avec ces jeunes, Julien n'est pas sans leur parler d'orientation. Un sujet d'actualité. Le responsable d'exploitation conseille vivement de dépasser le BTS. *« C'est un minimum. Certes, la marche est haute entre le bac pro et le BTS, mais c'est important de poursuivre ses études et de faire des stages. Le fait d'aller voir ailleurs est une richesse. C'est une expérience supplémentaire »*, livre-t-il. Au fil des jours, Julien a su créer une relation de confiance avec les salariés et les jeunes. Et il veille à la conserver. Quant à la nouvelle salle de traite et l'allongement du bâtiment pour les vaches, ils seront inaugurés le 8 mars prochain. Et l'établissement ouvrira ses portes le 9 mars.

Sandrine Bossière